

**RAPPORT ANNUEL**  
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2009

20

10



**GROUPE MANUTAN**  
LE GÉNÉRALISTE EUROPÉEN DE LA VENTE À DISTANCE  
AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

# SOMMAIRE

- 01** Message du Président # **02** Profil et implantations # **04** Chiffres clés
- #1 UN POSITIONNEMENT UNIQUE SUR LE MARCHÉ**  
**08** Présentation du Groupe # **14** Vision RH # **18** Vision sociétale et environnementale # **20** Gouvernance # **23** Historique
- #2 PROFITER DE NOUVELLES PERSPECTIVES**  
**26** Stratégie # **30** Événements et faits marquants # **32** Perspectives 2010-2011 # **34** Nouveau Centre européen
- #3 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ÉLÉMENTS FINANCIERS**  
**38** Résultats du Groupe # **44** Activité boursière # **62** Rapport du Conseil de Surveillance # **63** Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne # **68** Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne # **75** Résolutions soumises à l'Assemblée Générale annuelle # **81** Éléments financiers # **135** Renseignements de caractère général

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 31 janvier 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site de Manutan International : [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com)

En application de l'article 28 du Règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2007 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférant, présentés respectivement de la page 64 à la page 112 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2008.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2008 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférant, présentés respectivement de la page 68 à la page 122 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2009.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2009 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférant, présentés respectivement de la page 72 à la page 126 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2010.

# ENS EMBLE



Nos bons résultats reposent sur trois facteurs principaux : l'amélioration conjoncturelle de l'activité économique, l'intégration maîtrisée de Camif Collectivités et le maintien de nos investissements, notamment marketing et commerciaux, qui traduisent notre stratégie volontariste pendant cette période de crise.

### **REPRISE PROGRESSIVE DU NIVEAU D'ACTIVITÉ**

Après la pluie le beau temps ! Dès janvier 2010, après un premier trimestre morose, l'activité a progressivement repris dans la plupart des pays européens, et notamment en France et dans les pays scandinaves.

### **INTÉGRATION DE CAMIF COLLECTIVITÉS**

Spécialiste de la distribution de matériels et services à destination des institutions publiques, et acquise au cours de l'exercice précédent, Camif Collectivités a pris sa place dans le Groupe de manière tout à fait satisfaisante. Son intégration s'est soldée par une augmentation de son chiffre d'affaires et de sa marge commerciale.

### **NOUVELLES TECHNIQUES MARKETING ET COMMERCIALES**

Nous avons fait le choix stratégique, durant la crise, de ne pas couper dans nos investissements marketing et commerciaux. Au contraire, nous avons maintenu nos dépenses de promotion et recentré une partie de nos effectifs sur la vente directe, augmentant ainsi les contacts avec nos clients.

De nouvelles techniques de promotion ont également été testées avec succès dans la plupart des pays. Cette stratégie multicanal – qui inclut les ventes par Internet dont la progression est toujours en hausse – nous a sans doute permis de mieux résister à la crise.

**“ DANS UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EUROPÉEN TROUBLE, NOUS RÉALISONS FINALEMENT UN TRÈS BON EXERCICE, AVEC UNE CROISSANCE DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES ET UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL EN HAUSSE. ”**

### **CRÉATION DE DEUX MARQUES**

Progressivement, dans le respect de nos fournisseurs, et en prenant en compte les pratiques propres à certains pays, nous mettons en place une politique d'achats structurée au niveau du Groupe, avec pour objectif l'amélioration de notre marge commerciale. Cette politique d'achats s'appuie aussi sur la promotion de deux nouvelles marques Groupe. Notre principale ambition est de créer ainsi des produits innovants et économiquement valables, tant pour nous que pour nos clients. Le lancement de ces marques en début d'année a remporté immédiatement un bon succès.

### **DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS IMPORTANTS**

Ils le sont du point de vue de leur montant, mais aussi par l'importance qu'ils revêtent pour l'avenir du Groupe. La mise en service de notre centre logistique européen va, par exemple, offrir de nouveaux moyens pour supporter notre développement et optimiser nos coûts.

Parallèlement, nous mettons en œuvre de nouveaux systèmes d'information, qui doivent permettre des analyses plus fines de notre activité, et constituer ainsi des aides à la décision pertinentes.

### **PERSPECTIVES 2010/2011**

Réussir la mise en service de notre nouvelle plateforme logistique européenne et développer une stratégie de croissance rentable pour Camif Collectivités, sont des enjeux importants pour le Groupe. Nous sommes confiants dans leur bonne réalisation.

Nous restons aussi ouverts aux opportunités de croissance externe, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans la stratégie globale du Groupe. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous enregistrons de bonnes performances sur nos principaux marchés. Les prémices d'une franche reprise de l'économie en Europe ? Devant un certain nombre d'incertitudes, qui actuellement subsistent, nous restons réticents à afficher des prévisions chiffrées. Nous poursuivons une politique volontariste, devant conduire à accompagner notre développement et à maintenir un niveau satisfaisant de rentabilité.

**JEAN-PIERRE GUICHARD**

Président

# Généraliste européen de la vente à distance aux **professionnels**

Fondé en France en 1966, le groupe Manutan est aujourd'hui composé de 24 filiales opérationnelles implantées dans 20 pays européens.

Depuis près de 45 ans, le Groupe exerce son savoir-faire de la vente à distance pour proposer aux entreprises et aux collectivités une offre généraliste et sélectionnée de produits de manutention, lavage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobilier de bureau et atelier, équipement général, fournitures et consommables, ainsi qu'une gamme de services associés pour permettre à ses clients de se concentrer sur leur cœur de métier.

Le Groupe commercialise quelque 200 000 références au travers de catalogues papier et électroniques, et fournit aux entreprises et collectivités des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.

## **UN GROUPE FAMILIAL ET COTÉ**

Depuis la création du groupe Manutan, André Guichard, fondateur, et Jean-Pierre Guichard, Président, ont axé le développement de l'entreprise sur une vision à long terme, un développement maîtrisé, et la conviction que la vente à distance est un modèle de distribution novateur.

Le Groupe se positionne aujourd'hui comme un des leaders européens de la vente à distance aux professionnels.

L'avènement d'Internet et le potentiel de croissance qui l'accompagne réaffirment la pertinence de ce modèle d'entreprise. La vision à long terme est au service de la pérennité du Groupe.

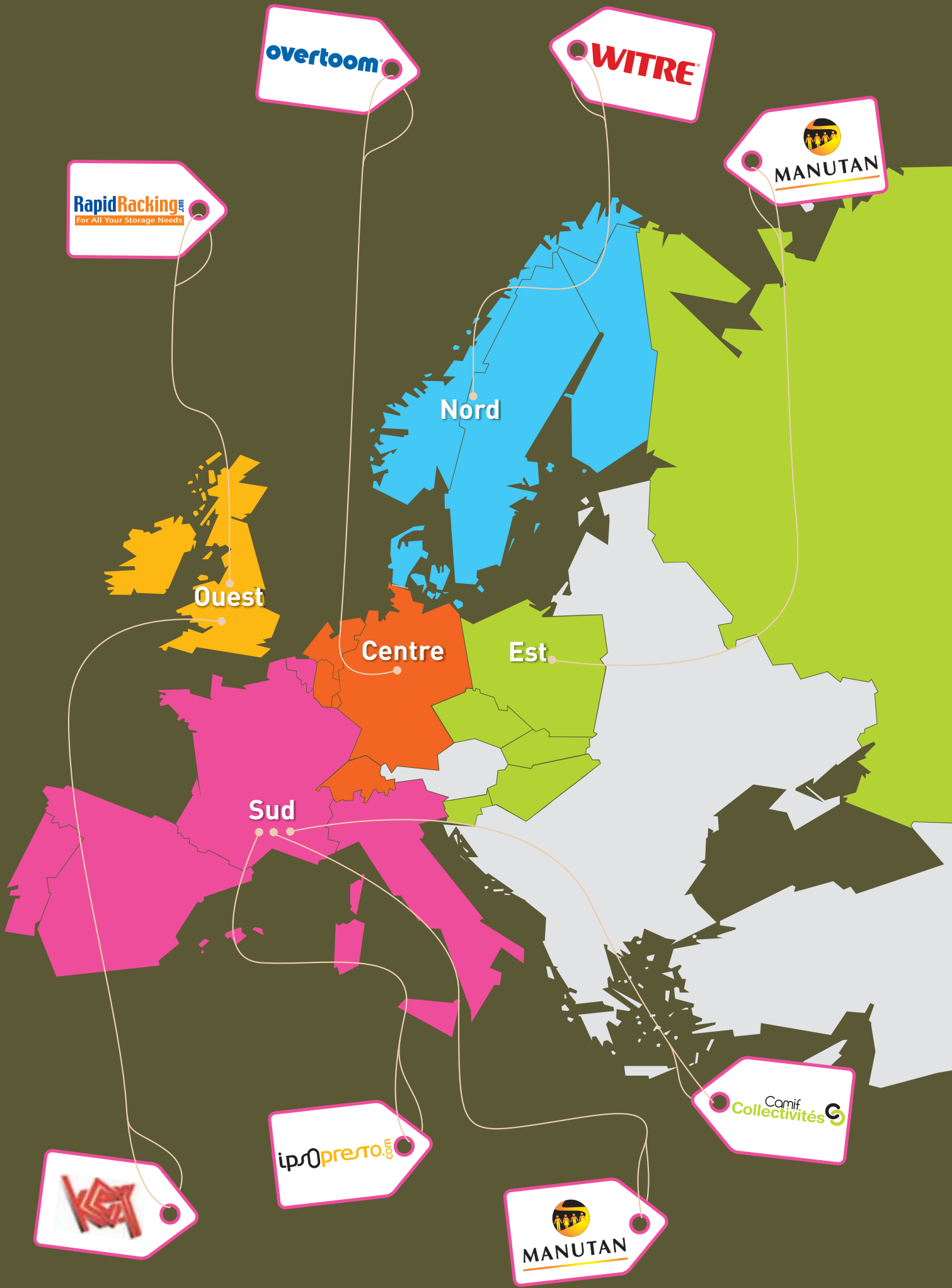
Elle se traduit au quotidien, au travers des 1 600 collaborateurs du Groupe, par la poursuite d'une ambition partagée :

devenir le fournisseur préféré de ses clients et pratiquer le métier de généraliste de la vente à distance avec un souci permanent d'efficacité, de valeur ajoutée, et de responsabilité vis-à-vis des partenaires de l'entreprise (collaborateurs, clients, fournisseurs et actionnaires).

La structure familiale, couplée à une présence en bourse depuis 1985 (Manutan International, société mère du groupe Manutan, est cotée sur Euronext Paris depuis 1985 – Compartiment B.), la volonté de perpétuer son indépendance, l'expérience et une exigence élevée en matière de standards de gestion procurent au Groupe de nombreuses forces, parmi lesquelles la continuité stratégique, la solidité financière, la responsabilisation de chacun et le respect des personnes. Au 30 septembre 2010, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à plus de 563 millions d'euros.

**20** pays

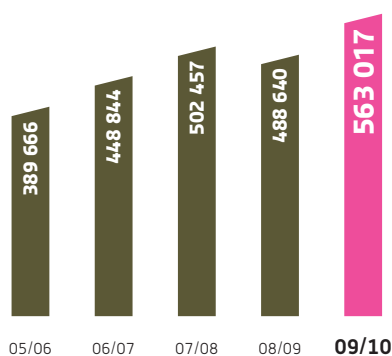
**24** filiales



# Une croissance soutenue

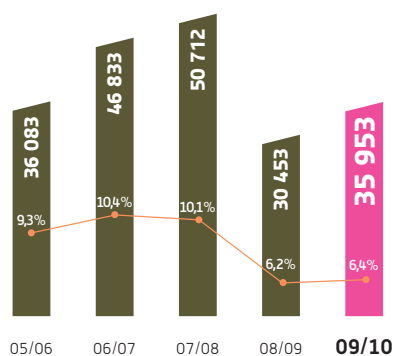
## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)

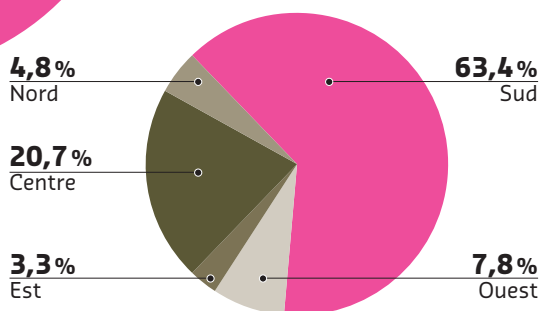


## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

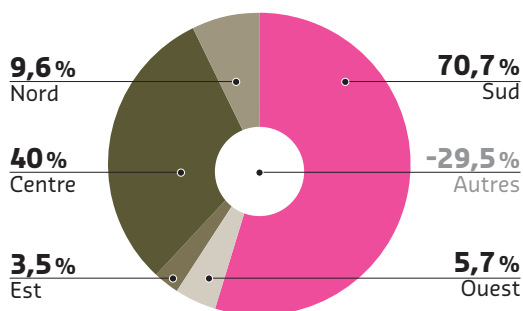
Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)



Répartition par zone pour 2009/2010

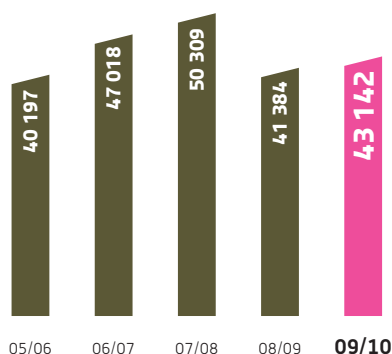


Répartition par zone pour 2009/2010



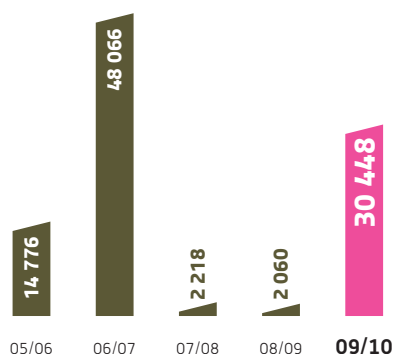
## EBITDA <sup>(1)</sup>

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)



## « FREE CASH-FLOW » <sup>(2)</sup>

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)

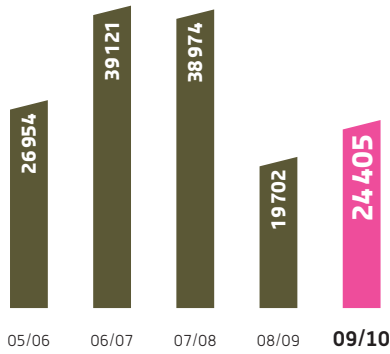


(1) Résultat opérationnel courant avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissements des immobilisations.

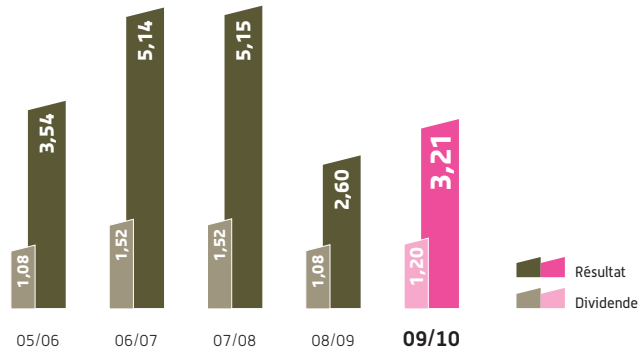
(2) Cash-flow après financement du cycle d'exploitation, des investissements de production, après impôts et avant dividendes.

## RÉSULTAT NET

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)

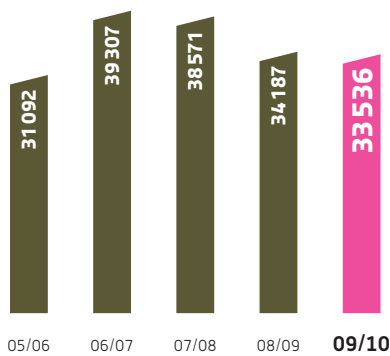


Résultat net et dividende net par action (en euros)



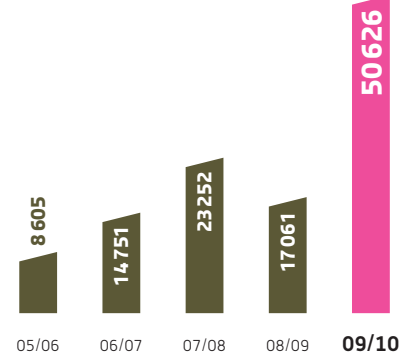
## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)



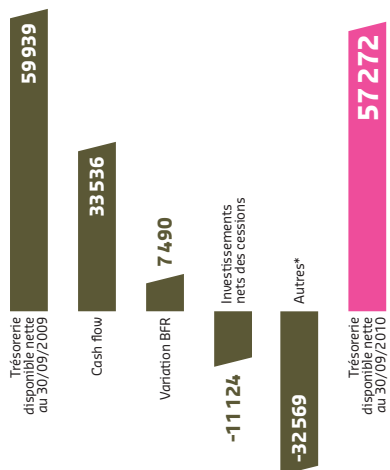
## INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)

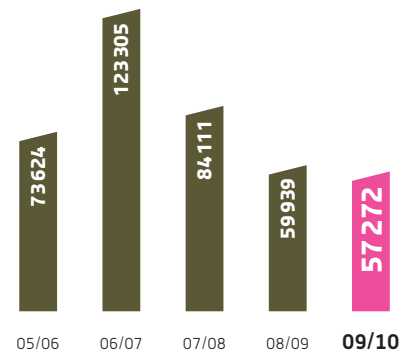


## TRÉSORERIE (en milliers d'euros)

Décomposition de la trésorerie nette



Évolution de la trésorerie nette\*\* sur 5 ans

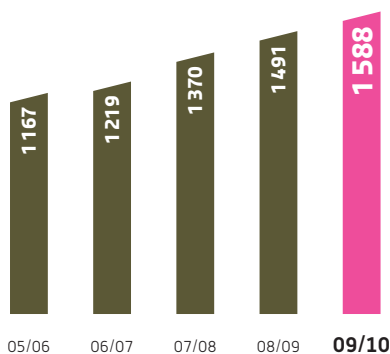


\* Dont dividendes 8 194 milliers d'euros et hausse des dettes sur contrat de location financement 22 527 milliers d'euros.

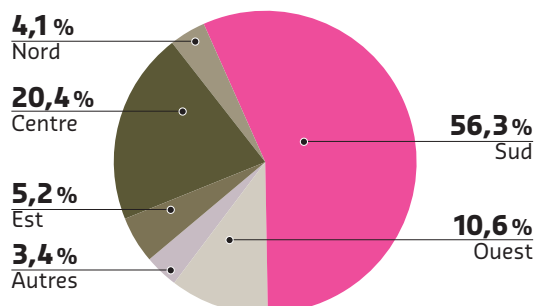
\*\* La trésorerie disponible est composée des agrégats bilanciaux «trésorerie et équivalents de trésorerie» et «actifs courants de gestion de trésorerie». La trésorerie disponible nette est calculée par la différence entre la trésorerie disponible et les dettes financières.

## EFFECTIF MOYEN

Évolution sur 5 ans



Répartition par zone pour 2009/2010



#1

Un positionnement

# UNI QUE

sur le marché

NOUS AVONS BESOIN D'UNE SOLUTION  
D'**E-PROCUREMENT** FIABLE ET PERSONNALISÉE,  
POUR **SIMPLIFIER** NOS ACTES D'ACHAT,  
**RÉDUIRE** NOS COÛTS D'**ACQUISITION**  
ET DE GESTION DE **COMMANDES**.

**MAGDA DELGADO**, DIRECTRICE DES ACHATS.

**08** Présentation du Groupe # **14** Vision RH # **18** Vision sociétale et environnementale  
**20** Gouvernance # **23** Historique





## MANUTAN

MANUTAN a développé WebShop Pro, une solution qui s'adapte aux besoins de chaque entreprise. Catalogue électronique personnalisé, définition des acheteurs internes et de leur enveloppe budgétaire, reporting sur les volumes d'achat... L'interface électronique est paramétrée en fonction des souhaits du client. Les équipes Manutan accompagnent les entreprises dans l'installation de l'outil, forment les utilisateurs et fournissent une assistance téléphonique.

# #1 PRÉSENTATION DU GROUPE MANUTAN

Au quotidien, les 1 600 collaborateurs du Groupe partagent la même ambition: « *Dans le secteur de la vente à distance, nous voulons devenir le fournisseur préféré des entreprises des secteurs privé et public. Pour ces clients, nous concevons et délivrons des solutions compétitives et fiables, basées sur des produits et services sélectionnés, qui leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier* ».

## NOTRE MÉTIER: LA VENTE À DISTANCE

Le groupe Manutan est un acteur clé de la vente à distance (VAD) aux entreprises et aux collectivités depuis près de 45 ans.

- Sa connaissance du marché et l'expertise de ses équipes en font un partenaire privilégié des entreprises pour leurs achats d'équipements. Avec sa filiale Camif Collectivités, le Groupe accompagne les collectivités, en répondant à leurs besoins spécifiques à travers une offre produits et des services adaptés.

- Avec l'explosion d'Internet et le développement du commerce électronique, la vente à distance évolue et devient un mode de distribution prédominant plébiscité par les professionnels.

Le groupe Manutan, pionnier de la VAD, a su exploiter ce potentiel en faisant du canal Internet un axe de développement majeur.

- L'offre généraliste du Groupe est proposée aux entreprises au travers de catalogues papier et électroniques. Les équipes marketing adaptent cette offre en fonction des supports pour offrir une meilleure visibilité des solutions produits et services.

- Les services commerciaux du Groupe sont à la disposition des clients pour apporter renseignements, conseils et assistance.

- Le savoir-faire du Groupe se traduit dans sa capacité à gérer efficacement son activité. Gestion rentable de milliers de commandes quotidiennes, livraisons à travers toute l'Europe, capacité de stockage sur plus de 150 000 m<sup>2</sup> dans ses sept principales plateformes logistiques (avec, notamment, la mise en exploitation de son nouvel entrepôt doté des meilleurs outils de gestion des stocks, en Île-de-France, début 2011), organisation des prestations de transport

sous-traitées (un à cinq transporteurs par pays) sont autant d'expertises maîtrisées par le Groupe pour une prestation de qualité adaptée aux besoins des clients.

## NOS CLIENTS: TOUTES LES ENTREPRISES PRIVÉES OU PUBLIQUES

Les entreprises et les collectivités plébiscitent la vente à distance pour leurs achats récurrents (fournitures, équipement...).

Les professionnels trouvent dans ce mode de distribution de véritables solutions alliant choix, rapidité et services associés. Leur objectif: consacrer moins de temps aux actes d'achat.

L'offre du groupe Manutan attire une clientèle diversifiée, très petites entreprises (TPE) ou multinationales, administrations ou collectivités. La valeur moyenne de leur commande s'élève à 470 euros.

600 000 clients, issus de tous les secteurs économiques, font confiance au groupe Manutan qui s'adapte à leur diversité et leur propose des solutions personnalisées: rationalisation des coûts et simplification des achats, programme de fidélisation et solutions électroniques, offre à prix réduit ou conception sur-mesure, etc.

## NOTRE POSITIONNEMENT: GÉNÉRALISTE

Le groupe Manutan commercialise une offre généraliste de fournitures et de produits d'équipement. Composée de plus de 200 000 références, cette offre regroupe les produits nécessaires aux professionnels en matière de manutention, levage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, fournitures et consommables

Les 24 filiales du groupe Manutan commercialisent une des gammes de produits les plus larges en Europe. Les marques du Groupe proposent à leurs clients de véritables solutions, alliant sélection, choix, rapidité et services associés. Le Groupe occupe ainsi une position dominante sur les marchés français, hollandais et belge, avec trois marques fortes : Manutan, Camif Collectivités et Overtoom.

mais également mobilier d'hébergement et de restauration, matériel éducatif ou offre santé pour les collectivités.

Les équipes marketing s'appuient sur leur expertise produits et marchés pour constituer une offre large adaptée aux attentes clients. La sélection des produits et services est une des valeurs ajoutées de l'offre du groupe Manutan qui conçoit des solutions compétitives et fiables. Les critères de sélection sont l'innovation, la qualité, les normes environnementales, la compétitivité et l'adéquation aux besoins des marchés locaux. Elles travaillent en étroite collaboration avec les 1 300 fournisseurs référencés par le Groupe, principalement en Europe, mais aussi en Asie.

L'offre Groupe, commune à l'ensemble des filiales, s'étoffe régulièrement. Elle est disponible dans tous les catalogues généraux afin de répondre aux besoins de standardisation des grandes entreprises.

Une offre de services associés complète la prestation : garantie, services après-vente, livraisons express, installations ou solutions électroniques d'approvisionnement, etc.

## NOTRE TERRITOIRE : L'EUROPE

Le groupe Manutan commercialise principalement son offre dans les 20 pays européens dans lesquels il est implanté. Cependant, au travers de l'activité export de ses filiales, il compte également des clients en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Les activités export représentent environ 2,5 % du chiffre d'affaires du Groupe. Manutan en France, Key en Grande-Bretagne et Overtoom en Hollande sont les principales filiales exportatrices.

## UN GROUPE PROCHE DE SES MARCHÉS

La connaissance des marchés est un des atouts du groupe Manutan qui privilégie une écoute permanente du terrain (clients, fournisseurs, concurrents). C'est pour cette raison que le développement européen du Groupe est basé, depuis l'origine, sur une volonté d'ancrage local fort et sur la prise en compte des spécificités de chaque marché.

Le Groupe bénéficie de l'expertise des équipes locales et chaque pays est responsable de sa politique client en affinité avec le marché et ses spécificités.

L'organisation intégrée du Groupe permet de partager les expériences-terrain et de dégager des synergies. Les services partagés (achats et marketing de l'offre, chaîne logistique, informatique, etc.) et les départements support (e-business, finance, relations et ressources humaines, communication) soutiennent les stratégies commerciales locales et le développement général du Groupe.

# IMPLANTATIONS EN EUROPE



**MANUTAN**

## En France

- Manutan SA 1966

## En Espagne

- Manutan SI 2004

## Au Portugal

- Manutan Unipessoal Lda 1996

## En Italie

- Manutan Italia Spa 1987

## En Belgique

- Manutan NV 1974

## En République tchèque

- Manutan s.r.o. 1999

## En Pologne

- Manutan Polska Sp z.o.o. 2004

## En Slovaquie

- Manutan Slovakia s.r.o. 2004

## En Hongrie

- Manutan Hungária Kft 2004

## En Slovénie

- Manutan d.o.o. 2000

## En Russie

- Manutan o.o.o. 2007



Hervé  
Guichard



Bertrand  
Soucadauch



Raffaele  
Mauro



Ghislaine  
Duymelings



Premysl  
Pela



Krzysztof  
Wisniewski



Jana  
Krajcikova



Albert  
Mathé



Orlin  
Efremov



### Au Royaume-Uni • En Irlande

- Key Industrial Equipment Ltd 1973
- Metro Storage Systems Ltd 2000



Martin Luddington

## Camif Collectivités

### En France

- Camif Collectivités - Entreprises SAS 2009



Pascal Dupenloup

## ipsopresto.com

### En France

- Ipsopresto SAS 2004



Jérôme Braud

## RapidRacking.com

For All Your Storage Needs

### Au Royaume-Uni

- Rapid Racking Ltd 2008



Mark Hobbs



John Cummings

## WITRE®

### En Suède

- Witre AB 1989



Marcus Rasmusson

### En Norvège

- Witre A/S 1989



Tove Buras

### Au Danemark

- Witre Danmark A/S 1995

### En Finlande

- Witre Oy 1999

## overtoom®

### Au Pays-Bas

- Overtoom International Nederland BV 1995

### En Suisse

- Fabritec-Overtoom GmbH 1999

### En Allemagne

- Overtoom International Deutschland GmbH 1988

### En Belgique

- Overtoom International Belgium NV 1995



Alexander Bours



Ghislaine Duymelings

# #1 PRÉSENTATION DU GROUPE MANUTAN

## UN POTENTIEL DE CROISSANCE IMPORTANT

Le groupe Manutan opère en Europe, dans le domaine de la vente à distance aux entreprises et aux collectivités pour l'ensemble de leurs achats d'équipement et fournitures, industriels et de bureau, à l'exclusion des achats de matières premières. Ce marché, estimé en Europe à 300 milliards d'euros (source Manutan International), offre un potentiel de croissance important, encore accru par l'avènement et le constant développement du commerce électronique.

Sur ce marché, le groupe Manutan occupe, en tant que généraliste, une place de premier plan. Il dispose d'atouts uniques, construits au cours des quarante dernières années, telles que sa large couverture européenne, la plus vaste gamme de produits et services proposés en Europe, 600 000 adresses clients, une position prédominante et historique sur les marchés hollandais, belge et français, des positions fortes au Royaume-Uni, en République tchèque et en Scandinavie.

Dans les pays d'Europe méditerranéenne, la vente à distance aux professionnels bénéficie d'une notoriété encore faible et offre un potentiel de croissance certain.

Dès 1987, le Groupe a pris position en Europe du Sud : en Italie, au Portugal en 1996, puis en Espagne en 2004.

Au cours des dernières années, le Groupe s'est également déployé en Europe centrale et orientale, notamment en République tchèque. Les pays d'Europe du Sud et de l'Est, marchés encore émergents sur le métier de la vente à distance aux entreprises et collectivités, constituent pour le Groupe des relais de croissance sur le long terme.

En 2004, l'implantation en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne a confirmé la volonté du Groupe de développer son activité dans des pays à fort potentiel. Cela se traduit également en 2007, lorsque le Groupe s'implante en Russie. C'est la première société française de vente à distance aux professionnels à pénétrer ce marché.

En 2008, le Groupe renforce sa position en Angleterre en acquérant la société Rapid Racking, spécialiste des équipements de stockage et rayonnage. En 2009, l'acquisition de Camif Collectivités permet au Groupe de renforcer sa position sur les marchés des collectivités et de la santé.

## UNE CONCURRENCE HÉTÉROGÈNE

De par son positionnement généraliste, sa large gamme de produits et son implantation géographique étendue, le groupe Manutan doit faire face à une concurrence hétérogène. Ses concurrents sont aussi bien des acteurs généralistes que spécialistes (en termes de gamme de produits) de la vente à distance aux professionnels, mais aussi, plus indirectement, des magasins de vente au détail et/ou en gros.

Avec 24 sites Internet marchands opérationnels, le groupe Manutan a totalement intégré le commerce électronique comme vecteur de progression du chiffre d'affaires et élément différenciateur.

Dans l'univers des véricistes, les acteurs généralistes les plus comparables sont peu nombreux. Sur le marché européen, le Groupe se mesure principalement à TAKKT (Allemagne - coté sur le marché de Francfort), Schäfer Shop (Allemagne) et AJ Produkter (Suède).

C'est en réunissant le savoir-faire historique de vente à distance des entreprises de Manutan et la connaissance du secteur public de <sup>Comif</sup> Collectivités que des synergies fortement créatrices de valeur sont développées.

De par son positionnement généraliste, sa large gamme de produits, et son implantation géographique étendue, le groupe Manutan fait face à une concurrence hétérogène. Ses concurrents sont aussi bien des acteurs généralistes que spécialistes de la vente à distance aux professionnels, comme, plus indirectement, des magasins de vente au détail et/ou en gros.

### **LES ACTEURS DE LA VENTE À DISTANCE SPÉCIALISÉE, OPÉRANT LOCALEMENT ET/OU SUR DES MARCHÉS DE NICHES, SONT PRINCIPALEMENT ET PAR DOMAINE :**

#### ● **Mobilier et fournitures de bureau**

- JPG, JM Bruneau (France),
- Viking (États-Unis),
- Neat Ideas (Royaume-Uni),
- Printus (Allemagne).

#### ● **Produits et matériels d'hygiène, d'entretien et de sécurité**

- Bernard (France).

#### ● **Fournitures et équipement d'emballage**

- Raja (France).

#### ● **Signalisation**

- Seton (Royaume-Uni).

#### ● **Offre dédiée aux collectivités et à l'éducation**

- Achat public UGAP (France).

Dans le monde de la distribution traditionnelle, le groupe Manutan concurrence les quincailleries industrielles telles que Descours & Cabaud ou Retif en France, mais aussi les grandes surfaces plus généralistes telles que Leroy Merlin ou Bricorama. Enfin, une concurrence diffuse d'offres de fournitures professionnelles est présente sur Internet *via* des places de marché, des bourses d'échanges, des courtiers et les sites marchands des concurrents traditionnels.

# Les femmes et les hommes: pierre angulaire de l'entreprise

Le groupe Manutan a fait de la gestion des Ressources Humaines une des priorités de son plan de développement, en posant les bases de sa stratégie sur l'alliance d'une vision économique et sociale. Cette vision sociale pose les fondations d'une marque employeur qui vise à promouvoir les pratiques et les attitudes attendues de la part des collaborateurs du Groupe, à partager les clés de la réussite au sein du Groupe, mais également à engager le Groupe dans ses pratiques de gestion des hommes.

La vision Ressources Humaines du groupe Manutan met en valeur la contribution de chacun à la performance commune: engagement du Groupe axé sur le développement personnalisé de ses collaborateurs; engagement des collaborateurs à s'impliquer et à contribuer au développement de l'entreprise dans le respect de comportements et de pratiques partagées; engagement commun de valeur ajoutée pour faire du groupe Manutan le fournisseur préféré de ses clients.

Promouvoir le travail en équipe et insuffler l'esprit d'entreprise sont les enjeux pour faire du groupe Manutan un véritable groupe européen.

## DES VALEURS FÉDÉRATRICES

La sensibilisation aux cinq valeurs (Courage, Respect, Intégrité, Simplicité, Travail en équipe) et à la vision du Groupe constitue un référentiel pour l'ensemble des collaborateurs. Elles forment, avec l'esprit d'entrepreneuriat, le socle culturel du groupe Manutan. L'objectif est de les partager et de les intégrer dans le travail et les relations au quotidien.

Le groupe Manutan promeut également auprès de ses partenaires, clients et actionnaires, ses valeurs et sa responsabilité sociale.

## UN ENVIRONNEMENT MOTIVANT

### Le développement du groupe Manutan est une aventure d'entrepreneurs

Cet état d'esprit n'a jamais quitté le Groupe et reste fondamental dans sa culture. Le Groupe considère que l'approche entrepreneuriale favorise l'innovation et la motivation des collaborateurs.

Parce que cet esprit doit être partagé par l'ensemble des collaborateurs, le Groupe organise depuis six ans un Trophée annuel de l'Innovation, visant à récompenser les meilleures initiatives mises en œuvre pour supporter le développement du Groupe. Six équipes ont été récompensées en 2010 pour des projets dans les domaines du commercial, du marketing, ou de la promotion et le bien-être quotidien des collaborateurs.

### Une organisation transverse

L'organisation du groupe Manutan, qui privilégie les projets transversaux, est un des leviers de développement pour ses collaborateurs. Ils ont en effet l'opportunité de travailler sur des projets européens d'envergure, tels que la mise en œuvre d'une politique de gestion des contenus ou l'harmonisation de l'offre produits



en collaboration avec des homologues de toutes les filiales du Groupe.

Des services partagés (Offre produits, Achats, Informatique, etc.) regroupent des collaborateurs de toutes les filiales et concrétisent la dimension européenne et l'existence d'une culture partagée.

Le travail en réseau et le partage des idées et des informations sont aujourd'hui au cœur des pratiques de travail. Les directeurs de pays ou les responsables de services rencontrent régulièrement leurs homologues pour se transmettre leur savoir, source d'efficacité et de richesse commune.

## UNE PROGRESSION CONTINUE

Le Groupe a la volonté d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs l'opportunité d'apprendre et de progresser. Cette volonté se traduit dans ses politiques ressources humaines : gestion des compétences, programme de management de la performance, promotion de la mobilité interne, plan de formation. Ces initiatives permettent notamment aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement et favorisent la fidélisation au sein du Groupe.

### L'intégration

Chaque nouveau collaborateur du Groupe bénéficie d'un parcours d'intégration organisé par la filiale dans laquelle il travaille. La présentation de l'Entreprise, mais aussi celle du Groupe sont au programme de ces journées d'intégration.

La Direction des Ressources Humaines Groupe organise également un séminaire d'intégration annuel pour les cadres dirigeants et les collaborateurs impliqués dans des projets transversaux. Articulée autour de sessions de présentation du Groupe et d'exercices de cohésion d'équipe, cette initiative vise à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et à tisser les liens d'une collaboration future.

### Une veille permanente sur les talents

Pour réussir l'intégration et la progression de chacun, la politique des Ressources Humaines du groupe Manutan vise notamment à s'assurer de l'acquisition des bons réflexes managériaux afin d'assurer la détection et le développement des collaborateurs.

Dans ce cadre, le déploiement à tous niveaux de l'entreprise d'outils de gestion de la performance a été généralisé : entretien individuel de compétences, entretien annuel de performance, revue à mi-année (permettant de faire un bilan à mi-parcours sur l'atteinte des objectifs et de les ajuster), et « people reviews » participent du dispositif d'identification continue d'évaluation précise de la performance individuelle et collective, et de la détection des besoins de développement.



Ces outils ont permis d'introduire davantage d'objectivité et une meilleure individualisation des décisions dans les domaines de la gestion des carrières, de la rémunération et de la reconnaissance.

À terme, cette approche donnera au Groupe une meilleure appréhension des compétences disponibles, afin de travailler sur des plans de succession et d'être en mesure d'évaluer son capital humain dans le cadre de réflexions stratégiques.

### L'évolution

La politique de mobilité interne illustre la volonté du Groupe d'offrir de nouvelles opportunités à ses collaborateurs. Cette politique vise à promouvoir la mobilité non seulement au sein de chacune des filiales, mais également entre filiales du Groupe. Cette initiative privilégie également les occasions de partage d'expériences et se concrétise par des transferts internes tant localement qu'au niveau du Groupe.

### La formation et le développement personnel

Afin de développer les compétences de chacun des collaborateurs du groupe Manutan, la Direction des Ressources Humaines et les managers s'appliquent chaque année à construire le plan de formation approprié aux enjeux de l'entreprise. Les compétences comportementales et le développement personnel font partie intégrante de cette démarche.

Convaincu que l'avenir de l'Entreprise se fera par ses femmes et ses hommes, Manutan ouvrira les portes de son Université d'Entreprise à Gonesse (France) en janvier 2012, dans un bâtiment spécialement conçu et dédié à ses activités. Elle sera constituée de 1 000 m<sup>2</sup> de salles polyvalentes et d'une salle multisports qui accueillera aussi des formations.

Lieu d'apprentissage, elle mettra les salariés du Groupe en action par des pratiques individuelles et collectives, intellectuelles et physiques.

Cette structure originale et unique s'adressera au plus grand nombre de salariés de tous pays,

# #1 VISION RESSOURCES HUMAINES

et soutiendra leur développement durable dans le Groupe Manutan en leur proposant des méthodes pédagogiques résolument innovantes.

Attaché à ses valeurs, qui ont construit et renforcé le Groupe depuis près de 45 ans, Manutan attend de son Université qu'elle porte la culture de son entreprise pour mieux la diffuser dans l'ensemble de ses entités.

## UNE RÉMUNÉRATION TOURNÉE VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Les objectifs du projet d'entreprise ont été déclinés en objectifs individuels pour les membres du Comité de Direction du Groupe, les directeurs de filiales et les principaux cadres.

La part variable de la rémunération, sous conditions minimales de performance, est calculée en prenant en compte :

1. L'évolution de certains éléments des résultats du Groupe, comme le chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt. Ces éléments sont fixés par le Comité des Rémunérations.
2. Les objectifs régionaux, validés par le Directoire avec chaque directeur de pays.
3. Les objectifs individuels en lien avec les projets et les responsabilités de chacun définis avec le responsable hiérarchique. Ce système cohérent de rémunération variable fédère l'ensemble des dirigeants du Groupe, du Directoire aux membres des Comités de Direction régionaux,

autour d'objectifs en lien avec le projet d'entreprise.

À un niveau plus large, le Groupe n'a pas, à ce jour, de politique globale en matière de participation/intéressement des collaborateurs aux résultats de l'entreprise, la priorité est laissée aux initiatives locales en la matière.

Des accords d'intéressement sont en vigueur chez Manutan International et Manutan en France. Les accords sont applicables à toutes les catégories de personnel selon des conditions fixées. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction d'objectifs de résultats, d'indicateurs de gestion et budgétaires. Les accords d'intéressement sont conformes aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

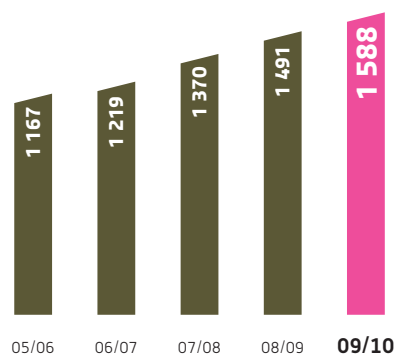
## UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

### Les conditions d'hygiène et de sécurité

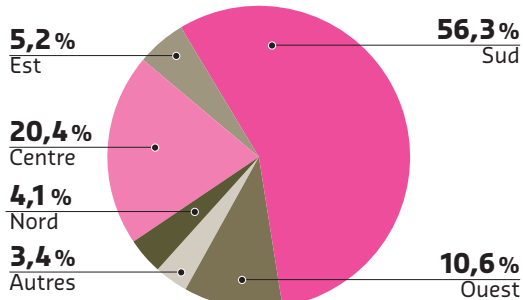
Le projet Groupe Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE), conclu en septembre 2004, avait pour objectif de faire un état des lieux des pratiques et des risques en la matière au sein de quatre filiales dans quatre pays différents.

## Les données chiffrées

Effectif moyen total



Effectifs par zone pour 2009/2010



À l'issue de ces audits, aucun risque avéré, lié aux domaines HSE, n'a été identifié. Des points d'amélioration ont été notés et ont fait l'objet de plans d'actions correctives.

L'ouverture du nouveau Centre Européen du Groupe en 2011, localisé à Gonesse (France), sera l'occasion d'améliorer encore les pratiques en termes d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie des postes de travail. Conçu dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), ce site place la qualité et le bien-être au cœur de l'environnement de travail.

### La sous-traitance

Le Groupe continue de privilégier une politique de stabilité des emplois quand cela est possible, notamment en diminuant son recours au travail par intérim. Néanmoins, celui-ci permet au Groupe de faire face à des pics d'activité saisonniers.

Le coût de la main-d'œuvre intérimaire a représenté sur l'exercice environ 2,1 % du total des coûts de personnel.

En règle générale, le Groupe ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités ne constituant pas son cœur de métier, comme le transport par exemple et, par souci d'efficacité, le Groupe a développé des accords de partenariat avec des spécialistes externes.

### L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est gérée au niveau local, en fonction des législations et accords d'entreprises en vigueur. En France, les entreprises du Groupe appliquent les accords sur la réduction du temps de travail, signés avec les partenaires sociaux.

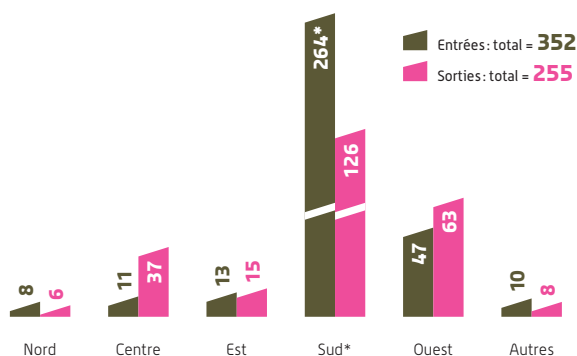
### L'emploi des personnes handicapées

Recruter, intégrer et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap est une réalité au sein du groupe Manutan. Même si des efforts doivent encore être faits, de nombreuses actions concrètes ont vu le jour ces dernières années. Certaines filiales se sont appuyées sur des organismes référents pour leur permettre de développer leur engagement ou pour le faire connaître :

- Manutan en France a signé en mars 2009 une convention avec l'AGEFIPH (Association de gestion de fonds pour l'insertion des personnes handicapées). Cette convention engage l'entreprise dans un plan très volontariste sur les deux prochaines années ;
- Rapid Racking, filiale localisée au Royaume-Uni, est certifiée « Positive About Disabled People » depuis 1999.

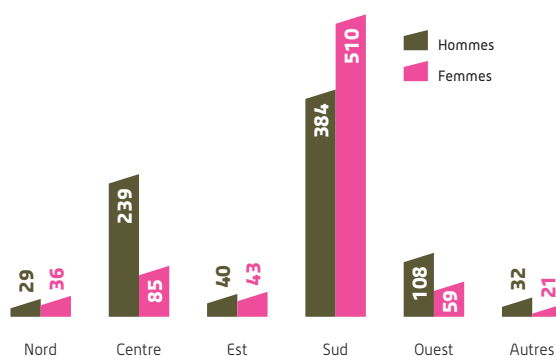
Par ailleurs, notamment au sein des filiales Manutan France et Camif Collectivités, la sous-traitance de certaines activités est confiée de préférence à des ESAT (Établissements et services d'aide par le travail).

Variations des entrées/sorties par zone en 2009/2010

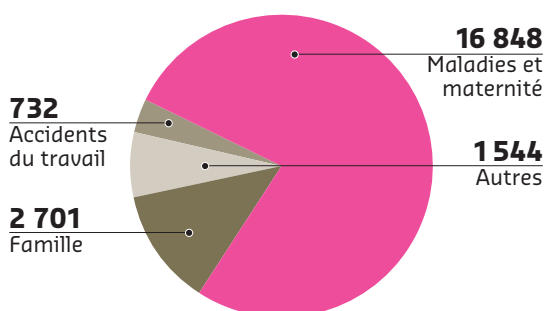


\* Les entrées sur la zone Sud sont pour 162 liées à l'acquisition de Camif Collectivités.

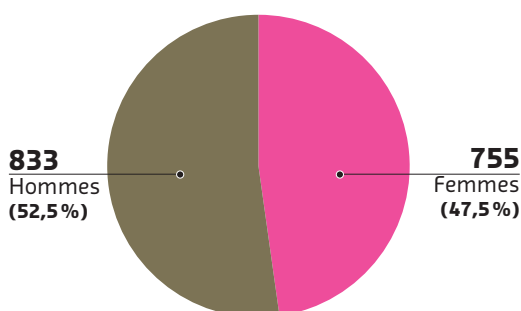
Répartition Hommes/Femmes par zone en 2009/2010



Motif d'absentéisme en 2009/2010 (en nombre de jours)



Répartition Hommes/Femmes en 2009/2010



# L'engagement environnemental et sociétal

La prise en compte de l'environnement et de sa responsabilité sociétale fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise et de la vision à long terme du groupe Manutan.

Le Groupe œuvre en effet à son niveau, pour réduire l'empreinte environnementale de son activité, contribuer au développement de l'achat responsable, et être une entreprise responsable et citoyenne.

## DÉVELOPPER LES DÉMARCHES DE CERTIFICATION

Des initiatives locales de certification ont été engagées. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de production/vente.

	Certification 14001 version 2000	Certification 9001 version 2000
Key Industrial (Royaume-Uni)	X	X
Manutan (France)		X
Manutan (République tchèque)		X
Groupe WITRE (Scandinavie)	X	X
Camif Collectivités (France)	X	X
Rapid Racking (Royaume-Uni)	X	X

Manutan (France) a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001. La certification ISO 9001 version 2000 a été renouvelée en juin 2009. Camif Collectivités a, quant à elle, obtenu la certification ISO 9001 en 1997.

Les deux filiales britanniques du Groupe sont aujourd'hui certifiées ISO 14001, certification obtenue en 2004 pour KEY, et en 2010 pour Rapid Racking. Camif Collectivités est également certifiée ISO 14001 version 2000 depuis 2008.

Par ailleurs, le futur Centre européen du groupe Manutan, actuellement en construction à Gonesse (France), est conçu en conformité avec les normes « Haute Qualité Environnementale » (HQE). Le site sera opérationnel en 2011.

## MESURER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL POUR MIEUX LE RÉDUIRE

Deux des principales filiales du Groupe ont initié un bilan carbone®. Une démarche lancée en décembre 2009 pour Overtoom Hollande et en novembre 2010 pour Manutan France. Ces initiatives ont pour but de produire une vision objective des sources d'émission de CO<sub>2</sub> afin de mieux centrer les réflexions et de focaliser les actions sur les points les plus cruciaux.

Dans son ensemble, le Groupe est essentiellement consommateur d'énergie électrique et de gaz, si l'on fait abstraction du transport de marchandises qu'il externalise.

Ci-dessous, les données brutes de consommation d'énergie par zone :

Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	30/09/2010	30/09/2009
Nord	531	531
Centre	2 419	6 725
Est	462	444
Sud	14 649	15 178
Ouest	2 703	2 984
Autres	1 804	1 718
<b>TOTAL</b>	<b>- 18 %</b>	<b>22 569</b>

Consommation d'électricité (KWH)	30/09/2010	30/09/2009
Nord	589 281	589 017
Centre	1 680 996	1 812 315
Est	199 432	210 237
Sud	3 590 680	3 916 648
Ouest	1 499 243	1 540 098
Autres	157 334	149 842
<b>TOTAL</b>	<b>- 6 %</b>	<b>7 716 967</b>

Consommation de gaz (KWH)	30/09/2010	30/09/2009
Nord	0	0
Centre	538 245	574 401
Est	889 000	770 000
Sud	3 526 034	2 809 164
Ouest	1 219 167	834 464
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>+ 24 %</b>	<b>6 172 446</b>

Les audits menés en 2004 sur les différents sites d'implantation du Groupe n'ont pas révélé de risques environnementaux notables. Les principaux axes d'amélioration identifiés à ce jour ont trait aux :

- suivi et maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;
- tri et recyclage des déchets banals ;
- traitement des eaux pluviales.

Les indicateurs de performance actuels pourront être complétés par des indicateurs spécifiques au domaine de la protection de l'environnement. Le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie spécifique pour se couvrir de quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

## ÊTRE RESPONSABLE DE SES DÉCHETS

La quasi-totalité des filiales du groupe Manutan a mis en place une stratégie de collecte sélective et de recyclage de ses déchets. Au sein d'Overtoom Hollande, 50 % des emballages reçus des fournisseurs sont réutilisés en interne, par exemple.

Des actions sont aussi engagées en amont pour éviter la production de déchets. Ainsi, la facturation électronique est de plus en plus développée au sein du Groupe. Les clients d'Overtoom aux Pays-Bas, de Manutan en France, ou de Rapid Racking au Royaume-Uni ont désormais la possibilité d'opter pour la dématérialisation fiscale. Pour Overtoom Hollande, ce sont ainsi 25 % des factures qui sont envoyées par email, et pour Rapid Racking, le taux atteint 100 %.

## PROPOSER DES PRODUITS ÉCO-RESPONSABLES

La sélection de produits de qualité a toujours été au centre des préoccupations du Groupe. Depuis plusieurs années, un travail est également engagé pour auditer les gammes de produits au regard de leur cycle de vie, de leur ergonomie pour l'utilisateur ou encore de leur apport pour les personnes handicapées. Le Groupe assume son rôle de distributeur responsable en argumentant chaque écolabel, pour mieux expliquer à ses clients les bénéfices et la qualité d'achat responsable. Les audits sont réalisés par un cabinet d'expertise indépendant, Achat Éco Concept.

## SENSIBILISER LES COLLABORATEURS

Parce que les collaborateurs sont les premiers acteurs de la démarche environnementale du Groupe, des actions locales sont organisées pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable. Les deux filiales de Belgique organisent par exemple, chaque année, le « mois du développement durable », où chaque collaborateur peut exprimer ses idées d'amélioration pour qu'elles soient mises en place au sein de l'entreprise. Camif Collectivités et Manutan France participent également à la Semaine du Développement Durable (semaine nationale proposée par le ministère de l'Environnement et du développement durable). Elles organisent, sur leur site, des actions ludiques, conviviales et pédagogiques pour expliquer les gestes éco-citoyens, la démarche de l'entreprise et impulser une dynamique interne.

## ENTREtenir DES RELATIONS DURABLES ET TRANSPARENTES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les relations avec les fournisseurs sont basées sur un esprit de partenariat. Le référencement croissant de produits éco-responsables, par exemple, laisse une grande place à la concertation et à l'amélioration continue.

Vis-à-vis de ses clients, le groupe Manutan entretient un climat de confiance. La transparence des informations transmises, la qualité d'écoute et de suivi, positionnent le Groupe comme un partenaire de référence pour ses clients. L'ambition du Groupe est aujourd'hui de devenir leur fournisseur préféré.

Le Groupe entretient des relations régulières avec ses actionnaires et la communauté financière. De nombreuses actions se déroulent tout au long de l'année pour informer le marché sur l'activité, les résultats, la stratégie, mais aussi sur les développements récents et les perspectives du Groupe, dans un esprit de grande transparence.

En dehors des deux rendez-vous prévus avec la communauté financière, lors de la publication des résultats annuels et semestriels, le Groupe mène des actions de communication ciblées et personnalisées, afin de répondre au mieux aux attentes des différents acteurs de la communauté financière, dans le respect des recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière d'égalité d'accès à l'information : conférences téléphoniques, face-à-face, « roadshows », etc.

Les temps forts du Groupe font l'objet de communiqués publiés dans la presse économique et financière, disponibles en permanence sur le site [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com).

Le rapport annuel, document de référence, est également accessible sur le site Internet qui propose, en français et en anglais, une présentation détaillée du Groupe, ainsi que des informations financières et boursières.

## STRUCTURER LA STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà des nombreuses initiatives locales, le Groupe a amorcé une réflexion pour structurer sa démarche développement durable. De cette réflexion est née une équipe pilote, appelée la Team 11, composée de dix membres représentatifs des différents départements du Groupe. Cette équipe multidisciplinaire est force de propositions pour développer la stratégie développement durable du groupe Manutan.

La quasi-totalité des filiales du groupe Manutan a mis en place une stratégie de collecte sélective et de recyclage de ses déchets. Au sein d'overtoom® Hollande, 50 % des emballages reçus des fournisseurs sont réutilisés en interne.



*De gauche à droite et de haut en bas :*

**JEAN-PIERRE GUICHARD**

Président du Directoire

**HERVÉ GUICHARD**

[Membre depuis le 30 octobre 2009]

**PIERRE-OLIVIER BRIAL**

[Membre depuis le 30 octobre 2009]

**BRIGITTE AUFFRET**

Directrice Générale

**XAVIER GUICHARD**

[Membre depuis le 30 octobre 2009]

**Manutan International, société mère du groupe Manutan, est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. En matière de Code de gouvernement, le groupe Manutan se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.**

## LE DIRECTOIRE

Le Directoire, organe collégial, a pour mission de promouvoir, protéger et représenter les intérêts du Groupe. Il définit sa stratégie globale, sa vision à long terme et ses principales orientations.

Il assure sa gestion dans le respect des limites statutaires et légales.

Dans cette optique, il s'appuie sur le Comité de Direction du Groupe. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'exigent la conduite des affaires et l'intérêt du Groupe.

Son fonctionnement est régi par un règlement interne.

## LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance, composé de représentants des milieux bancaire et économique, assure le contrôle de la gestion et des comptes du Groupe. Il examine tout projet et investissement

significatif et émet les différentes autorisations prévues par la Loi et les dispositions statutaires.

Dans son mode de fonctionnement et son organisation, il se conforme au régime de gouvernement en vigueur et s'inspire largement des bonnes pratiques édictées par les communautés économiques ces dernières années et notamment des prescriptions du « rapport Bouton ».

En matière de Code de Gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008, mis à jour en avril 2010, disponible sur le site :

[www.code-afep-medef.com](http://www.code-afep-medef.com).

Le Conseil de Surveillance compte trois membres indépendants.

Les critères permettant de qualifier un membre indépendant du Conseil sont les suivants [au cours des cinq dernières années] :

### Ne pas être :

- salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
- mandataire d'une autre société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société [actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans] détient un mandat,

- [directement ou indirectement] client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société, ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis plus de douze ans,
- actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère. Au-delà d'une détention de 10 %, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

### Ni avoir :

- de lien familial proche avec un mandataire social,
- été auditeur de la Société.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Le Conseil de Surveillance est régi par un règlement interne qui a été adopté par les membres du Conseil en date du 30 octobre 2009.

Le Conseil de Surveillance assume ses missions, notamment par le biais de deux Comités : le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations.

De gauche à droite et de haut en bas :

**ANDRÉ GUICHARD** Président  
**ALAIN JULIARD** Vice-Président  
**MARC-OLIVIER LAURENT**  
 Membre indépendant  
**JEAN-CLAUDE SARAZIN**  
 Membre indépendant  
**JEAN NOËL KAPFERER**  
 Membre indépendant  
**CLAUDINE GUICHARD**



### LE COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de quatre membres du Conseil de Surveillance, dont deux indépendants :

- Marc-Olivier Laurent  
*(Président et membre indépendant),*
- André Guichard,
- Alain Juliard,
- Jean-Claude Sarazin  
*(membre indépendant).*

#### Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise ;
- d'assurer le suivi :
  - du processus d'élaboration de l'information financière,
  - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
  - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes,
  - de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, et en particulier avant chaque arrêté des comptes.

### LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, dont un indépendant :

- Jean-Claude Sarazin  
*(Président et membre indépendant),*
- André Guichard,
- Alain Juliard.

Ce Comité a pour mission de faire, au Conseil de Surveillance, toute recommandation relative à la rémunération des membres du Directoire.

Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Directoire, sur la rémunération des principaux dirigeants du Groupe.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe (avantages en nature inclus), la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraites supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge

par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, notamment pour déterminer les objectifs sur lesquels sont indexés les rémunérations variables du Directoire et des principaux dirigeants du Groupe.

Les travaux spécifiques effectués sur l'exercice 2009-2010 par les différents comités sont relatés dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne » (page 68).

### CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société est détenue et contrôlée, directement et indirectement, par la famille Guichard pour 73,22 % de son capital et 81,96 % de ses droits de vote (page 148).

L'existence de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance, ainsi que la gouvernance opérationnelle du Groupe assurée par le Comité de Direction du Groupe, relèvent d'une démarche volontaire de l'actionnaire majoritaire et visent à prévenir tout risque de contrôle abusif.



Le Comité de Direction du Groupe est l'organe qui met en œuvre la stratégie du Groupe. Il pilote sa performance opérationnelle et assure le management des opérations.

**1/ BRIGITTE AUFFRET**  
Directrice Générale

**2/ PIERRE-OLIVIER BRIAL**  
Directeur Exécutif

**3/ HERVÉ GUICHARD**  
Directeur Exécutif

**4/ XAVIER GUICHARD**  
Directeur Exécutif

**5/ JACQUES GOIZET**  
Directeur Exécutif

**INTÉ  
GRITÉ**





Créée par **André Guichard** en **1966**, Manutan est alors la première société française de Vente par Catalogue d'équipement industriel. Dès le début des années soixante-dix, **Manutan** affiche ses ambitions européennes avec la création de filiales au Royaume-Uni (**Key Industrial Equipment** – 1973), en Belgique (**Manutan** – 1974) et en France (Bott – 1977). L'année 1985 est marquée par l'**introduction en bourse de Manutan au second marché de la Bourse de Paris**.



En 1987, le Groupe engage sa deuxième phase de développement avec :

- la création de filiales en **Italie** (1987) et en **Allemagne** (1988);
- les acquisitions de **Witre AB** en Suède (1989), **Witre A/S** en Norvège (1989), **Overtoom**, leader aux Pays-Bas et en Belgique (1995);
- les implantations de **Witre** au Danemark via sa filiale suédoise (1995) et de **Manutan** au Portugal (1996).



1998 est marquée par la **réorganisation juridique de la tête de Groupe**.

**Manutan SA** absorbe alors **Manupar**, la société holding de la famille Guichard (Document E enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 juillet 1998 sous le numéro E98-300).

En 1999, l'activité française de vente à distance de Manutan est filialisée sous le nom de Manutan SA.

**La société holding prend alors le nom de Manutan International.**



Le groupe Manutan engage alors la troisième phase de son développement européen :

- 1999 : acquisition de **Plus s.r.o** en République tchèque, **Fabritec GmbH** en Suisse, **Euroequipment Ltd** au Royaume-Uni (1999) et création en Finlande de la société **Witre Oy**;
- 2000 : acquisition de **Metro Storage Systems Ltd** en République d'Irlande.



En 2000, le groupe Manutan prend le **virage du e-business** et définit sa stratégie Internet.

Dès 2001, une plateforme technologique de communication commune à toutes les sociétés du Groupe est lancée.

Les premiers sites marchands sont ouverts et des solutions e-procurement sont disponibles pour les Grands Comptes.

En 2003, le Groupe lance sa stratégie à l'horizon 2005 et crée sa première offre européenne.

En 2004, le Groupe s'implante en **Espagne**, mais aussi dans les pays récemment membres de l'Union



européenne, **Hongrie, Slovaquie** et **Pologne**, sous la marque Manutan. Les filiales hongroises, slovaque et polonaise sont pilotées opérationnellement depuis la société Manutan en République tchèque (anciennement Plus s.r.o.).

La société **Ipsopresto SAS** est créée pour cibler les petites entreprises. Un concept 100 % Internet.

En octobre 2006, le groupe Manutan lance son projet stratégique à horizon de 2009, qui s'axe autour de cinq priorités « business » (voir page 27).

Le groupe Manutan s'implante en **Russie** (Moscou) en février 2007, et envoie son premier catalogue russe en octobre.

Le groupe Manutan clôt l'exercice 2007/2008 en franchissant la barre symbolique des 500 millions d'euros. L'acquisition de **Rapid Racking Ltd** au **Royaume-Uni** en février 2008 vient renforcer la présence du Groupe sur ce territoire et enrichir son offre produits.

En 2009, le Groupe renforce sa présence sur le marché des collectivités en faisant l'acquisition de **Camif Collectivités**.



Le groupe Manutan amorce un tournant dans son histoire.

Mise en place d'une **organisation intégrée, renforcement d'une ambition business forte, ancrage dans les valeurs humaines** sont les fondements majeurs du développement du Groupe pour les prochaines années.



En 2011, le Groupe ouvrira les portes de son Centre européen à Gonesse (France).

#2

Profiter de nouvelles

# PERSPECTIVES

POUR **ÉQUIPER** NOTRE NOUVELLE STRUCTURE,  
NOUS CHERCHONS UN **FOURNISSEUR**  
CAPABLE DE NOUS **ACCOMPAGNER** DE A À Z.

**MARIE-PIERRE LEMOINE**, DIRECTRICE DE CRÈCHE

**26** Stratégie du groupe Manutan # **30** Faits marquants # **32** Perspectives 2010/2011  
**34** Nouveau Centre européen



## Camif Collectivités

Camif Collectivités propose des prestations complètes et sur-mesure : diagnostic des besoins, choix des produits et services adaptés, devis, plans d'implantation, installation, formation... Des équipes d'experts construisent des solutions personnalisées et suivent les projets pas à pas aux côtés de leurs clients.

# La vision du groupe Manutan

Fort de sa vision initiale de la vente à distance comme un modèle de distribution novateur, le Groupe réaffirme ses convictions pour les années à venir :

- les achats à distance vont continuer à progresser, et ce dans tous les secteurs d'activité ;
- cette croissance sera favorisée par la forte attente des clients de consacrer moins de temps aux achats non stratégiques ;
- les entreprises et les collectivités privilégieront des fournisseurs capables de leur offrir des solutions globales afin de réduire leurs coûts d'achats.

Le Groupe dispose des atouts nécessaires pour tirer profit de cette évolution :

- une véritable expertise de la vente à distance ;
- une offre sélectionnée parmi les plus larges en Europe ;
- de solides compétences dans l'e-business ;
- une présence dans la plupart des pays européens.

Le groupe Manutan affirme ainsi son ambition de renforcer sa position prédominante en Europe en devenant le généraliste européen de la vente à distance préféré des entreprises.

**Le Comité de Direction du groupe Manutan pilote le projet d'entreprise dont les orientations stratégiques guident les actions du Groupe.**

## POUR ATTEINDRE CETTE AMBITION, LE GROUPE A DÉFINI **5 PRIORITÉS** «**BUSINESS**»

### **1. METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE MULTICANAL PAR MARCHÉ**

L'ambition du Groupe est de mettre en place une stratégie multicanal, s'appuyant sur les canaux papiers traditionnels (catalogue, leaflets), les canaux digitaux (Internet, e-mail,...), et une force de vente nomade et sédentaire.

Internet repousse les limites de la vente à distance. Depuis 2000, le Groupe a fait de ce canal un des piliers de sa stratégie. Aujourd'hui, il est doté d'une forte expérience : 24 sites marchands, la gestion d'un contenu riche de plusieurs milliers de références, des solutions personnalisées de gestion électronique des approvisionnements, une filiale 100 % Internet dédiée aux TPE...

Il réalise 30 % de son chiffre d'affaires par ce canal et le Web s'affiche comme le principal canal de recrutement de nouveaux clients.

Le Groupe va intensifier cette dynamique et renforcer son expertise pour exploiter encore plus le potentiel d'Internet par :

- la possibilité d'élargir considérablement l'offre en ligne avec l'ambition de devenir le fournisseur de référence de ses clients ;
- un accès illimité au marché, permettant ainsi de recruter, à moindre coût, des milliers de nouveaux clients ;
- le renforcement de la relation clients *via* des solutions dédiées et l'e-mailing ;
- une présentation bien plus interactive de l'offre qui réduit la distance entre les clients et les produits.

Pour renforcer ce canal fort de développement, le Groupe s'est doté d'une nouvelle plateforme e-business qui sera déployée dans tous les pays du Groupe en 2011.

Parallèlement, le Groupe met en œuvre un ensemble d'actions pour créer une relation partenariale avec ses clients et déployer l'offre de solution « one-stop-shop ».

Chaque pays adapte ces leviers de croissance en fonction des spécificités locales.

## 2. RENFORCER LE POSITIONNEMENT «ONE-STOP-SHOP»

Par sa politique de marques au niveau européen, le Groupe se positionne comme généraliste, mais aussi comme spécialiste produit et spécialiste client. Développé par une croissance organique et des acquisitions récentes, le groupe Manutan ambitionne de devenir le fournisseur préféré de ses clients par la mise en œuvre d'une stratégie « one-stop-shop » [point unique d'achat]. En effet, l'ensemble des activités du Groupe apporte aux clients une solution unique, basée sur quatre éléments :

- réalisation d'une présélection de produits pertinents facilitant le choix du client ;
- réduction du temps de commande pour le client ;
- facilitation du processus d'achat par l'adaptation à la structure de décision du client ;
- réduction du coût global d'acquisition pour le client.

Ces éléments sont au cœur de la stratégie « one-stop-shop ».

En 2009, le Groupe a étendu ce concept au secteur public en faisant l'acquisition de Camif Collectivités. C'est en réunissant le savoir-faire historique de vente à distance des entreprises de Manutan et la connaissance du secteur public de Camif Collectivités que des synergies fortement créatrices de valeur sont développées.

Par ailleurs, le Groupe a fait évoluer son organisation afin de mieux encadrer et optimiser cette dynamique de croissance européenne. Il s'agit, entre autres, de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de stimuler le développement commercial des zones à potentiel *via* une meilleure coordination ; mais également d'animer et de faciliter les initiatives transversales sur des métiers clés du Groupe tels que sa politique d'achat ou Internet.

## 3. DYNAMISER LE PORTEFEUILLE CLIENTS PAR UNE APPROCHE SEGMENTÉE RENFORCÉE

Pour fidéliser ses clients actuels, mais aussi pour développer son portefeuille clients, le Groupe poursuit sa politique de segmentation. Il s'agit d'adapter l'offre, le canal, les services, aux différentes typologies de clients. Programmes de fidélisation, solutions électroniques, accords-cadres, catalogues thématiques, offre européenne, gestion externalisée des stocks... contribuent à répondre aux attentes diversifiées des entreprises.

Le partage des bonnes pratiques en marketing direct renforce l'efficacité des campagnes de promotion et d'acquisition de nouveaux clients.

De plus, le Groupe a mis en place une dynamique d'accompagnement des forces de ventes visant à mutualiser l'approche clients Grands Comptes et coordonner les actions de prospection. Cela se traduit par des plans d'actions spécifiques à chacune des filiales : amélioration des procédures de ventes, développement de l'approche multicanal ou mesures de la satisfaction clients...

## 4. HARMONISER ET ÉLARGIR L'OFFRE PRODUITS ET SERVICES TOUT EN OPTIMISANT L'APPROVISIONNEMENT DU GROUPE

Les équipes marketing se focalisent sur le référencement de nouveaux produits, de nouvelles gammes, et la création de nouveaux services. Il s'agit d'élargir l'offre produits et services pour atteindre l'ambition d'être le fournisseur de référence. Innovation, proximité avec les clients, anticipation des besoins, seront les guides de cette démarche.

L'enjeu pour le groupe Manutan est de proposer des produits compétitifs adaptés aux marchés et aux besoins, tout en réduisant les coûts d'acquisition de ces produits.

Le Groupe va donc, dans le même temps, intensifier sa politique de rationalisation des achats. Aujourd'hui la Direction Achats référence environ 7 000 produits communs, négociés auprès d'une centaine de fournisseurs Groupe, représentant plus de 50 % des achats du Groupe et constituant l'épine dorsale des offres locales.

Les sociétés du Groupe bénéficient de coûts d'acquisition produits optimisés grâce à une intensification de la massification des achats.

Le Groupe a également travaillé, en 2009, sur la création de deux marques propres, commercialisées dès janvier 2010 dans l'ensemble des catalogues principaux : Ekwo et R-Source.

Pour répondre aux besoins spécifiques exprimés par les TPE, **ipso presto**.com propose une offre sélectionnée de produits à petits prix *via* un canal 100 % électronique.

# SIMPLICITÉ

Ces marques visent à simplifier et guider le client dans ses choix. C'est pour le Groupe un levier de marge important mais également la création d'une relation privilégiée avec ses clients.

## 5. INDUSTRIALISER NOTRE MODÈLE DE CROISSANCE AU NIVEAU EUROPÉEN

Par la mise en place de fonctions centrales, le déploiement d'outils communs et l'échange des meilleures pratiques, le Groupe construit un modèle de croissance européen.

Notamment, le Groupe construit une solution informatique globale commune pour gérer ses activités présentes et futures, partout en Europe. C'est un projet fortement structurant. Sa mise en œuvre représente une opportunité d'accentuer l'optimisation de ses processus et le partage des meilleures pratiques opérationnelles au sein du Groupe.

Le nouveau système de gestion d'entrepôts, Manhattan, a été déployé avec succès sur la zone Sud et le sera

sur la zone Centre en 2011. Cette approche commune assure une gestion optimisée des espaces de stockage et une amélioration de la préparation des commandes.

De plus, un nouveau système de gestion des contenus et de la publication a été déployé en Hollande et dans la zone Sud. Les catalogues papier et électroniques 2011 des filiales Overtoom et Manutan France seront créés à partir de ce nouvel outil. Le Groupe sera ainsi doté d'une base de contenu commune permettant de rationaliser l'approche produits auprès de ses clients.

Enfin, la nouvelle plateforme e-business, dont la fin du déploiement est prévue courant 2011, permettra de supporter l'ensemble des sites Web du Groupe, avec les dernières fonctionnalités et technologies disponibles sur le marché.

Cette industrialisation des processus se fera en gardant la flexibilité et la capacité d'adaptation qui ont fait la force du Groupe. Elle permettra d'améliorer encore l'excellence opérationnelle du Groupe et la qualité du service rendu aux clients.

# RESPECT

Le dernier trimestre de l'exercice confirme la reprise de l'activité, avec une hausse de 6,1 % (+ 5,1 % à change constant). Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires du Groupe aura connu une hausse de 15,2 % (+ 1,5 % à périmètre et change constants) par rapport à 2008/2009, pour s'établir à plus de 563 millions d'euros.



## OCTOBRE

Le Groupe conforte sa stratégie de développement sur le marché européen : consolider son leadership, en devenant le fournisseur préféré de tous ses clients. Pour soutenir son ambition, il se réorganise, notamment en renforçant la gestion centralisée des fonctions support systèmes d'information, gestion de l'offre produits et achats.



## JANVIER

Le Groupe publie un chiffre d'affaires, au premier trimestre 2009/2010, en hausse de 19,9 % par rapport à la même période en 2008/2009. À périmètre et taux de change constants, le Groupe enregistrerait un recul de son chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'exercice précédent de - 10,6 %. L'acquisition de la société Camif Collectivités, en cours d'exercice 2008/2009, soutient donc la croissance du chiffre d'affaires du Groupe dans un contexte économique qui demeure difficile.

## FÉVRIER

Avec la publication des nouveaux catalogues annuels, le Groupe lance deux marques propres : Ekwo et R-Source.

Les produits sélectionnés s'appuient sur une relation partenariale avec les fournisseurs pour répondre au mieux aux attentes des clients. Les catalogues de la Hollande sont publiés grâce à la mise en œuvre du nouveau système de gestion du contenu.

## AVRIL

**Le Groupe publie un chiffre d'affaires au second trimestre en hausse de 27,9 % (+ 3,5 % à périmètre et change constants) par rapport au second trimestre 2008/2009.**

**Le Groupe enregistre son premier trimestre de hausse depuis 15 mois, à périmètre et change constants, par rapport à l'exercice précédent. La reprise est cependant hétérogène selon les zones géographiques.**



Plateforme logistique du futur Centre européen.

## JUILLET

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au troisième trimestre 2009/2010 en hausse de 9,3 % (+ 8,3 % à change constant) par rapport au troisième trimestre 2008/2009.

La plateforme logistique du futur Centre européen HQE (Haute Qualité Environnementale), de Gonesse dans le Val-d'Oise, est livrée dans le respect des délais et des coûts (voir photo ci-dessus).

Elle sera opérationnelle début 2011. La construction du bâtiment tertiaire se poursuit comme prévu.

## SEPTEMBRE

Le Groupe lance en France sa e-boutique développement durable pour mieux guider le consommateur dans l'offre verte du Groupe.

# 2010

Conforter son leadership en Europe, consolider la croissance, et finaliser les investissements supports du développement. Au cours de l'exercice prochain, le Groupe concentrera ses efforts sur quatre dynamiques principales.

## 1. POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DU **PLAN STRATÉGIQUE 2012**

En octobre 2009, le Groupe a conforté les axes stratégiques et les principales priorités pour les prochaines années. Ils s'articulent autour des leviers suivants :

- une approche multimarques (généralistes, spécialistes) ;
- la personnalisation et la segmentation de l'approche client par une approche multicanal adaptée à chaque typologie ;
- la consolidation du leadership sur le e-commerce ;
- l'élargissement de l'offre et l'excellence de la qualité de service ;
- l'alignement des processus de l'Entreprise et l'adaptation de son organisation pour découpler l'efficacité opérationnelle.


La mise en œuvre de ces leviers contribuera à faire du groupe Manutan le fournisseur préféré de ses clients, en leur délivrant des solutions compétitives et fiables, basées sur des produits et des services sélectionnés qui leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier.

## 2. DÉPLOYER LE **PLAN D'INVESTISSEMENTS MOYEN TERME**

Confiant dans ses perspectives d'évolution et disposant des ressources financières nécessaires, le Groupe va poursuivre la mise en place des outils au service de son ambition stratégique :

- autour des systèmes d'information avec, en 2011, le déploiement de la nouvelle plateforme e-business, des solutions de gestion du contenu et des publications, et de la deuxième génération du système de gestion des entrepôts ;
- autour des outils logistiques, avec la mise en service de la nouvelle plateforme logistique européenne à Gonesse (France) qui a été livrée en juillet 2010.

Sur ce même site, le Groupe poursuivra aussi la construction de la partie tertiaire de son futur Centre européen.



Fort de sa position d'acteur majeur de la vente à distance en Europe et de sa situation financière très solide, le Groupe est bien positionné pour gagner des parts de marchés et saisir des opportunités de croissance externe.

### 3. FINALISER LA **STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE** POUR CAMIF COLLECTIVITÉS

À la suite de la première année d'intégration, le Groupe confirme l'intérêt stratégique de l'acquisition de Camif Collectivités. Les premières étapes du plan d'action, d'intégration et d'optimisation, défini autour des fondamentaux de la vente à distance, commencent à porter leurs fruits. Malgré la pression sur les budgets des collectivités territoriales, l'objectif principal est de finaliser le modèle de croissance rentable pour le moyen et le long terme.

### 4. CONSOLIDER SES **PARTS DE MARCHÉ** ET SES **MARGES OPÉRATIONNELLES**

Dans un contexte économique incertain, la reprise se confirme même si elle reste fragile. En 2010/2011, le Groupe poursuivra sa politique volontariste destinée à maintenir un niveau acceptable de rentabilité dans le cadre d'une politique de soutien au développement de l'activité. Les moyens seront adaptés à la conjoncture, quelle que soit son évolution.

Au total, si le Groupe demeure confiant dans ses perspectives de développement à moyen terme, il anticipe un exercice 2010/2011 encore incertain.

En conséquence, le Groupe ne formule pas de prévisions d'activité pour les mois à venir.

## OUVERTURE DU CENTRE EUROPÉEN DU GROUPE MANUTAN



2011

Au-delà d'être le siège du groupe Manutan et un centre logistique moderne au service de ses clients, le Centre européen du groupe Manutan a l'ambition de devenir un véritable lieu de vie professionnelle pour les salariés de l'entreprise (salles de sport, université, crèche, restaurant, conciergerie, etc.). Il vise également à être un des premiers sites à obtenir, en France, la double certification HQE (Haute Qualité Environnementale), à la fois pour la partie tertiaire et pour la partie logistique.

### LE CENTRE EUROPÉEN DU GROUPE MANUTAN

Le site regroupera, à l'été 2011, près de 600 collaborateurs : la Direction du Groupe, une partie des équipes Groupe (marketing de l'offre, achats, informatique, supply chain, finance, ressources humaines, communication, etc.), les équipes de la marque Manutan France et celles de la marque Ipsopresto.

### UN DES PREMIERS SITES FRANÇAIS POUR LA DOUBLE CERTIFICATION HQE

En septembre 2010, le groupe Manutan validait le deuxième volet, phase conception, de sa certification HQE (Haute Qualité Environnementale) pour ses futurs bâtiments logistique et tertiaire.

La phase programme avait été validée par l'organisme certificateur Certivea l'année passée, et le troisième et dernier volet, la phase réalisation, est programmé pour le troisième trimestre 2011, une fois l'intégralité du programme immobilier réalisée et livrée. Les profils environnementaux des deux certifications (logistique et tertiaire) sont quasi identiques. Après une phase d'études, ils ont permis de décliner les infrastructures techniques du projet. Chaque profil est découpé en quatre grands thèmes regroupant chacun des cibles HQE : éco-construction, éco-gestion, confort, santé.

**Pour en savoir plus :** [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr).

De nombreux points forts mettent en relief la qualité environnementale du projet : la relation des bâtiments avec leur environnement, la gestion des eaux pluviales, la gestion de l'énergie, le chantier à faibles nuisances,

la gestion des futurs déchets de l'activité de Manutan, la pérennité et la qualité des matériaux et des systèmes installés, la qualité sanitaire de l'air, et enfin, pour la logistique, des conditions de travail optimisées et une adaptation du bâtiment au process.

### DES BÂTIMENTS TRÈS PERFORMANTS DU POINT DE VUE ÉNERGÉTIQUE

À titre d'exemple, les besoins de rafraîchissement du pôle tertiaire sont couverts pour 52 % par une énergie renouvelable : la géothermie sur nappe phréatique.

En termes de consommations énergétiques, et grâce aux différents dispositifs techniques de pointe déployés (architecture adaptée, sur isolation thermique et acoustique, façade triple vitrage, stores intégrés, géothermie...), le pôle tertiaire consommera 82 kWh/m<sup>2</sup> SHON/an, soit plus de 40 % de moins que la consommation actuelle de référence. Les aspects liés au confort des collaborateurs ne sont pas en reste : l'accessibilité à la lumière naturelle (avec protection solaire), les espaces végétalisés, les locaux dédiés à la convivialité ont fait l'objet d'une attention particulière, aussi bien pour les bureaux que pour la plateforme logistique.

### DES COLLABORATEURS IMPLIQUÉS

Les salariés ont été informés et sollicités dès le début du projet.

● Le choix de l'architecte résulte, par exemple, d'un vote collectif organisé lors d'une journée porte-ouverte présentant les quatre projets finaux.

# TRAVAIL EN ÉQUIPE

- Un comité local de salariés a été constitué pour être le trait d'union entre la Direction de Projet et les collaborateurs. Ce comité, qui regroupe onze personnes représentatives de tous les services, se réunit chaque mois. Les principales avancées du projet lui sont présentées, il est consulté pour des sujets spécifiques et a pour mission de relayer les informations dans son département. Un comité de salariés européens équivalent a été formé pour permettre à toutes les filiales du Groupe de mieux comprendre et de s'impliquer dans l'élaboration du nouveau site.
- Des ateliers de réflexion thématique sont organisés avec les collaborateurs pour définir les orientations sur des thèmes aussi variés que la sécurité du site, les liaisons inter-bâtiments, la médiathèque, les espaces de convivialité, etc. Basés sur le volontariat, les salariés s'inscrivent aux ateliers dont les thèmes les intéressent.
- Des visites de chantiers sont également organisées une fois par semaine. Par petits groupes de huit à dix personnes, la Direction de Projet emmène les collaborateurs qui le souhaitent sur le chantier pour des explications *in situ* et personnalisées.
- Enfin, pour permettre à tous, en interne comme en externe, de suivre chaque pas de la construction, un blog dédié a été créé : [www.dreda.net](http://www.dreda.net).



## LE SITE DE 13,5 HECTARES SE COMPOSE :

- 1** d'un entrepôt de 41 000 m<sup>2</sup>, conçu comme un lieu de stockage, mais surtout comme une usine d'assemblage pour répondre toujours plus rapidement et précisément aux demandes de l'ensemble des clients du Groupe,
- 2** d'un bâtiment administratif sur cinq niveaux, construit autour d'un patio arboré et comprenant un amphithéâtre,
- 3** d'une université dont l'objectif est de permettre à chacun de révéler son potentiel et à tous de se rencontrer pour partager les bonnes idées, les potentiels d'innovation, etc. L'université est fortement liée au complexe sportif : ce dernier étant une véritable base de travail pour les formations et le développement de chacun,
- 4** d'un restaurant orienté bio, symbole de la recherche de qualité à tous les niveaux de l'entreprise,
- 5** d'une réserve foncière de 15 000 m<sup>2</sup> pour permettre les futurs développements du Groupe.

## #3 Informations générales et éléments

# FINAN CIERS

NOUS DEVONS **ÉQUIPER NOTRE NOUVEL ESPACE DE STOCKAGE** D'AMSTERDAM, LES BUREAUX ATTENANTS ET AMÉNAGER UN ESPACE D'ACCUEIL POUR NOS CLIENTS QUI VIENNENT PRENDRE LIVRAISON DE LEURS MARCHANDISES. **COMMENT ÉVITER DE MULTIPLIER LE NOMBRE DE FOURNISSEURS ?**

**PIERRE HOARAU**, RESPONSABLE D'ENTREPÔT

**38** Résultats du Groupe # **39** Structure financière et politique d'investissements  
**40** Manutan International, Société tête du Groupe # **41** Résultats par zone # **44** Activité boursière  
**46** Autres informations # **48** Propositions du Directoire # **52** Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance # **81** Éléments financiers # **154** Liste des implantations  
# **156** Tableau de concordance



**overtoom<sup>®</sup>**

L'offre d'Overtoom permet de couvrir la quasi-totalité des besoins en équipements et fournitures de ses clients. Rayonnage, emballage, mobilier de bureaux et d'atelier, affichage, téléphonie... l'étendue de la gamme proposée permet de concentrer les commandes sur un point unique d'achat et ainsi de rationaliser les coûts.

# #3 RÉSULTATS DU GROUPE

Le Groupe a retrouvé une croissance soutenue de l'activité depuis le début de l'année civile 2010. Couplé aux efforts portés sur l'amélioration de la structure de coûts, ce retour à la croissance se traduit, sur l'exercice, par une progression significative des différents niveaux de résultats. La livraison du nouvel entrepôt Haute Qualité Environnementale, d'une surface de plus de 40 000 m<sup>2</sup> à Gonesse en juillet 2010, et qui sera pleinement opérationnel en 2011, permettra de soutenir durablement la croissance du Groupe.

## Fort développement de l'activité

Après une année 2008/2009 marquée par la crise économique et financière, l'exercice 2009/2010 marque le retour de la croissance: le Groupe enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 15,2 % à 563 millions d'euros, contre 488,6 millions d'euros pour l'exercice précédent (+1,5 % à périmètre et change constants) grâce à la contribution de Camif Collectivités sur l'ensemble de l'exercice et à la croissance organique sur ses principaux marchés.

Hors effets périmètre et change, la croissance s'est en effet accélérée depuis le début de l'année civile 2010. Tandis que le premier trimestre de l'exercice s'achevait par un recul de l'activité de 10,8 %, le développement organique des ventes s'est fortement amélioré sur les trois trimestres suivants avec, respectivement, +3,5 %, +8,5 % et +5,1 % de croissance par rapport aux mêmes trimestres de l'exercice précédent.

Toutes les zones du Groupe ont enregistré un renversement de tendance, à périmètre et change constants, à partir de janvier 2010. Les zones Sud et Nord ont très bien performé avec respectivement une croissance de leur activité de 5,6 % et 8,6 % par rapport à l'exercice précédent. La zone Centre a stabilisé son chiffre d'affaires sur le second semestre, mais n'a pas encore retrouvé sa dynamique de croissance avec un recul de 6,1 % de son activité sur l'exercice. Enfin, les zones Est et Ouest réalisent de très bonnes performances sur le second semestre qui compensent la décroissance du premier semestre, et leur permettent d'achever l'exercice avec respectivement un léger recul de leur activité de 1 % et 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.

## La performance sur la politique d'achats soutient la marge commerciale

*(hors impact de Camif Collectivités)*

Hors impact de Camif Collectivités, la marge commerciale est en forte progression à 40,2 % du chiffre d'affaires, contre 39,5 % pour l'exercice précédent. Cette performance traduit avant tout la pertinence de la stratégie sur les achats Groupe. La poursuite de la rationalisation du panel fournisseurs et une plus grande centralisation des décisions ont permis une amélioration sensible des conditions d'achats et la poursuite d'une politique commerciale compétitive auprès de tous les clients du Groupe. Enfin, les équipes logistiques ont également mené un travail de négociations spécifiques afin de minimiser l'impact du transport sur le niveau de marge, tout en maintenant un niveau excellent de service aux clients.

• Le chiffre d'affaires est en croissance de **+15%** PAR RAPPORT À 2008/2009, notamment grâce à la contribution sur l'ensemble de l'exercice de Camif Collectivités.

• Le résultat opérationnel est en hausse de près de **+19%** PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Un travail similaire a été entrepris sur Camif Collectivités, qui voit sa marge commerciale progresser de plus de deux points. Le modèle économique actuel de la société Camif Collectivités, acquise au premier avril 2009 et consolidée pour la première fois sur l'ensemble de l'exercice, génère cependant une marge structurellement inférieure à celle des autres sociétés du groupe Manutan. En conséquence, le taux de marge commerciale global du Groupe s'établit à 36,6 % du chiffre d'affaires.

## Une rentabilité opérationnelle courante en hausse à plus de 8 % du chiffre d'affaires

*(hors prise en compte de Camif Collectivités)*

### HORS CAMIF COLLECTIVITÉS

Après un exercice 2008/2009 marqué par des mesures spécifiques pour limiter l'impact de la crise sur le résultat, le retour de la croissance organique depuis le début de l'année civile s'est accompagné d'une maîtrise de la structure des coûts d'exploitation, en très légère hausse de 1,7 %, pour un chiffre d'affaires en croissance de 2,7 %.

Cette politique permet au Groupe d'améliorer fortement son résultat opérationnel courant, en hausse de 17 %, et la rentabilité correspondante, qui s'établit à 8,1 % du chiffre d'affaires, contre 7,2 % pour l'exercice précédent.

### POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Résultat d'une politique active d'optimisation de la structure de coûts et d'amélioration de la marge commerciale, les résultats de Camif Collectivités sont eux aussi en hausse. Le résultat opérationnel courant global s'établit ainsi à 36 millions d'euros, en hausse de 18,1 % par rapport à l'exercice précédent (30,5 millions d'euros). Les bonnes performances de Camif Collectivités, bien que consolidées sur l'ensemble de l'exercice, contre six mois pour 2008/2009, couplées à celle du reste du Groupe, expliquent ce résultat.

Les éléments non courants concernent, sur l'exercice, les opérations suivantes: restructuration et coûts sociaux associés, indemnités de départ de dirigeants sur, notamment, la zone Centre (-2,2 millions d'euros).

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à 33,7 millions d'euros à 6 % du chiffre d'affaires (28,4 millions d'euros et 5,8 % en 2008/2009), en hausse de 18,6 % par rapport à l'exercice précédent.

## Résultat net en forte progression

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'améliore pour s'établir à 27,7 %, contre 32,3 % en 2008/2009. Cette évolution favorable résulte principalement du traitement des déficits fiscaux reportables sur Camif Collectivités et de la progression de la part de bénéfice réalisée par le Groupe dans des pays pratiquant des taux d'imposition relativement plus faibles.

L'évolution du taux d'imposition fait plus que compenser la baisse du résultat financier liée à une réduction significative des taux d'intérêts de placements; le résultat net est ainsi en progression de 23,8 %, à 24,4 millions d'euros (19,7 millions d'euros en 2008/2009). Le bénéfice par action s'établit pour sa part à 3,21 euros (2,60 euros en 2008/2009).



## Renforcement de la solidité financière du Groupe

La philosophie historique du Groupe en matière de politique financière consiste, depuis sa création, à financer majoritairement sur ses fonds propres ses investissements opérationnels (principalement des solutions informatiques et des moyens logistiques) et sa croissance (organique et/ou externe).

Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide.

Cependant, afin de préserver l'équilibre du bilan financier et de saisir l'opportunité du levier financier, le Groupe a choisi de financer son futur Centre européen HQE (Haute Qualité Environnementale) par location financière. Ainsi, au 30 septembre 2010, le Groupe affiche une progression de sa dette financière à long terme qui s'établit à 28 millions d'euros, correspondant en grande partie au financement de l'entrepôt du Centre européen du Groupe livré en juillet 2010 et présenté en immobilisations corporelles à l'actif du bilan.

La situation financière du Groupe demeure toujours aussi saine, l'endettement à long terme du Groupe ne représentant pas plus de 6,5 % du total bilan. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents ressort à près de 90 %. Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 65 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment.

La trésorerie disponible (disponibilités<sup>(1)</sup> nettes des dettes financières courtes terme) augmente fortement de 72 à 90 millions d'euros, grâce à la trésorerie dégagée par les activités opérationnelles.

### Parc immobilier

L'exploitation d'entrepôts de stockage est un élément clé du métier de logisticien du Groupe. Le tableau suivant recense les principaux sites logistiques actuellement exploités par le Groupe :

Localisation	Surface entrepôts (en m²)	Modalité de détention	Nature du bien
Gonesse (France)	40 000	Location	Entrepôts et terrains
Gonesse, Centre européen (France)	41 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Mitry-Mory (France)	9 000	Location	Entrepôts
Bressuire (France)	4 500	Location	Entrepôts
Niort (France)	2 000	Location	Entrepôts
Den Dolder (Pays-Bas)	35 000	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Verwood (Grande-Bretagne)	9 153	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Kemble (Grande-Bretagne)	13 935	Location financière	Entrepôts et terrains
Ostrava (République tchèque)	27 600	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Göteborg (Suède)	8 980	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Moscou (Russie)	1 440	Location	Entrepôts

(1) Le Groupe définit sa trésorerie disponible comme l'ensemble de ses disponibilités et placements à moins d'un an.

### Cette évolution s'analyse ainsi :

- Une relative stabilité de la capacité d'autofinancement à 33,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2008/2009 (34,2 millions d'euros).
- Une forte amélioration du besoin en fonds de roulement d'exploitation, qui baisse de 7,5 millions d'euros dont, notamment :
  - - 7 millions d'euros liés à l'impôt sur les sociétés ;
  - + 1,3 million sur les éléments clients/fournisseurs/stocks, soit + 1,3 % à mettre en relief avec la progression de l'activité de 15,2 %, résultat d'une très bonne gestion du cycle d'exploitation en période de croissance de l'activité.
- Un niveau d'investissements toujours soutenu :
  - investissements incorporels de 6,2 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte des systèmes d'information ;
  - investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 5 millions d'euros, dont 2,4 millions d'investissements concernant le projet immobilier du Centre européen du Groupe en Île-de-France.
- L'augmentation des placements financiers à plus de 3 mois de 12,5 millions d'euros.
- Et des opérations de financement dont :
  - remboursements des emprunts pour 3 millions d'euros ;
  - versement d'un dividende de 8,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2008/2009, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

En conclusion, la structure financière du Groupe demeure très saine et lui procure les moyens d'assurer son développement, qu'il s'agisse des projets liés aux systèmes d'information ou d'autres projets d'investissements et de croissance externe.

## Rentabilité opérationnelle stable et résultat net en progression

Manutan International est la holding de tête du groupe Manutan cotée sur Euronext Paris (CAC Small 90) depuis 25 ans. Elle contrôle 24 sociétés d'exploitation, réparties sur 20 pays européens, qui exercent un même métier : la vente à distance aux entreprises et collectivités.

Ses principales missions sont :

- de définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- de créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international ;
- de piloter les fonctions Informatique, Marketing de l'Offre et Achats pour l'ensemble du Groupe ;
- de mettre en place et de piloter les projets Groupe ;
- d'assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- de piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Sur l'exercice 2009/2010, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination du projet ressources humaines Groupe ;
- coordination de projets opérationnels transverses : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique Grands Comptes ;
- sensibilisation à la gestion des risques et au contrôle interne, en liaison avec les priorités définies avec le Comité d'Audit ;
- pilotage du projet système d'information Groupe, sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe ;
- support de l'équipe opérationnelle en charge du projet immobilier concernant la réalisation du Centre européen HQE (Haute Qualité Environnementale) en Île-de-France, doté des dernières technologies de gestion logistique.

Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refacturé à Manutan International des prestations pour un montant total de 1 million d'euros. Les services de Manutan International délivrés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 23,8 millions d'euros.

Compte tenu notamment de frais de personnel pour 8,2 millions d'euros, d'une part, et de dotations aux amortissements pour 2,8 millions d'euros, d'autre part, le résultat d'exploitation s'établit à 0,9 million d'euros.

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 18,5 millions d'euros. Par ailleurs, une variation nette positive, entre les provisions et reprises sur titres de participation et prêts accordés, a été constatée sur l'exercice à hauteur de 0,4 million d'euros. Après prise en compte des produits et charges financières générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 15,7 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel de -1,6 million d'euros et d'un impôt de +1,2 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 16,2 millions d'euros.

**24** sociétés d'exploitation  
dans **20** pays européens

Afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manutan versées à Manutan International. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non courants.

## Zone SUD

### Belgique (Manutan), Espagne, France, Italie, Portugal

En milliers d'euros	2009/2010	2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	358 648	278 259	+ 28,9%
Résultat opérationnel courant	25 427	20 131	+ 26,3%
Rentabilité opérationnelle	7,1%	7,2%	
Effectif moyen	894**	756*	+ 18,2%

\* Dont effectif moyen Camif Collectivités : 172 personnes, société intégrée au 1<sup>er</sup> avril 2009.

\*\* Dont effectif moyen Camif Collectivités : 338 personnes.

### Hors Camif Collectivités

En milliers d'euros	2009/2010	2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	227 076	209 664	+ 8,3 %
Résultat opérationnel courant	24 632	19 752	+ 24,7 %
Rentabilité opérationnelle	10,8 %	9,4 %	
Effectif moyen	556	584	- 4,8 %

### Forte croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité hors impact de Camif Collectivités

Camif Collectivités, multispécialiste de la distribution à distance des équipements pour les collectivités, acquise en cours d'exercice 2008/2009, est consolidée pour la première fois sur un exercice complet. La zone enregistre ainsi une forte progression de 28,9 % de son activité par rapport à l'exercice précédent.

Hors Camif Collectivités, la zone réalise aussi une très bonne performance, avec une hausse de 8,3 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. La tendance est cependant hétérogène selon les pays qui composent la zone :

- En France, Manutan réalise une performance remarquable dans un contexte économique toujours difficile, avec une hausse

de 8,6 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. Le début de l'année civile 2010 marque le retour de la croissance qui s'est confirmée et même renforcée continuellement au cours des 3 derniers trimestres de l'exercice. Ipsopresto.com, filiale 100 % Internet du Groupe, a cependant connu un exercice difficile et voit son chiffre d'affaires reculer de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les investissements importants réalisés par le Groupe sur le marché italien permettent à Manutan Italie de réaliser une excellente performance, le chiffre d'affaires progressant de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

- Malgré un contexte macro-économique particulièrement défavorable, le chiffre d'affaires de Manutan Espagne est en progression de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.

- Enfin, au Portugal, pays aussi durement frappé par la crise économique et financière, le chiffre d'affaires est en léger recul de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le taux de marge commerciale de la zone progresse, avant intégration de Camif Collectivités, de 0,6 point à 39,1 % du chiffre d'affaires, contre 38,5 % l'exercice précédent, en grande partie grâce à la rationalisation des achats du Groupe. Cette progression, couplée à la maîtrise des charges de fonctionnement, permet à la zone d'afficher un taux de rentabilité en hausse de 1,4 point, à 10,8 % du chiffre d'affaires, contre 9,4 % l'exercice précédent.

Au global, grâce à la bonne performance sur l'ensemble des marchés de la zone et à l'amélioration des résultats de Camif Collectivités après seulement 18 mois d'intégration au Groupe, la zone affiche un taux de rentabilité sensiblement égal à celui de l'exercice précédant à 7,1 % du chiffre d'affaires, contre 7,2 %, malgré la prise en compte de Camif Collectivités pour 12 mois contre 6 l'exercice précédent.

Par ailleurs, la zone a déployé avec succès le nouveau système Groupe de gestion du « contenu et de la publication », opérationnel aussi sur la zone Centre depuis 2009, et à terme solution unique pour l'ensemble des filiales. Le premier catalogue élaboré avec cette nouvelle application sera communiqué à l'ensemble des clients de la zone début 2011.

Enfin, les travaux de construction du futur Centre européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) basé à Gonesse dans le Val d'Oise, débutés en juillet 2009, se sont poursuivis au cours de l'exercice. L'entrepôt a été livré comme prévu en juillet 2010. Au 30 septembre 2010, il est en cours d'aménagement et sera pleinement opérationnel en début d'année 2011. Le Centre européen incluant les bâtiments tertiaires sera totalement terminé fin 2011, offrant au Groupe un outil moderne et performant au service de sa croissance.

## Zone CENTRE

Allemagne, Belgique (Overtoom),  
Pays-Bas, Suisse

En milliers d'euros	2009/2010	2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	123 579	131 674	- 6,1 %
Résultat opérationnel courant	14 392	16 374	- 12,1 %
Rentabilité opérationnelle	11,6 %	12,4 %	
Effectif moyen	324	350	- 7,5 %

### Une rentabilité satisfaisante malgré la baisse d'activité

Le chiffre d'affaires de la zone s'établit sur l'exercice en recul de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent, mais la performance réalisée sur le second semestre est stable par rapport au même semestre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la maîtrise de la marge commerciale, facilitée par la centralisation des achats au niveau du Groupe, ainsi que les efforts en matière de réduction des charges administratives, permettent à la zone de conserver un niveau de rentabilité satisfaisant, avec une marge opérationnelle de plus de 40 % du chiffre d'affaires et une rentabilité opérationnelle de 11,6 % du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de la restructuration de la zone, engagée au cours de l'exercice 2008/2009, la nouvelle équipe dirigeante a poursuivi ses efforts d'optimisation des fonctions supports et du renforcement des équipes commerciales afin d'augmenter son efficacité et son taux de pénétration sur ses principaux marchés.

## Zone OUEST

République d'Irlande,  
Royaume-Uni

En milliers d'euros	2009/2010	2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	43 933	44 555	- 1,4 %
Résultat opérationnel courant	2 064	1 365	+ 51,2 %
Rentabilité opérationnelle	4,7 %	3,1 %	
Effectif moyen	168	184	- 9,0 %

### Forte progression du résultat opérationnel courant

La zone Ouest enregistre une baisse de 1,4 % de son chiffre d'affaires (recul de 1,3 % à change constant) par rapport à l'exercice précédent dans un environnement économique très marqué par la crise financière. Cependant, la performance réalisée sur le second semestre est en forte progression par rapport au même semestre de l'exercice précédent, avec notamment une hausse du chiffre d'affaires du dernier trimestre de plus de 9 % en devise locale par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. La tendance est globalement homogène entre les deux principales entités qui composent la zone.

En dépit de cette baisse de chiffre d'affaires, la rentabilité s'est considérablement améliorée par rapport à l'exercice précédent, principalement grâce à une progression de la marge commerciale de 1,9 point et une optimisation des dépenses d'exploitation. Cette hausse substantielle de la rentabilité de 51,2 % par rapport à l'exercice précédent vient récompenser les efforts réalisés par le management local pour adapter la structure aux enjeux du marché.

Afin d'optimiser les synergies entre ses deux sociétés et faciliter son développement sur le marché britannique, la direction de la zone a procédé au rapprochement des principales directions supports (Opérations et Finance) des deux entités, tout en conservant deux marques distinctes et complémentaires: Key Industrial Equipment, généraliste de la vente à distance, et Rapid Racking, spécialiste du rayonnage et du stockage.



## Zone NORD

**Danemark, Finlande,  
Norvège, Suède**

En milliers d'euros	2009/2010	2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	27 253	23 493	+ 16,0 %
Résultat opérationnel courant	3 438	3 023	+ 13,7 %
Rentabilité opérationnelle	12,6 %	12,9 %	
Effectif moyen	65	63	+ 2,7 %

### Forte progression de l'activité

La zone enregistre une hausse importante de 16 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. À change constant, la zone aurait enregistré un chiffre d'affaires en progression de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui constitue une performance remarquable, permettant à la zone d'augmenter ses parts de marché.

La marge commerciale est en hausse de 0,8 point à 42,6 % du chiffre d'affaires contre 41,8 % l'exercice précédent. Les dépenses d'exploitation sont, quant à elles, en légère progression en raison des efforts réalisés pour développer le chiffre d'affaires de la zone. Au final, le résultat opérationnel courant est en hausse de 13,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, au cours de l'exercice, la zone a déployé avec succès le nouvel outil de business intelligence du Groupe, directement connecté au système d'information et destiné à faciliter le pilotage de la performance.

## Zone EST

**Hongrie, Pologne,  
République tchèque,  
Slovaquie, Slovénie, Russie**

En milliers d'euros	2009/2010	2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	18 361	18 120	+ 1,3 %
Résultat opérationnel courant	1 254	- 378	+ 431,9 %
Rentabilité opérationnelle	6,8 %	- 2,1 %	
Effectif moyen	83	85	- 2,0 %

### Retour de la croissance et de la rentabilité

Après un exercice 2008/2009 difficile en raison de la forte crise économique et financière en Europe de l'Est, la zone a connu un exercice très encourageant, avec un chiffre d'affaires en croissance de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent [- 1,0 % à change constant]. Mais la zone a surtout retrouvé une forte croissance sur le second semestre avec, en particulier, un dernier trimestre en progression de plus de 24 %, en devise locale, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

L'embellie cette année est générale sur les différents pays composant la zone et s'accompagne d'une hausse de la marge commerciale de 2,3 points. Des efforts importants sur les dépenses d'exploitation [- 15,8 % par rapport à l'exercice précédent] ont été réalisés, permettant un retour à un niveau de rentabilité satisfaisant, dans un contexte difficile, à 6,8 % du chiffre d'affaires.

Enfin, au cours de l'exercice, la zone a déployé avec succès le nouvel outil de business intelligence du Groupe directement connecté au système d'information et destiné à faciliter le pilotage de la performance.

L'outil de business intelligence est, au 30 septembre 2010, opérationnel sur les zones Ouest, Nord et Est, et sera déployé prochainement sur les zones Sud et Centre.

## COTATION

Euronext Paris – Compartiment B  
Code ISIN : FRO000032302-MAN

## INDICES

Manutan International fait partie de l'indice CAC Small 90 et entre dans la composition de l'indice SBF 250.

## Données boursières

En euros	30/09/10	30/09/09	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Cours de clôture	45,50	39,60	42,60	58,50	48,85
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	346	301	324	445	372

## CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Manutan International a reconduit, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI), dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée Générale du 11 mars 2010.

## CAPITAL

Le capital social de la Société était composé, au 31 janvier 2011, de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros chacune.

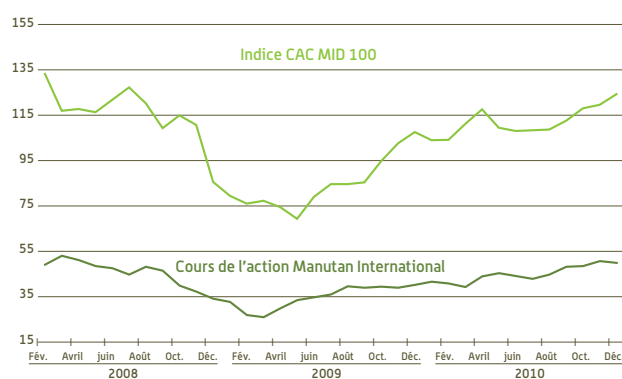
La part du capital social détenue par le public est de 26,44 %. Le reste du capital est détenu, directement ou indirectement, par la famille Guichard.

## VARIATION DU COURS

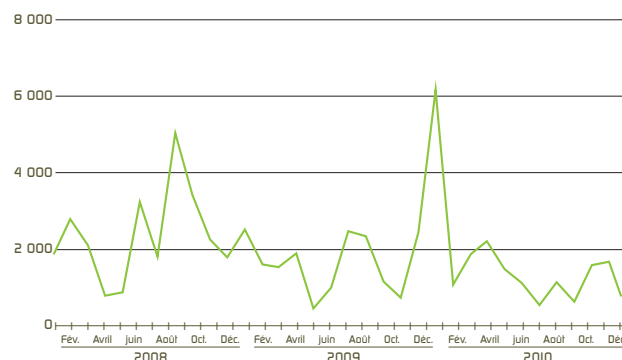
De 39 euros, cours de clôture au 1<sup>er</sup> octobre 2009, le titre a atteint un cours de 47 euros le 30 avril 2010 (cours annuel de clôture le plus élevé), elle a atteint son plus bas cours annuel de clôture, de 37,10 euros, le 30 octobre 2009.

Avec un cours de clôture de 45,50 euros au 30 septembre 2010 (PER de 14,2 sur la base du résultat net part Groupe consolidé au 30 septembre 2010), la capitalisation boursière est de 346 millions d'euros.

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION par rapport à l'indice CAC MID 100 de janvier 2008 à décembre 2010



## MOYENNE DES TRANSACTIONS JOURNALIÈRES de janvier 2008 à décembre 2010



## COURS DE BOURSE

(Source: Mylisting Euronext)

Mois	Cours moyen (clôture) (en euros)	+ haut (en euros)	+ bas (en euros)	Capitaux (en millions d'euros)	Nombre de titres échangés dans le mois
<b>2009</b>					
Janvier	31,74	33,00	29,25	0,43	13 991
Février	27,38	29,50	25,00	1,37	47 756
Mars	24,99	27,30	22,10	3,27	135 302
Avril	28,83	31,00	25,85	0,59	20 057
Mai	32,61	34,90	28,00	1,16	37 126
Juin	33,73	36,50	31,50	1,58	47 339
Juillet	34,93	37,75	33,73	1,15	32 524
Août	38,49	39,50	36,76	0,84	21 932
Septembre	37,87	39,73	36,60	0,39	10 122
Octobre	38,34	39,60	37,10	1,29	33 148
Novembre	37,97	38,84	37,10	0,55	14 545
Décembre	39,14	40,25	37,90	1,25	31 862
<b>2010</b>					
Janvier	40,51	42,50	39,30	1,27	30 934
Février	39,78	41,47	38,40	0,75	18 717
Mars	39,94	41,65	37,80	1,94	48 701
Avril	43,08	47,00	40,08	1,44	33 112
Mai	44,31	47,00	42,25	1,87	40 893
Juin	43,07	46,80	40,00	1,50	34 149
Juillet	41,81	42,50	40,50	1,09	26 146
Août	43,75	45,99	41,80	0,93	21 675
Septembre	44,99	47,00	43,52	0,41	9 242
Octobre	47,49	48,40	45,01	0,56	11 812
Novembre	47,46	49,92	45,50	1,16	24 463
Décembre	48,91	49,98	46,54	1,44	29 434

## VOLUME TRAITÉ

404 833 actions Manutan International, représentant des capitaux s'élevant à 17,45 millions d'euros, ont été échangées du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2010 contre 573 899 actions, représentant 18,72 millions d'euros de capitaux, sur l'exercice précédent.

## ACTIONNARIAT AU 30 SEPTEMBRE 2010

L'actionnariat au 30 septembre 2010 est présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital ».

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à rapporter.

## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et les pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

## PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

## PRISE DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, aucune modification significative n'est intervenue dans le contrôle qu'exerce la Société sur ses filiales et participations préexistantes.

Des informations complémentaires sont présentées dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et les participations » de la Société, figurant en page 126 du présent rapport annuel.

## CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT ET DÉPENSES SOMPTUAIRES

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 quartés et 223 quinquets du Code Général des Impôts, autres que les amortissements réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, soit 34 345 euros.

## ACTIONNARIAT DE MANUTAN INTERNATIONAL

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2010, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Principaux Actionnaires	2009/2010			2008/2009			2007/2008		
	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote
Guichard André et Hélène	1 823 861	23,96	16,03	1 823 861	23,96	16,06	1 823 861	23,96	16,06
Guichard Hélène	588 276	7,73	10,34	588 276	7,73	10,36	588 276	7,73	10,36
Guichard Jean-Pierre	449 196	5,90	7,89	449 196	5,90	7,92	449 196	5,90	7,92
M.T. Finance*	2 417 581	31,75	42,50	2 417 581	31,75	42,59	2 417 581	31,75	42,59
Financière de l'Échiquier	552 546	7,26	4,86	552 546	7,26	4,86	380 665	5,00	3,35
Public au porteur	965 182	12,68	8,51	1 457 918	19,15	12,86	1 644 795	21,60	14,49
Actions autodétenues**	28 859	0,38	-	29 332	0,39	-	17 066	0,22	-

\* Société dont le capital est détenu par la famille Guichard  
\*\* Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

## FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010, aucune personne physique, ou morale, ne nous a informés avoir franchi les seuils en capital et droits de vote prévus par la Loi. Le franchissement de seuil résulte d'une acquisition, par le déclarant, d'actions de la Société, sur le marché.

## ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES

Les engagements collectifs de conservation de titres sont présentés dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 150 du présent document.



## ÉLÉMENTS D'INFORMATION

### au titre de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce

En application de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans le tableau ci-dessus ainsi que dans le chapitre « Répartition du capital et des droits de vote » en page 148 du présent document.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il a été conclu entre sept actionnaires de la Société, un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la Loi dite « Loi Dutreil » du 1<sup>er</sup> août 2003, présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 150 du présent document.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements, ni pactes signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double institué par l'article 9 des statuts au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 12 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes figurant en page 143 du présent document. Les pouvoirs au Directoire en matière de rachat d'actions propres sont décrits page 144 du présent document.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire sont décrits page 53 du présent document.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

## NOMBRE D'ACTIONS ACHETÉES ET VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE

### dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce

● Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	16 155
● Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	16 628
● Cours moyen des achats	41,62 €
● Cours moyen des ventes	41,77 €
● Montant des frais de négociation	*
● Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2010 soit environ 0,24 % du capital social	18 297
<i>* Les frais de négociations sont inclus dans la rémunération annuelle de l'intermédiaire.</i>	
● Valeur évaluée au cours d'achat moyen du 30 septembre 2010	44,71 € x 18 297 = 818 058,87 €
● Valeur nominale de l'action	2 euros

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	18 %
Actionariat salarié	82 %
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

## SALARIÉS

### [article L 225-102 du Code de Commerce]

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés, telle que définie à l'article L 225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la Société est de 0 % .

## Présentation des résolutions proposées par le Directoire et le Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2011

### À CARACTÈRE ORDINAIRE

#### 1 - Approbation des comptes

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice, se soldant par un bénéfice de 16 210 885 euros, ainsi que les comptes consolidés, se soldant par un bénéfice de 24 404 749 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 34 345 euros ainsi que le montant de l'impôt correspondant.

#### 2 - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons au titre de cet exercice, la distribution d'un dividende total de 9 135 949 euros, ce qui représenterait un taux de distribution de 37,5 % du résultat net consolidé.

En conséquence, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat exercice 2009/2010	16 210 885 euros
Report à nouveau	12 466 775 euros
Soit un total à distribuer de	28 677 660 euros

Affecté de la manière suivante :

Dividende	9 135 949 euros
Report à nouveau	19 541 711 euros
	28 677 660 euros

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 1,20 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable, aux guichets de Lazard Frères Banque, le 18 mars 2011, et le détachement du coupon interviendrait le 15 mars 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Revenus éligibles à la réfaction			
Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2006/2007	11 572 202 €* soit 1,52 € par action		
2007/2008	11 572 202 €* soit 1,52 € par action		
2008/2009	8 222 354 €* soit 1,08 € par action		

\*Compte non tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués, à raison des actions autodétenues.

#### 3 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présenteront et vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial, qui vous sera lu lors de l'Assemblée Générale.

#### 4 - Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L225-79-1 du Code de Commerce, d'approuver un engagement réglementé consistant en des indemnités susceptibles d'être dues à Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directrice Générale, en cas de rupture de son contrat de travail, qui a été autorisé par les Conseils de Surveillance des 15 décembre 2008 et 30 avril 2010.

Les modalités et conditions d'indemnisation sont, notamment, décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

#### 5 - Programme de rachat d'actions

Vous avez autorisé votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2010, à acquérir les actions de votre Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dans les conditions des articles L225-209 et suivants du Code de Commerce pour un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette dernière autorisation expirant le 10 septembre 2011, nous vous proposons de la renouveler.

Nous vous proposons, en conséquence, d'autoriser votre Directoire, dans le cadre des articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2010, dans sa cinquième résolution.

Les finalités de ce programme seraient les suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF);
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par la Société, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mars 2010 dans sa huitième résolution, à caractère extraordinaire.

Cette autorisation serait donnée, conformément à la Loi, pour une durée maximum de 18 mois.

Nous vous demandons également de vous prononcer sur un prix maximum d'achat, qui serait fixé à 100 euros par action, et en conséquence le montant maximal de l'opération serait de 38 066 455 euros.

## **6 - Proposition de renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Claude Sarazin, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue dans l'année 2015, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption de la dix-neuvième résolution à caractère extraordinaire, modifiant les statuts et ramenant la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance à quatre années et, à défaut d'adoption de cette dix-neuvième résolution, pour une durée de six années.

Le Conseil de Surveillance a émis les conclusions suivantes concernant l'indépendance de Monsieur Jean-Claude Sarazin, candidat au poste de membre du Conseil de Surveillance (Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF §8): le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 14 décembre 2010, a débattu sur l'indépendance de Monsieur Jean-Claude Sarazin, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance.

À l'issue de cette réunion, le Conseil de Surveillance a confirmé que Monsieur Jean-Claude Sarazin restait membre indépendant, et ce, malgré la durée de son mandat de 12 années.

## **7 - Proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant de Mazars SA**

Nous vous proposons de nommer, en remplacement de Monsieur Philippe Bouillet, Commissaire aux Comptes suppléant, démissionnaire, Monsieur Jean-Maurice El Nouchi, né le 5 avril 1965 à Dugny (93), de nationalité Française, et demeurant 7 rue de Florence - 75008 Paris, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires, à tenir dans l'année 2015, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

## **8 - Ratification du transfert de siège social**

À titre préalable, il est rappelé que, suite au projet de cession des locaux situés 32 bis boulevard de Picpus - 75012 Paris, le Conseil de Surveillance, réuni le 7 juin 2010, a décidé de transférer le siège social de la Société du 32 bis boulevard de Picpus - 75012 Paris au 17 rue Dumont d'Urville - 75116 Paris à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

En conséquence, nous vous proposons de ratifier ce transfert de siège social conformément aux dispositions de l'article L 225-65 du Code de Commerce.

## **À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE**

### **9 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes**

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, expire le 12 mai 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et de conférer au Directoire, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence nécessaire aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes, dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de cinq millions d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

### **10 - Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance**

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 12 mai 2011. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire la compétence nécessaire aux fins de procéder, aux époques de son choix, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la Loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre Société ou de toute société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

#### **10.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation, à deux millions d'euros.

Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des

# #3 PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE

actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à deux millions d'euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

## 10.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

### 10.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Directoire de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à deux millions d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à deux millions d'euros.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R225-119 du Code de Commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

### 10.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à deux millions d'euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à deux millions d'euros.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R225-119 du Code de Commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

## 10.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au Directoire la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

## 11 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Directoire, une délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

## 12 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale

Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 160 000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 3332-19 du Code du Travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L 3332-25 et L 3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, notamment, pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

### **13 - Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)**

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire, au titre de la présente délégation, ne pourrait dépasser 2 % du capital social existant au jour de l'attribution. L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée serait fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le

délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire, correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la Sécurité Sociale. La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant, constater l'existence de réserves suffisantes et procéder, lors de chaque attribution, au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

### **14 - Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 des statuts - Conseil de Surveillance**

Nous vous proposons de ramener la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance de six (6) années à quatre (4) années, étant précisé que les mandats en cours se poursuivraient jusqu'à leur terme, initialement prévu.

Nous vous proposons, en conséquence, de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 des statuts « Conseil de Surveillance » comme suit :

#### **Ancien 1<sup>er</sup> alinéa**

« Un Conseil de Surveillance, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres sont nommés pour six (6) années par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur ».

#### **Nouveau 1<sup>er</sup> alinéa**

« Un Conseil de Surveillance, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres sont nommés pour quatre (4) années par l'Assemblée Générale Ordinaire, qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur ».

Le reste de l'article demeurant inchangé.

## COMPOSITION DU DIRECTOIRE

### Monsieur Jean-Pierre Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux: fils d'André Guichard - époux de Claudine Guichard, père d'Hervé et de Xavier Guichard, neveu d'Alain Juliard.

Né le 13 février 1946

Président du Directoire

Date d'entrée en fonction: 2 mai 1994

Date du dernier renouvellement de mandat: 4 mai 2010

Mandat expirant le 4 mai 2012

#### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Administrateur de la société Manover BV (Pays-Bas)
- Administrateur de la société Manutan Ltd (Angleterre)
- Administrateur de la société Key Industrial Equipment Ltd (Angleterre)
- Administrateur de la société Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)
- Administrateur de la société Manutan s.r.o. (République tchèque)
- Administrateur de la société WITRE AB (Suède)

- Membre du Comité de Surveillance de la société Ipsopresto SAS (France)
- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Administrateur de la société Manutan Unipessoal Lda (Portugal)
- Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France)
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Trovatar a.s. (République tchèque)
- Administrateur de la société The Eurostore Group Ltd (Angleterre)

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2009/2010: Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2008/2009: Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2007/2008: Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2006/2007: Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006: Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Pierre Guichard Président du Directoire		X		X		X		X
Date de début du 1 <sup>er</sup> mandat: 2 mai 1994								
Date du dernier renouvellement de mandat: 4 mai 2010								

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Jean-Pierre Guichard – Président du Directoire	(en euros)	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)		539 882	778 552
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant	Néant
<b>TOTAL</b>		<b>539 882</b>	<b>778 552</b>

## Récapitulatif des rémunérations

Jean-Pierre Guichard – Président du Directoire	(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2008/2009		Montants au titre de l'exercice 2009/2010	
		dus	versés	dus	versés
- Rémunération fixe		446 162	446 162	441 472	441 472
- Rémunération variable		89 280	335 109	334 800	89 280
- Rémunération exceptionnelle					
- Jetons de présence					
- Avantages en nature - véhicule de fonction		4 440	4 440	2 280	2 280
<b>TOTAL</b>		<b>539 882</b>	<b>785 711</b>	<b>778 552</b>	<b>533 032</b>

## Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations et fixées par le Conseil de Surveillance <sup>(2)</sup> .
Jean-Pierre Guichard	62 % de la rémunération fixe brute annuelle	

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance en date du 26 janvier 2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée à Monsieur Jean-Pierre Guichard, ou bien encore exercée par ce dernier.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre Guichard ne bénéficie d'aucune action de performance.

## Madame Brigitte Auffret

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : néant

Née le 11 mai 1961

Date d'entrée en fonction en qualité de membre du Directoire : 25 janvier 2002

Date d'entrée en fonction en qualité de Directrice Générale : 8 septembre 2006

Date du dernier renouvellement de mandat : 4 mai 2010

Mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale expirant le 4 mai 2012

### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Administrateur de la société Manover BV (Pays-Bas)

- Administrateur de la société Manutan s.r.o (République tchèque)
- Administrateur de la société WITRE AB (Suède)
- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Membre du Comité de Surveillance de la société Ipsopresto SAS (France)
- Présidente du Conseil de Surveillance de la société Trovatar a.s. (République tchèque)
- Administrateur de la société The Eurostore Group Ltd (Angleterre)
- Présidente du Comité de Surveillance de CAMIF Collectivités Entreprises (France)

### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Brigitte Auffret Membre du Directoire	X <sup>(1)</sup>			X	X <sup>(2)</sup>			X
Date de début du 1 <sup>er</sup> mandat : 25 janvier 2002								
Date de fin de mandat : 4 mai 2012								

(1) **Contrat de travail :** le contrat de travail de Madame Brigitte Auffret a été suspendu le 1<sup>er</sup> avril 2008. Madame Brigitte Auffret, étant membre du Directoire, elle n'est pas visée par les recommandations AFEP/MEDEF relatives au cumul contrat de travail/mandat social.

(2) **Indemnités de départ attachées au contrat de travail :** en cas de licenciement (sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire : démission), Madame Brigitte Auffret bénéficiera d'une indemnité contractuelle de rupture de son contrat de travail en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à vingt-et-un (21) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Par ailleurs, dès lors que Madame Brigitte Auffret exerce à ce jour un mandat social au sein de la Société et conformément

aux dispositions de l'article L 225-79-1 du Code de Commerce, le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance suivantes arrêtées par le Conseil de Surveillance du 30 avril 2010 :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires,
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions cumulatives seraient fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de cet objectif serait constatée sur la base des comptes consolidés des trois derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Directoire et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Directoire

# #3 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

de Madame Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendrait sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

Les éléments fixes et variables de la rémunération du Directoire sont proposés par le Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Surveillance, et décidés par ce dernier.

Le mandat de membre du Directoire de Madame Brigitte Auffret ayant été renouvelé le 4 mai 2010, l'engagement pris au bénéfice de cette dernière, tel que décrit ci-dessus, sera soumis à la prochaine Assemblée Générale.

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Brigitte Auffret – Directrice Générale	(en euros)	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)		367 133	502 184
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		81 050	Néant
<b>TOTAL</b>		<b>448 183</b>	<b>502 184</b>

## Récapitulatif des rémunérations

Brigitte Auffret – Directrice Générale	(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2008/2009		Montants au titre de l'exercice 2009/2010	
		dus	versés	dus	versés
- Rémunération fixe		300 000	300 000	300 000	300 000
- Rémunération variable		48 000	180 000	180 000	48 000
- Rémunération exceptionnelle					
- Jetons de présence					
- Avantages en nature – véhicule de fonction		2 096	2 096	4 991	4 991
- Avantages en nature – assurance GSC		17 037	17 037	17 193	17 193
<b>TOTAL</b>		<b>367 133</b>	<b>499 133</b>	<b>502 184</b>	<b>370 184</b>

## Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations et fixées par le Conseil de Surveillance <sup>(2)</sup> .
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	

<sup>(1)</sup> Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

<sup>(2)</sup> Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance en date du 26 janvier 2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée à Madame Brigitte Auffret, ou bien encore exercée par cette dernière.

Les rémunérations des membres du Directoire sont versées par Manutan International.

## PROGRAMME D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Par décision du Directoire du 15 janvier 2009, usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mars 2008, il a été décidé l'attribution de 2 500 actions gratuites à Madame Brigitte Auffret, en sa qualité de membre du Directoire, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire en date du 15 janvier 2009.

L'attribution gratuite deviendra définitive à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit le 15 janvier 2011 et après constatation de la réalisation des conditions prévues, restant entendu que ces actions resteront indisponibles jusqu'au 15 janvier 2013.

À cet égard, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de Commerce, de fixer le nombre d'actions gratuites, que le mandataire social devra conserver au nominatif à l'expiration du délai de conservation de deux ans et ce, jusqu'à la cessation de son mandat ou de ses fonctions, à 10 % de la totalité des actions gratuites attribuées à Madame Brigitte Auffret.

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008, a également décidé, en vue de se conformer aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008, que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées à Madame Brigitte Auffret au titre du présent exercice, ne représenterait pas plus de 30 % de sa rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.



### Actions de performance attribuées à Brigitte Auffret

Actions de performance attribuées par le Directoire du 15 janvier 2009 à Brigitte Auffret	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Plan n° 2 en date du 15 janvier 2009	2 500	32,42 €	15 janvier 2011	15 janvier 2013	- maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires, - maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Voir rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 147 du présent document.

### Monsieur Hervé Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : Fils de Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire, et de Claudine Guichard, membre du Conseil de Surveillance; frère de Xavier Guichard, membre du Directoire; petit-fils d'André Guichard, Président du Conseil de Surveillance; petit-neveu d'Alain Juliard, Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Né le : 13 mai 1970

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009

Date du dernier renouvellement de mandat : 4 mai 2010

Mandat expirant le 4 mai 2012

### Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Président-Directeur Général de Manutan SA (France)
- Président de Manutan Italie Spa (Italie)
- Administrateur Délégué de Manutan NV (Belgique)
- Directeur Général de Manutan SL (Espagne)
- Président de Camif Collectivités Entreprises (France)

### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hervé Guichard Membre du Directoire	X <sup>(1)</sup>			X		X <sup>(2)</sup>		X
Date de début du 1 <sup>er</sup> mandat:	30 octobre 2009							
Date de fin de mandat:	4 mai 2012							

**(1) Contrat de travail :** Monsieur Hervé Guichard bénéficie d'un contrat de travail conclu avec la filiale Manutan SA qui a été suspendu. Il n'est pas visé par les recommandations AFEP/MEDEF en la matière.

**(2) Indemnités de départ attachées au contrat de travail :** Monsieur Hervé Guichard ne bénéficie d'aucune indemnité susceptible d'être due en raison de la cessation de son mandat de membre du Directoire ou du changement de ses fonctions. Toutefois, il pourrait bénéficier d'indemnités en cas de rupture de son contrat de travail dans la filiale Manutan SA, étant précisé que

ces indemnités consisteraient en une indemnité spéciale de rupture à l'initiative de l'employeur, plafonnée à 18 mois de rémunération brute, ou en une indemnité de démission de son contrat de travail en cas de changement d'actionnaire majoritaire, égale à six mois de rémunération brute. Étant précisé également que les indemnités mentionnées ci-dessus susceptibles d'être dues seraient calculées uniquement sur la base de la dernière rémunération perçue au titre du contrat de travail dans la filiale avant que le contrat de travail soit suspendu le 12 juillet 2005 et non sur celle attachée au mandat dans Manutan International.

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Hervé Guichard – Membre du Directoire	(en euros)	Exercice 2009/2010 <sup>(1)</sup>
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous) - versées par Manutan SA		287 662
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant
<b>TOTAL</b>		<b>287 662</b>

[1] Monsieur Hervé Guichard ayant été nommé membre du Directoire, le 30 octobre 2009, sa rémunération est communiquée uniquement à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Récapitulatif des rémunérations

Hervé Guichard - Membre du Directoire	(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2009/2010 <sup>(1)</sup>	
		dus	versés
- Rémunération fixe - Manutan SA/Manutan International		199 860	199 860
- Rémunération variable - Manutan SA		74 947	16 665
- Rémunération exceptionnelle			
- Jetons de présence			
- Avantages en nature - véhicule de fonction - Manutan SA		5 701	5 701
- Avantages en nature - assurance GSC - Manutan SA		7 154	7 154
<b>TOTAL</b>		<b>287 662</b>	<b>229 380</b>

[1] Monsieur Hervé Guichard ayant été nommé membre du Directoire, le 30 octobre 2009, sa rémunération est communiquée uniquement à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Rémunération variable versée par Manutan SA

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil de Surveillance <sup>(2)</sup> .
Hervé Guichard	25 % de la rémunération fixe brute annuelle	

[1] Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

[2] Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2005.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée à Monsieur Hervé Guichard, ou bien encore exercée par ce dernier.

## Actions de performance attribuées à Hervé Guichard

Actions de performance attribuées par le Directoire du 15 janvier 2009 à Hervé Guichard	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Plan n° 2 en date du 15 janvier 2009	2 500	Néant	15 janvier 2011	15 janvier 2013	- maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires, - maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

## Monsieur Xavier Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : Fils de Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire et de Claudine Guichard, membre du Conseil de Surveillance ; frère d'Hervé Guichard, membre du Directoire ; petit-fils d'André Guichard, Président du Conseil de Surveillance ; petit-neveu d'Alain Juliard, Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Né le : 24 janvier 1973

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009

Date du dernier renouvellement de mandat : 4 mai 2010

Mandat expirant le 4 mai 2012

## Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Directeur Général de Trovatar a.s. (République tchèque)
- Cogérant de Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne)
- Cogérant de Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie)
- Cogérant de Manutan o.o.o. (Slovénie)

## Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Xavier Guichard Membre du Directoire	X <sup>(1)</sup>			X		X		X
Date de début du 1 <sup>er</sup> mandat: 30 octobre 2009								
Date de fin de mandat: 4 mai 2012								

[1] Monsieur Xavier Guichard, membre du Directoire, n'est pas visé par les recommandations AFEP/MEDF en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat.

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Xavier Guichard – Membre du Directoire	(en euros)	Exercice 2009/2010 <sup>(1)</sup>
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)		243 598
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant
<b>TOTAL</b>		<b>243 598</b>

[1] Monsieur Xavier Guichard ayant été nommé membre du Directoire le 30 octobre 2009, sa rémunération est communiquée uniquement à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Récapitulatif des rémunérations

Xavier Guichard – Membre du Directoire	(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2009/2010 <sup>(1)</sup>	
		dus	versés
- Rémunération fixe		177 245 <sup>(2)</sup>	162 000
- Rémunération variable		60 750	9 816
- Rémunération exceptionnelle			
- Jetons de présence			
- Avantages en nature - véhicule de fonction		5 603	5 603
- Avantages en nature - assurance GSC			
<b>TOTAL</b>		<b>243 598</b>	<b>177 419</b>

[1] Monsieur Xavier Guichard ayant été nommé membre du Directoire le 30 octobre 2009, sa rémunération est communiquée uniquement à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

[2] Dont 15 245 euros dans le cadre de l'intéressement dû au titre de l'exercice 2009/2010, qui a été versé en décembre 2010.

## Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations et fixées par le Conseil de Surveillance <sup>(2)</sup> .
Xavier Guichard	25 % de la rémunération fixe brute annuelle	

[1] Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

[2] Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance en date du 26 janvier 2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée à Monsieur Xavier Guichard, ou bien encore exercée par ce dernier.

# #3 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Actions de performance attribuées à Xavier Guichard						
Actions de performance attribuées par le Directoire du 15 janvier 2009 à Xavier Guichard	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Plan n° 2 en date du 15 janvier 2009	2 500	32,42 €	15 janvier 2011	15 janvier 2013	- maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires, - maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

## Monsieur Pierre-Olivier Brial

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux: Néant

Né le: 5 avril 1973

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction: 30 octobre 2009

Date du dernier renouvellement de mandat: 4 mai 2010

Mandat expirant le 4 mai 2012

### Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Mandataire social de Overtoom International BV (Pays-Bas)
- Administrateur de Overtoom International Nederland BV (Pays-Bas)
- Administrateur de Overtoom International NV (Belgique)
- Cogérant de Fabritec-Overtoom GmbH (Suisse)

- Cogérant de Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)
- Cogérant de Manutan Hungaria Kft (Hongrie)
- Administrateur de Manutan NV (Belgique)
- Secrétaire de Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)
- Secrétaire de Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)
- Administrateur de WITRE A/S (Norvège)
- Administrateur de WITRE A/B (Suède)
- Administrateur de WITRE A/S (Danemark)
- Administrateur de WITRE OY (Finlande)
- Président de Ipsopresto SAS (France)

### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre-Olivier Brial Membre du Directoire	X <sup>(1)</sup>			X		X		X
Date de début du 1 <sup>er</sup> mandat: 30 octobre 2009								
Date de fin de mandat: 4 mai 2012								

[1] Monsieur Pierre-Olivier Brial, membre du Directoire, n'est pas visé par les recommandations AFEP/MEDEF en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat.

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Pierre-Olivier Brial – Membre du Directoire	[en euros]	Exercice 2009/2010 <sup>(1)</sup>
Rémunérations au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)		273 724
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant
<b>TOTAL</b>		<b>273 724</b>

[1] Monsieur Pierre-Olivier Brial ayant été nommé membre du Directoire le 30 octobre 2009, sa rémunération est communiquée uniquement à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Récapitulatif des rémunérations

Pierre-Olivier Brial – Membre du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2009/2010 <sup>(1)</sup>	
	(en euros)	
- Rémunération fixe	199 269 <sup>(2)</sup>	182 940
- Rémunération variable	68 603	14 395
- Rémunération exceptionnelle		
- Jetons de présence		
- Avantages en nature – véhicule de fonction	5 852	5 852
- Avantages en nature – assurance GSC		
<b>TOTAL</b>	<b>273 724</b>	<b>203 187</b>

(1) Monsieur Pierre-Olivier Brial ayant été nommé membre du Directoire le 30 octobre 2009, sa rémunération est communiquée uniquement à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

(2) Dont 16 329 euros dans le cadre de l'intéressement dû au titre de l'exercice 2009/2010 qui a été versé en décembre 2010.

### Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations et fixées par le Conseil de Surveillance <sup>(2)</sup> .
Pierre-Olivier Brial	25 % de la rémunération fixe brute annuelle	

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance en date du 26 janvier 2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée à Monsieur Pierre-Olivier Brial, ou bien encore exercée par ce dernier.

Actions de performance attribuées à Pierre-Olivier Brial						
Actions de performance attribuées par le Directoire du 15 janvier 2009 à Pierre-Olivier Brial	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Plan n° 2 en date du 15 janvier 2009	2 500	32,42 €	15 janvier 2011	15 janvier 2013	- maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires, - maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

## COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Monsieur André Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants: Beau-frère d'Alain Juliard, Vice-Président du Conseil de Surveillance; beau-père de Claudine Guichard, membre du Conseil de Surveillance.

Né le 6 décembre 1924

Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 2 mai 1994

Date du dernier renouvellement de mandat: 28 février 2006

Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Administrateur de la société Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France)

### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2009/2010: Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2008/2009: Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2007/2008: Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2006/2007: Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006: Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)

Rémunération en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance: 45 735 euros (45 735 euros au 30 septembre 2009).

## Monsieur Alain Juliard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants: Beau-frère de Monsieur André Guichard, Président du Conseil de Surveillance.

Né le 28 mai 1933

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 2 mai 1994

Date du dernier renouvellement de mandat: 28 février 2006

Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

**Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan :** Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices**

● 2009/2010: Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA

Administrateur des Docks Lyonnais

● 2008/2009: Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA

Administrateur des Docks Lyonnais

Gérant minoritaire de la société Gest

● 2007/2008: Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA

Administrateur des Docks Lyonnais

Gérant minoritaire de la société Gest

● 2006/2007: Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA

Administrateur des Docks Lyonnais

Gérant minoritaire de la société Gest

● 2005/2006: Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA

Administrateur des Docks Lyonnais

Gérant minoritaire de la société Gest

## Madame Claudine Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants: Belle-fille de Monsieur André Guichard, Président du Conseil de Surveillance.

Née le 10 février 1946

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 2 mai 1994

Date du dernier renouvellement de mandat: 26 février 2006

Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

**Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan :** Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices :** Néant

## Monsieur Jean-Claude Sarazin

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants: néant

Né le 13 janvier 1937

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 30 mars 1999

Date du dernier renouvellement de mandat: 25 février 2005

Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

**Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan :** Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices :** Néant

## Monsieur Marc-Olivier Laurent

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants: néant

Né le 4 mars 1952

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 26 mars 2001

Date du dernier renouvellement de mandat: 15 mars 2007

Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

**Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan :** Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices**

● 2009/2010: Administrateur de la société Caravelle

Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie

Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie Banque

Membre du Conseil de Surveillance de la société INEA

Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans

Membre du Conseil de Surveillance de la société PAPREC

● 2008/2009: Administrateur de la société Caravelle

Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie

Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie Banque

Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans

● 2007/2008: Administrateur de la société Caravelle

Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie

Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie Banque

Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans

● 2006/2007: Administrateur de la société Caravelle

Administrateur de la société Nord Est

Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

● 2005/2006: Administrateur de la société Caravelle

Administrateur de la société Nord Est

Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

## Monsieur Jean-Noël Kapferer

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants: néant

Né le 9 décembre 1948

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 15 décembre 2008

Date du dernier renouvellement de mandat: 13 mars 2009

Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

**Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan**

Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices :**

● 2009/2010: Administrateur de la société Lacoste SA

● 2008/2009: Administrateur de la société Lacoste SA

● 2007/2008: Administrateur de la société Lacoste SA

● 2006/2007: Administrateur de la société Lacoste SA

● 2005/2006: Administrateur de la société Lacoste SA

Les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance sont versées par Manutan International.

## RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010, l'ensemble des rémunérations versé aux membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle, en fonction de leur activité dans le Groupe s'est élevé à 1 560 064 euros

(1 331 727 euros au 30 septembre 2009). Les jetons de présence (montant brut) versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros (115 000 euros au 30 septembre 2009) et sont répartis comme suit :

Tableau sur les jetons de présence		
Membres du Conseil de Surveillance	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2008/2009 (en euros)	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2009/2010 (en euros)
André Guichard - Président	30 000	30 000
Alain Juliard - Vice-Président	25 000	25 000
Hélène Guichard - Membre du Conseil	2 500	-
Claudine Guichard - Membre du Conseil	10 000	10 000
Jean-Claude Sarazin - Membre du Conseil	20 000	20 000
Marc-Olivier Laurent - Membre du Conseil	20 000	20 000
Jean-Noël Kapferer - Membre du Conseil	7 500	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>115 000</b>	<b>115 000</b>

Aucune rémunération autre que les jetons de présence et la rémunération du Président du Conseil de Surveillance, n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance, au cours de l'exercice 2009/2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée ou levée, durant l'exercice 2009/2010.

## SITUATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU REGARD D'ÉVENTUELLES CONDAMNATIONS

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre, ou liquidation, au cours des cinq dernières années.

De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêt actuel ou de conflit potentiel identifié entre les devoirs à l'égard de la Société et de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil de Surveillance et du Directoire à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception d'un engagement collectif de conservation d'actions pour certains d'entre eux, (voir chapitre « Renseignement de caractère général concernant le capital » en page 150).

# Rapport du **CONSEIL** de **SURVEILLANCE**

Le Conseil de Surveillance tient à souligner la bonne performance qu'enregistre le Groupe sur l'exercice écoulé, avec une activité et des résultats en forte progression. Le chiffre d'affaires s'établit à plus de 563 millions d'euros et le résultat opérationnel courant à 36 millions d'euros. Ainsi, l'activité est en hausse de 15,2 % par rapport à l'exercice 2008/2009, et la rentabilité opérationnelle courante, également en augmentation, ressort à 6,4 % du chiffre d'affaires.

La trésorerie disponible du Groupe, nette des dettes financières, s'établit à plus de 57 millions d'euros à la clôture de l'exercice, après financement de la nouvelle plateforme logistique du futur Centre européen situé à Gonesse en Île-de-France et d'investissements significatifs, notamment dans le renouvellement des systèmes d'information.

Pour sa part, le résultat net ressort à 24,4 millions d'euros (3,21 euros par action), soit une progression de 23,8 % par rapport à celui de l'exercice passé.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni dix fois au cours de l'exercice et a été tenu régulièrement informé par le Directoire des différents développements affectant le Groupe et, notamment, des projets d'acquisitions, du projet de Centre européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale), dont la plateforme logistique a été livrée en juillet 2010 et l'ensemble immobilier tertiaire est en cours de finalisation, ainsi que du déroulement des projets de systèmes d'informations.

## Les Comités

Le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice. Il a, à ces occasions, examiné la qualité et la pertinence du contrôle interne au sein du Groupe afin, notamment, d'établir le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur ce thème.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice.

## 1 - Rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas d'observation de notre part.

## 2 - Comptes de l'exercice

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice, clos au 30 septembre 2010, n'appellent pas d'observation de notre part.

André Guichard,  
Président du Conseil de Surveillance



# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance, des sociétés anonymes dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 14 décembre 2010 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

# #3 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

## La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, de décembre 2008, mis à jour en avril 2010, disponible sur le site [www.code-afep-medef.com](http://www.code-afep-medef.com), ci-après le Code de référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

● **En matière de durée des mandats des membres du Conseil**  
Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le recommande le Code de référence. Afin de se mettre en conformité avec les recommandations du Code AFEP/MEDEF sur ce point, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ramener la durée des mandats de membre du Conseil de Surveillance de six ans à quatre ans.

● **En matière de Comité d'Audit**  
Notre Comité d'Audit, conformément à la Loi, comprend quatre membres compétents en matière financière ou comptable du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants.

À ce jour, au regard de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants à la moitié, conformément aux recommandations du Code de référence.

● **En matière de Comité des Rémunérations**  
Notre Comité des Rémunérations, comprend trois membres du Conseil de Surveillance dont un membre indépendant.

À ce jour, au regard de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants à la moitié au moins, conformément aux recommandations du Code de référence.

## 1. LE DIRECTOIRE, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES COMITÉS

### 1.1. Le Directoire

#### 1.1.1 La composition du Directoire

Le Directoire est composé de cinq membres :

- Jean-Pierre Guichard (Président)
- Brigitte Auffret
- Pierre-Olivier Brial
- Hervé Guichard
- Xavier Guichard

#### 1.1.2 Le cumul des mandats

Voir page 52 du présent document - « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance ».

#### 1.1.3 Les conditions de préparation des travaux du Directoire

Pour permettre aux membres du Directoire de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

#### 1.1.4 La tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites par écrit ou verbalement 8 jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Directoire s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> octobre 2009 - 30 septembre 2010.

Le Directoire s'est réuni une fois par trimestre afin d'établir son rapport trimestriel au Conseil de Surveillance, sur la marche de la Société, conformément aux dispositions de l'article L225-68 alinéa 4 du Code de Commerce. Il s'est également réuni pour l'arrêté des comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, et à chaque fois que cela a été nécessaire.

Le Directoire s'est également réuni, suite à l'Assemblée Générale annuelle, pour la mise en œuvre du programme de rachat d'actions et à chaque fois que cela a été nécessaire par la suite.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents a été de 100 %.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à la réunion du Directoire qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels.

## 1.2. Le Conseil de Surveillance

### 1.2.1. La composition du Conseil

Le Conseil est composé de six membres :

- 1 Président : André Guichard, de nationalité Française, détenant directement 1 823 861 actions de la Société.
- 1 Vice-Président : Alain Juliard, de nationalité Française, détenant directement 360 actions de la Société.
- Membre du Conseil de Surveillance : Claudine Guichard, de nationalité Française, détenant directement 37 114 actions de la Société.
- Membre indépendant du Conseil de Surveillance : Jean-Claude Sarazin, de nationalité Française, détenant directement 10 actions de la Société.
- Membre indépendant du Conseil de Surveillance : Marc-Olivier Laurent, de nationalité Française, détenant directement 1 action de la Société.
- Membre indépendant du Conseil de Surveillance : Jean-Noël Kapferer, de nationalité Française, détenant directement 1 action de la Société.

### Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Parmi les six membres du Conseil, trois d'entre eux : Messieurs Jean-Claude Sarazin, Marc-Olivier Laurent et Jean-Noël Kapferer, sont considérés comme indépendants sur la base des critères édictés par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

S'agissant de Monsieur Jean-Claude Sarazin, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 14 décembre 2010, a débattu sur sa qualité en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance.

À l'issue de cette réunion, le Conseil de Surveillance a confirmé que Monsieur Jean-Claude Sarazin, restait membre indépendant, et ce, malgré la durée de son mandat de 12 années.

En effet, sur la base des critères édictés par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa Société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :

- significatif de la Société ou de son Groupe,

- ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;

- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;

- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ;

- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa Société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10 %, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiels.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

#### **Répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil de Surveillance**

Le Conseil compte actuellement six membres dont une femme.

Il est rappelé que, conformément au paragraphe 6.3 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, de décembre 2008, mis à jour en avril 2010, le Conseil doit s'efforcer d'atteindre puis de maintenir un pourcentage d'au moins 20 % de femmes au plus tard le 19 avril 2013 et d'au moins 40 % de femmes au plus tard le 19 avril 2016.

#### **1.2.2 Le cumul des mandats**

Voir page 52 du présent document - « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance ».

La Société se conforme à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF (§17), aux termes de laquelle les membres du Conseil ne doivent, en principe, pas accepter d'exercer plus de quatre autres mandats de membres du Conseil dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures au Groupe.

#### **1.2.3 Les conditions de préparation des travaux du Conseil**

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance dans un délai raisonnable préalable à leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

#### **1.2.4 La tenue des réunions du Conseil**

Les convocations ont été faites par écrit huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil s'est réuni 10 fois depuis le début de l'exercice: 1<sup>er</sup> octobre 2009 - 30 septembre 2010.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents ou représentés est de 100 %.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

#### **1.2.5 Le règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil de Surveillance, en date du 30 octobre 2009, a adopté un règlement intérieur disponible sur le site Internet de la Société [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com).

#### **1.2.6 Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité**

Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels, la politique en matière de contrôle interne, et les principaux projets d'investissements du Groupe.

#### **1.2.7 Évaluation des travaux du Conseil**

Le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2010 a mis en place un processus d'évaluation formalisée et a remis, à ce titre, un questionnaire d'évaluation du Conseil et des comités à chacun de ses membres. À cette occasion, le Conseil de Surveillance a chargé Monsieur Marc-Olivier Laurent, membre indépendant du Conseil de Surveillance, de superviser cette évaluation.

Ce questionnaire donnera lieu à l'établissement ultérieur d'une synthèse des questionnaires et à la mise à l'ordre du jour d'un Conseil de Surveillance ultérieur d'un point consacré à la présentation de cette synthèse, d'un débat à ce sujet et d'une réflexion sur les pistes d'amélioration à apporter.

Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du Conseil a été jugé satisfaisant.

### **1.3 Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés**

**Le Conseil a constitué deux comités**

#### **1.3.1 Le Comité d'Audit**

Concernant le Comité d'Audit, la Société applique le rapport final sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010, établi par le groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge.

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Marc-Olivier Laurent (Président et membre indépendant) ;

- Monsieur André Guichard ;

- Monsieur Alain Juliard ;

- Monsieur Jean-Claude Sarazin (membre indépendant).

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des Comités, et notamment du Comité d'Audit, sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil, précités au paragraphe 1.2.1 ci-dessus.

**Le Comité d'Audit a pour mission essentielle**

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;

- d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

- et de gestion des risques,

# #3 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

- du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation.

Le Comité informe le Conseil de Surveillance, sans délai, de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice: 1<sup>er</sup> octobre 2009 - 30 septembre 2010.

Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que les orientations et la revue du programme de contrôle interne du Groupe.

Le taux de participation à ce Comité s'élève à 100 %.

Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux Comptes, et le Directeur Financier de la Société.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## 1.3.2. Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Jean-Claude Sarazin (Président et membre indépendant);
- Monsieur André Guichard;
- Monsieur Alain Juliard.

Ce Comité a pour mission de faire au Conseil de Surveillance toute recommandation relative à la rémunération des membres du Directoire.

Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Directoire, sur la rémunération des principaux dirigeants du Groupe.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération: la partie fixe avantages en nature inclus, la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraites supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

Le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice: 1<sup>er</sup> octobre 2009 - 30 septembre 2010.

Le principal sujet abordé a concerné la revue du mode de rémunération des membres du Directoire ainsi que la fixation des objectifs entrant dans le calcul des rémunérations.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## 2. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 2.1. Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)

L'Assemblée Générale a fixé le montant global des jetons de présence pour l'exercice concerné et jusqu'à décision contraire.

Le Conseil répartit entre ses membres lesdits jetons, sur proposition du Comité des Rémunérations.

### 2.2. Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Cette politique porte, de façon exhaustive, sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles, auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ...). Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée, mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de la Société.

#### 2.2.1. Détermination de la partie fixe de la rémunération

Le Conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour une période de 1 an sur la base des responsabilités assumées et des pratiques de marché.

#### 2.2.2. Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque membre du Directoire sur la base des critères quantitatifs, définis pour chaque membre du Directoire, et figurant dans les tableaux relatifs à la rémunération variable, propre à chacun.

#### 2.2.3. Stock-options et attribution gratuite d'actions

##### Politique d'attribution

##### Politique au titre de l'exercice 2007/2008

Les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire, ayant eu lieu en janvier 2009, se sont inscrites dans le cadre plus large d'une attribution aux membres du Comité Exécutif.

##### Politique spécifique aux dirigeants mandataires sociaux.

Afin de se conformer aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, sur propositions du Comité des Rémunérations, de fixer de la façon suivante les pourcentages maximums de stock-options et d'actions de performance pouvant être attribués aux mandataires sociaux par rapport aux enveloppes globales votées en Assemblée:

- un nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007, représentant elle-même, au maximum, 1 % du capital social;
- un nombre d'actions gratuites représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2008, représentant elle-même, au maximum, 1 % du capital social.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a fixé, sur proposition du Comité des Rémunérations, le pourcentage maximum de rémunération des mandataires sociaux sous forme de stock-options et d'actions gratuites. Ainsi, le conseil a décidé que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées à Madame Brigitte Auffret au titre de l'exercice ne peut représenter plus de 30 % de sa rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé de soumettre l'attribution d'actions gratuites à huit membres du Comité Exécutif à conditions de performance, étant précisé qu'en ce qui concerne Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directrice Générale, l'attribution gratuite d'actions est soumise à deux conditions de performance quantitatives cumulatives.

## Politique de conservation

En matière d'attribution d'actions gratuites, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directrice Générale, jusqu'à la cessation de fonction.

### 2.2.4. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de modifier les modalités de l'indemnité susceptible d'être due à Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale, en cas de rupture de son contrat de travail de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave, ou lourde, ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser au mandataire, une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à vingt-et-un (21) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

La condition de performance à la réalisation de laquelle est subordonné le versement des indemnités contractuelles est la suivante :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil a décidé de faire bénéficier Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directrice Générale, d'une assurance perte d'emploi dirigeant, souscrite auprès de la GSC Classe 6 option 2 et régime complémentaire Classe H.

### 2.2.5. Retraites

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire ou supplémentaire.

### 2.2.6. Avantages en nature

Les mandataires bénéficient d'un véhicule de fonction.

## 3. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

## 4. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire.

### Le dispositif de gestion des risques et du contrôle interne mis en place au sein du groupe Manutan

Le groupe Manutan s'est doté d'une cellule dédiée au contrôle interne au début de l'année 2004, notamment afin de mettre en application les conclusions tirées d'un audit des risques achevé en septembre 2003. Un responsable Groupe de la gestion des risques et du contrôle interne anime cette cellule depuis lors dans le respect des principes et objectifs décrits ci-dessous.

#### Définition du contrôle interne et objectif du rapport Objectif de la Société en matière de contrôle interne

Au sein du groupe Manutan, le contrôle interne doit permettre aux dirigeants, au Conseil de Surveillance et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable que :

- les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés ;
- les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les Lois, les règlements en vigueur, les valeurs et règles Groupe ;
- les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

La mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne aura aussi pour conséquence de contribuer à réduire les risques en matière de fraude et d'erreurs au sein du Groupe. Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

La méthodologie utilisée par le groupe Manutan s'appuie sur le référentiel dit du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et se base sur le Cadre de Référence du contrôle interne publié par Middledenex : « Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites », réactualisé le 22 juillet 2010, qui détaille les recommandations sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne, précisant ainsi l'application du Cadre de Référence de l'AMF aux valeurs moyennes..

#### Méthodologie suivie pour la préparation du rapport

Ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil de Surveillance avec l'appui des différents acteurs du contrôle interne et plus particulièrement avec la cellule de gestion des risques et du contrôle interne qui pilote l'ensemble du dispositif.

Le Président  
du Conseil de Surveillance

# #3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GOUVERNANCE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

## PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des entités du groupe Manutan, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou ayant une activité de holding.

## Description de l'environnement du contrôle interne

### ORGANISATION GÉNÉRALE DU GROUPE MANUTAN

Le groupe Manutan est organisé en zones opérationnelles (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est) regroupant l'ensemble de ses filiales, et est piloté par sa Société mère Manutan International.

Manutan International héberge, à ce titre, les directions fonctionnelles du Groupe (Marketing et Achats, Systèmes d'Information, Finance, Ressources Humaines, Communication) qui exercent un rôle de contrôle, d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de dynamiques transversales.

Les directeurs de zones opérationnelles ont pour responsabilité au sein de leur zone, la mise en place de la stratégie et la réalisation des objectifs fixés lors des Comités de Direction du Groupe.

Les filiales, au sein des zones, gèrent les activités opérationnelles dans les divers pays où le Groupe opère. Sous la supervision du directeur de zone, elles mettent en œuvre la politique du Groupe en tenant compte des réalités et particularités locales. Elles s'appuient, pour ce faire, sur les lignes directrices données et les procédures définies par le Groupe.

### ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

#### Les Acteurs

Si la responsabilité de la mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne est du ressort du « management » à travers l'ensemble du Groupe, la cellule de gestion des risques et du contrôle interne assure l'animation et la coordination du dispositif. Elle définit la structure et les procédures de contrôle interne pour le Groupe en partenariat avec les acteurs clés, opérationnels locaux et fonctionnels de la holding. Elle s'assure également, par des revues sur le terrain, de la correcte application des règles énoncées.

La cellule de gestion des risques et du contrôle interne fait partie de la Direction Financière du Groupe qui rend compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont un rôle moteur dans la mise en œuvre du contrôle interne, tant en ce qui concerne la définition de lignes directrices et normes internes que le contrôle de leur application et de leur déclinaison en plans d'actions.

Le système de contrôle interne du groupe Manutan s'articule autour de deux grands axes.

#### 1. Contrôles juridique et opérationnel exercés par la Société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des Lois, réglementations et respect des règles internes de délégations de pouvoirs de responsabilités) est assuré, tout d'abord, par la présence d'au moins un des membres du Directoire aux Conseils d'Administration des sociétés « tête de zone opérationnelle ».

Le Directoire est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement...), en fonction des limites de responsabilité fixées contractuellement aux dirigeants.

Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe. Le contrôle opérationnel est assuré par le rôle clé du Comité de Direction du Groupe.

Il définit les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Il vise aussi à assurer l'homogénéité et la cohérence des pratiques au sein du Groupe. Il est, enfin, un relais de communication vers les filiales et leurs équipes.

Par ailleurs, la cellule contrôle de gestion de Manutan International est un acteur clé du contrôle opérationnel :

- elle est en prise directe avec les réalités opérationnelles des filiales et peut participer à la résolution de problématiques de gestion dans des domaines allant au-delà de la simple sphère financière ;
- elle assure un contrôle régulier des performances opérationnelles par le reporting et les indicateurs de performance clés (Key Performance Indicators - KPI).

Enfin, les Commissaires aux Comptes du Groupe complètent ce dispositif par le biais du contrôle externe qu'ils exercent sur chacune des entités du Groupe.

Manutan International a fait le choix de faire appel aux deux mêmes sociétés d'audit pour le Groupe et l'ensemble de ses filiales, afin d'assurer une certaine homogénéité des méthodes et des conclusions rapportées.

#### 2. La maîtrise des risques

La réorganisation de la gouvernance du Groupe associée aux enjeux organisationnels qui en découlent ont axé les priorités de la cellule audit interne et contrôle interne sur les processus de maîtrise des engagements et des dépenses.

En accord avec le Comité d'Audit, les projets suivants ont été menés à bien sûr l'exercice écoulé :

- Revues de contrôle interne en filiales : Manutan Russie a fait l'objet de revues sur place de son dispositif de contrôle interne, qui ont donné lieu à une liste de recommandations et de plans d'actions associés.
- Suivi des audits précédents réalisés en interne, et des points relevés par les Commissaires aux Comptes dans les différentes filiales ;

- Revues de sécurité en collaboration avec les experts de nos compagnies d'assurance et supervision des travaux à effectuer afin d'aligner les entrepôts sur les standards du Groupe en matière de sécurité physique, et suivi des points correspondants ;
- Diverses missions ponctuelles d'assistance aux différentes entités telles que l'assistance à la clôture annuelle des comptes ou encore la préparation et l'assistance aux inventaires physiques annuels ou tournants ;
- Revues des stocks (process, suivi et valorisation) sur différentes entités : Ipsopresto, Manutan Russie, Camif Collectivités, Key Industrial ;
- Cartographie des applications IT et analyse de leur criticité pour les principales filiales du Groupe ;
- Par ailleurs, la cellule contrôle interne et audit interne est un intervenant clé impliqué dans les principaux projets liés aux systèmes d'information du Groupe, auxquels elle apporte des recommandations en matière de contrôle interne.

#### Les procédures de contrôle interne sur les processus clés

La cellule contrôle interne et audit interne est en charge du développement et de la rédaction des procédures Groupe visant à structurer et améliorer le contrôle interne, avec pour finalité une meilleure maîtrise des risques et un niveau de performance accru. Elle assume la communication et les actions de sensibilisation sur ces sujets.

Le rôle du responsable du contrôle interne ne se limite pas à la définition des normes et au contrôle de leur bonne application. Il participe activement à la mise en place des actions correctrices par les entités opérationnelles nécessaires à la réduction de non-conformités détectées lors de la validation des procédures Groupe.

#### Les référentiels et les outils complémentaires

Les projets menés autour de la gestion des risques et du contrôle interne se traduisent par la production de divers documents et outils, qui sont autant de supports auxquels pourront utilement se référer les collaborateurs du groupe Manutan.

Manuel de procédures Groupe : les procédures Groupe sont actuellement bâties sous un format standard ; contexte, objectifs, périmètre, définition, procédure, contrôles internes applicables. Les procédures existantes sont regroupées dans un manuel de procédures disponible sur l'Intranet du Groupe. Ce manuel est continuellement revu et enrichi.

Code de conduite : le code de conduite énonce les valeurs du Groupe et expose les principes comportementaux de ses différentes parties prenantes ; employeurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires.

Manuel de principes comptables et financiers Groupe : le manuel des principes comptables et financiers Groupe recense l'ensemble des règles comptables, de gestion et de consolidation que les filiales doivent appliquer.

## RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION ET DU CONTRÔLE DE L'INFORMATION

L'élaboration de l'information comptable et financière Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Financière Groupe qui supervise les travaux effectués par les Directions Financières locales.

Le Directoire revoit les arrêtés semestriels et annuels ainsi que l'information de gestion, présentés ensuite au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

### Procédures de gestion financière

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un processus intégré de la procédure budgétaire et du reporting à l'établissement des comptes consolidés audités par les Commissaires aux Comptes.

### Procédure budgétaire

Elle est pilotée par la Direction Financière du Groupe. Les budgets des pays et zones opérationnelles sont construits sur la base des lettres de cadrage émises par le Directoire de Manutan International et sur les échanges entre les directions opérationnelles et les Directions Financières et transverses du Groupe (juin).

Les projets de budgets des zones sont présentés par chaque zone lors d'une revue officielle entre le Directoire et les dirigeants opérationnels : les orientations stratégiques, les projets et les moyens associés ainsi que les objectifs chiffrés qui en découlent y sont commentés (juillet).

Après d'éventuels ajustements demandés par le Directoire, les budgets des zones opérationnelles et donc des sociétés qui en font partie sont ensuite validés (septembre). Le projet de budget du Groupe est alors définitivement amendé (début octobre).

En octobre, les objectifs Groupe et leurs conséquences financières sont présentés et partagés avec les cadres dirigeants et les principaux managers du Groupe.

Une cohérence générale est ainsi assurée du Groupe aux zones opérationnelles, des zones aux pays, des directions fonctionnelles aux directions opérationnelles. Cette cohérence est fédérée par le système de rémunération des cadres dirigeants, tous associés aux résultats du Groupe (voir chapitre « Vision Ressources Humaines » en page 16 du présent document).

Le budget sert de référence toute l'année. Les prévisions sont revues et ajustées tous les trimestres.

### Le reporting

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction Financière : il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat, le bilan et l'analyse de la trésorerie, mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance opérationnelle et de la réalisation des objectifs chiffrés associés aux priorités de l'année.

# #3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GOUVERNANCE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

## Conformité aux principes comptables et financiers du Groupe

La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par la Direction Financière du Groupe, ainsi que par les Commissaires aux Comptes locaux.

La Direction Financière tient également un rôle de conseil et de support dans le traitement de toute problématique spécifique et d'opérations non récurrentes.

## La consolidation

Le groupe Manutan établit des comptes consolidés sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels sont aujourd'hui publiés.

À ce titre, un planning détaillé et une description des différentes étapes et des responsabilités associées sont établis pour chaque clôture trimestrielle des comptes consolidés. Ils sont accompagnés de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation (ex.: lettre d'affirmation, éléments d'information pour l'annexe aux comptes consolidés...).

La consolidation des comptes, étape clé dans l'élaboration des informations comptables et financières Groupe, est réalisée de manière centralisée par la Direction Financière de Manutan International sur la base des liasses de consolidation des filiales, préalablement validées par les responsables locaux et les Commissaires aux Comptes, et analysées par la Direction Financière Groupe (écarts par rapport au budget notamment).

Le processus de consolidation est structuré autour de différentes réunions d'échanges et de validation.

Une réunion de clôture locale, pour les clôtures semestrielles et annuelles, est organisée pour chaque filiale du Groupe. Elle regroupe l'équipe financière locale (souvent accompagnée du dirigeant de la filiale), un représentant de la Direction Financière Groupe et les Commissaires aux Comptes locaux.

Une revue systématique des états financiers ainsi que leur cohérence par rapport aux principes comptables Groupe et par rapport au budget y est réalisée. Les points d'audit relevés par les Commissaires aux Comptes locaux sont aussi discutés.

Les comptes consolidés sont examinés trimestriellement par la Direction Financière qui présente au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit son analyse. L'accent est mis sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie en regard du budget, ainsi que sur une analyse des risques majeurs.

## Exploitation des rapports des Commissaires aux Comptes

Le responsable du contrôle interne relève et consigne les points d'audit portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes.

Ils en assurent ensuite le suivi comme autant d'éléments d'audit interne et participent le cas échéant à la mise en œuvre d'actions correctrices.

## Description du système d'information

Toutes les informations servant de base à la production des états financiers consolidés sont gérées dans un outil unique, intégré, partagé par l'ensemble des sociétés du Groupe (outil faisant référence sur son marché).

Cet outil est piloté par la Direction Financière du Groupe et fédère, sous un format unique et homogène et autour d'un référentiel financier commun, les différentes phases de production des informations financières: budget, reporting, établissement des comptes consolidés.

Toutes les analyses et discussions relatives à l'information financière se font à partir des informations provenant de cet outil commun.

## PERSPECTIVES 2010/2011

Les priorités détectées les années précédentes: gestion des stocks, gestion des achats, sécurité informatique, contrôle interne embarqué (système d'information) sont toujours valables au regard des audits réalisés, et constitueront les lignes directrices des interventions de la cellule audit interne l'année prochaine.

Les enjeux organisationnels du Groupe continueront également d'être un axe majeur de travail pour la cellule.

La cellule audit interne et contrôle interne continuera également de veiller à la sécurité physique des biens et des personnes au sein du Groupe en effectuant des audits de sites.

L'année 2010/2011 sera également marquée par la mise à jour des éléments structurants de la cellule audit interne et contrôle interne:

- mise à jour de la cartographie des risques;
- enrichissement et mise à jour des normes Groupe;
- formalisation et enrichissement des « Standards de contrôle interne Manutan » et des outils associés;
- suivi des points de contrôle interne remontés par les auditeurs locaux/Groupe.

Une attention particulière continuera d'être portée au contrôle des grands projets en cours, à travers des audits réalisés à des étapes clés, ainsi qu'un suivi des risques en termes de coûts, délais et qualité.

Par ailleurs, la Société continuera de s'informer sur l'évolution du Cadre de Référence de l'AMF.

Le Président  
du Conseil de Surveillance



## Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Manutan International S.A.

### Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Manutan International S.A. et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L 225-68 du Code de Commerce.

Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 21 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire

## Politique de gestion des risques

Le groupe Manutan intègre dans sa gestion quotidienne une politique active de gestion de ses risques.

Une veille active permet d'assurer qu'aucun risque n'est avéré à ce jour, mais aussi d'engager des actions de prévention et d'amélioration des processus sensibles.

Le mode de gestion des risques au sein du groupe Manutan s'articule principalement autour du renforcement du contrôle interne et des outils de mesure ainsi que de l'optimisation de la couverture assurance du Groupe. Il s'agit également pour le Groupe d'améliorer son référentiel de contrôle interne, notamment en développant des outils de mesure des risques. Cette politique prend la forme de divers projets placés sous la supervision de la cellule de contrôle interne de la Direction Financière du Groupe. Un suivi des différents projets est présenté régulièrement au Comité d'Audit.

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne fournit par ailleurs un état des lieux des pratiques du Groupe en la matière (page 68 du présent document).

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Enfin, il est important de confirmer que parmi les risques identifiés à ce jour, aucun n'est avéré, ni ne menace la bonne marche des affaires du Groupe, qui s'effectue dans le respect de pratiques commerciales reconnues et du cadre réglementaire applicable. Il en est tenu compte de façon avisée dans les décisions de gestion et d'investissement du Groupe, ainsi que dans sa politique de provision dans les comptes du Groupe.

## Risques opérationnels

### CLIENTS

La grande diversité du portefeuille clients (plus de 600 000 clients couvrant toutes les branches d'activité) procure une sécurité de fait pour le Groupe contre le risque de non-paiement : aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires. Compte tenu, en outre, de la faible valeur unitaire des commandes et d'un strict contrôle du crédit, l'exposition au risque client est très faible.

### FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

Riche d'une base de près de 1 300 fournisseurs, le Groupe peut facilement adapter sa politique d'approvisionnement et éviter ainsi d'être tributaire d'un produit ou d'un fournisseur.

Aucun fournisseur ne représente plus de 3 % des achats. La part des achats importés (hors Europe) représente, elle aussi, moins de 5 % des achats. De plus, en raison de la grande diversité de l'offre, le nombre d'exemplaires vendus d'un même produit est relativement faible et le risque d'inventaire ou d'obsolescence n'est pas significatif.

En matière de livraison, le Groupe a fait le choix de confier ses activités de transport dans chaque pays à des professionnels reconnus (1 à 5 selon les pays), ce qui lui garantit souplesse et réactivité.

Le Groupe dispose enfin de systèmes informatiques performants, capables de gérer des milliers de transactions chaque jour.

## ACTIVITÉ

Malgré la conjoncture actuelle, les incidences des variations de conjoncture économique d'un pays à l'autre sont atténuées par l'amplitude de la couverture géographique du Groupe. Son implantation exclusive sur l'Europe ne l'expose à aucun risque pays particulier. L'activité n'a en outre pas de caractère particulièrement cyclique ou saisonnier.

## Matières premières

Le Groupe n'est pas directement exposé au risque lié aux variations des prix des matières premières, mais plutôt indirectement par le biais des produits qu'il distribue.

À ce jour, l'impact de la variation des prix des matières premières sur la marge opérationnelle du Groupe est maîtrisé, comme en témoignent les résultats de l'exercice. Pour ce faire, une politique de négociation active et préventive a été menée par les équipes Achats du Groupe auprès des principaux fournisseurs concernés.

Il n'est par ailleurs pas opportun de mettre en place une couverture à base d'instruments dérivés contre ce risque dans le Groupe, de par les caractéristiques de son activité.

## Risques industriels et liés à l'environnement

Les sociétés du Groupe veillent à intégrer dans leurs pratiques quotidiennes le souci de la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Elles opèrent conformément aux législations locales en la matière, et sont même proactives et impliquées dans le respect de l'environnement comme le montre la construction actuelle du prochain Centre européen du Groupe, intégralement certifié HQE.

La typologie même de l'activité du Groupe est garante d'un impact limité sur l'environnement et de l'absence de risque avéré. Le Groupe n'est pas amené, de par la nature de son activité, à manipuler des produits présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de distribution/vente. Manutan (France) a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001. Les entités suédoise et anglaise sont également certifiées ISO 14001. Camif Collectivités a également obtenu la certification ISO 9001 ainsi que ISO 14001 (page 18 du présent document).

## Risques de marché

Les risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont développés dans l'annexe aux comptes consolidés en note 8.26.

## Risques juridiques

L'activité de distribution du Groupe (vente aux entreprises) est soumise à la réglementation en vigueur en matière de Vente à Distance aux entreprises.

Le Groupe poursuit son objectif de prévention des risques juridiques par la mise en place et le suivi de procédures Groupe permettant de définir et répartir les rôles et responsabilités des acteurs clés dans les domaines notamment des achats, de la vente aux Grands Comptes européens, de l'e-business, des marques ou des noms de domaines.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

## Assurances

Dans le cadre de sa politique de financement des risques, le Groupe dispose d'un plan d'assurance international commun. Il est rappelé que ce programme permet une meilleure couverture pour un coût global réduit.

Le programme « Dommages aux biens et Pertes d'exploitation » demeure un programme semi-intégré composé d'une police maîtresse « Tous Risques Sauf » couvrant les sociétés du Groupe basées en France et les filiales étrangères gérant un entrepôt ainsi que des polices locales multirisques. Ce programme prévoit une couverture globale de 355,5 millions d'euros pour l'exercice 2010/2011.

Les visites annuelles techniques des principaux sites logistiques du Groupe par l'assureur permettent une amélioration continue des moyens de prévention des risques et une sensibilisation des personnes responsables du Groupe.

Le programme « Responsabilité Civile » est un programme intégré composé d'une police maîtresse française avec une limite de 15 millions d'euros et de polices locales avec une limite de 1 million d'euros par sinistre et par an, tous dommages confondus.

Le programme a été étendu à une couverture Responsabilité Civile Professionnelle pour les éventuelles erreurs de rédaction dans le catalogue des filiales pour un montant de 500 000 euros.

Les filiales du Groupe bénéficient ainsi d'une couverture complémentaire en différence de conditions ou de limites au titre du programme international.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ce programme pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010 :

Polices	Garanties	Franchises	Montant de la prime
	<b>Responsabilité civile avant livraison/exploitation</b>		
	Tous dommages confondus:	15 000 000 euros	Néant sur corporels ; autres : 1 000 euros
	Dont:		
	• Accident du travail:	2 000 000 euros par sinistre et par an	7 500 euros par victime
	• Dommages immatériels non consécutifs:	2 000 000 euros	1 600 euros
	• Dommages aux biens confiés:	300 000 euros	
Responsabilité Civile	• Atteinte à l'environnement soudaine et accidentelle:	1 500 000 euros par sinistre et par an	3 000 euros
Exploitation et après livraison (y compris frais de retrait)	• Protection juridique (défense pénale et recours):	30 000 euros	1 500 euros (seuil d'intervention)
	<b>Responsabilité civile après livraison</b>		
Et responsabilité professionnelle	Tous dommages confondus:	15 000 000 euros	Néant sur corporels ; autres : 5 000 euros
	Dont:		
	• Dommages immatériels non consécutifs:	3 000 000 euros	
	• Dont frais de dépose-repose:	1 000 000 euros	10 000 euros
	• Frais de retrait engagés par l'Assuré:	1 000 000 euros	
	• Responsabilité civile professionnelle:	500 000 euros	10 % Mini: 2 500 euros Maxi: 7 500 euros
	• Dommages/réclamations aux USA/Canada:	1 500 000 euros par sinistre et par an	15 000 euros

# #3 FACTEURS DE RISQUE DE L'ÉMETTEUR

Polices	Garanties	Franchises	Montant de la prime
Dommages aux biens et Pertes d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation contractuelle générale d'indemnité:               <ul style="list-style-type: none"> <li>172 800 000 euros au titre de la partie Dommages aux biens,</li> <li>182 700 000 euros au titre de la Perte d'exploitation</li> </ul> </li> <li>Dommages aux appareils électriques: 1 000 000 euros par sinistre</li> </ul>	15 000 euros pour sites sprinklés/sinistre 30 000 euros pour sites non sprinklés/sinistre 15 000 euros	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bris de machines sur chariots élévateurs/ transpalettes/nacelles y compris tous risques informatiques/bureautiques et électroniques: 2 500 000 euros</li> </ul>	15 000 euros	264 930 euros HT pour l'exercice 2009/2010
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Événements naturels/effondrement: 15 000 000 euros</li> </ul>	15 000 euros	288 547 euros HT pour l'exercice 2010/2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vol contenu et détériorations immobilières: 200 000 euros</li> </ul>	15 000 euros	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vols espèces en coffre ou meubles sécurisés: 30 000 euros</li> </ul>	1 000 euros	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vols espèces en cours de transfert: 30 000 euros</li> </ul>	1 000 euros	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie automatique: 5 000 000 euros</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais et pertes (dont pertes indirectes 10%): 7 500 000 euros</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours des voisins et des tiers: 10 000 000 euros</li> </ul>		Bureaux France: 1 500 euros
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Honoraires d'experts: selon barème</li> <li>Carence fournisseurs et/ou clients y compris carence d'énergie: 7 500 000 euros</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais supplémentaires additionnels: 7 500 000 euros</li> </ul>		Franchise d'avarie: 3 jours de marge brute du site sinistré pour sites sprinklés; 5 jours pour sites non sprinklés, sauf carence d'énergie: 1 jour de marge brute du site sinistré	

## Risques sociaux

À sa connaissance, le Groupe n'est pas exposé particulièrement aux risques sociaux, hormis ceux qui pourraient survenir dans le cours normal de la vie des entreprises.

## Risques éthiques

Bien que son activité ne l'expose pas à des risques éthiques majeurs, le Groupe est sensible à cet aspect de sa citoyenneté. Les sociétés du Groupe agissent dans leurs affaires courantes dans le respect des règles éthiques et des bonnes pratiques généralement admises vis-à-vis de tous leurs partenaires. Un code de conduite a été édicté, qui en cerne les principaux aspects.

# RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## À caractère ordinaire

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 16 210 885 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 34 345 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que le montant de l'impôt correspondant.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 16 210 885 euros de la manière suivante :

Résultat exercice 2009/2010	16 210 885 euros
Report à nouveau	12 466 775 euros
Total à affecter	28 677 660 euros
Affecté de la manière suivante :	
Dividende	9 135 949 euros
Report à nouveau	19 541 711 euros
	28 677 660 euros

Le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,20 euro. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Ce dividende sera payable, aux guichets de Lazard Frères Banque, le 18 mars 2011, et le détachement du coupon interviendra le 15 mars 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2006/2007	11 572 202* soit 1,52 par action		
2007/2008	11 572 202* soit 1,52 par action		
2008/2009	8 222 354* soit 1,08 par action		

\*Compte non tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués, à raison des actions autodétenues.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés tels qu'ils leur ont été présentés, approuve les comptes consolidés au 30 septembre 2010 laissant apparaître un bénéfice net consolidé de 24 404 749 millions d'euros (dont part du Groupe 24 387 346 millions d'euros).

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

#### Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation et/ou ratification de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions et engagements réglementés, qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve successivement chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

#### Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Madame Brigitte Auffret

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la Société au bénéfice de Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directrice Générale, correspondant à des indemnités, susceptibles d'être dues, à raison de la rupture de son contrat de travail.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

#### Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de

# #3 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2010, dans sa cinquième résolution, à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF);
- d'assurer la couverture de plans d'option d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'Entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2010, dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 38 066 455 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

**Renouvellement de Monsieur Jean-Claude Sarazin, en qualité de membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre

du Conseil de Surveillance, arrivé à échéance, de Monsieur Jean-Claude Sarazin, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2015, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014, sous condition suspensive de l'adoption de la dix-huitième résolution à caractère extraordinaire, modifiant les statuts en ramenant la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance à quatre (4) années, et à défaut d'adoption de cette dix-huitième résolution, pour une durée de six (6) années.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

**Nomination de Monsieur Jean-Maurice El Nouchi, Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Philippe Bouillet**

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté la démission de Monsieur Philippe Bouillet, Commissaire aux Comptes suppléant, du Commissaire aux Comptes titulaire Mazars SA, décide de nommer, en son remplacement, Monsieur Jean-Maurice El Nouchi, né le 5 avril 1965 à Dugny (93), de nationalité Française, et demeurant 7 rue de Florence - 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2015, ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

**Ratification du transfert du siège social**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, ratifie expressément la décision prise par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 juin 2010, de transférer le siège social du 32 bis boulevard de Picpus - 75012 Paris au 17 rue Dumont d'Urville - 75116 Paris, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

## À caractère extraordinaire

### DIXIÈME RÉSOLUTION

**Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de Commerce :

1] Délègue au Directoire, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2] Décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de Commerce, en cas d'augmentation de capital sous

forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3] Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4] Décide que le montant d'augmentation de capital, résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution, ne devra pas excéder le montant nominal de cinq millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5] Confère au Directoire tous pouvoirs, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6] Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L 225-129-2 :

1] Délègue au Directoire sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L228-93 du Code de Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2] Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3] Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence:

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à deux millions d'euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions d'euros.

4] En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1] ci-dessus:

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible;

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a/, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes:

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5] Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6] Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L225-136:

1] Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies:

# #3 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L228-93 du Code de Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2] Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions d'euros.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions d'euros.

3] Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la Loi.

4] Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

5] Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Directoire disposera, dans les conditions fixées à l'article L225-148 du Code de Commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

6] Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7] Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la

modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

8] Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

### Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L225-136 :

1] Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L228-93 du Code de Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2] Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3] Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions d'euros.

4] Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital faisant l'objet de la présente résolution.

5] Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix



d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

6) Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## QUATORZIÈME RÉOLUTION

### Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, décidée en application des onzième à treizième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

## QUINZIÈME RÉOLUTION

### Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes et conformément à l'article L225-147 du Code de Commerce:

1) Autorise le Directoire à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société lorsque les dispositions de l'article L225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables.

2) Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

4) Délègue tous pouvoirs au Directoire, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime

d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

5) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## SEIZIÈME RÉOLUTION

### Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PÉE) en application des articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L225-129-6 et L225-138-1 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du Travail:

1) Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux salariés et aux dirigeants de la Société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de Commerce adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.

3) Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.

4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 160 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L 3332-25 et L 3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

## DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

### Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L225-197-1 et L225-197-2 du Code de Commerce, à

# #3 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L225-197-2 du Code de Commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

### Réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance - Modification corrélative de l'article 13 des statuts « Conseil de Surveillance »

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de réduire la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance en la ramenant de six (6) à quatre (4) ans, étant précisé que, les mandats en cours se poursuivent jusqu'à leur terme initialement prévu.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier corrélativement le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 des Statuts « Conseil de Surveillance » comme suit :

#### Ancien alinéa

Un Conseil de Surveillance, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres sont nommés pour six années par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

#### Nouvel alinéa

Un Conseil de Surveillance, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres sont nommés pour quatre (4) années par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le reste de l'article demeure inchangé.

## DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

### Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

## Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables, et de leurs proches, réalisées au cours du dernier exercice (Articles L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF))

À la connaissance de la Société, aucune opération sur titre n'a été effectuée au cours de l'exercice 2009/2010 par les mandataires sociaux ou les hauts responsables de Manutan International ou par les personnes qui leur sont liées.

# Éléments FINANCIERS

## LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MANUTAN au 30 septembre 2010

- 82 #** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 84 #** Bilan consolidé
- 86 #** Compte de résultat consolidé
- 87 #** Tableau de variation des capitaux propres
- 88 #** Tableau de flux de trésorerie consolidé
- 89 #** Annexe aux états financiers consolidés
  - 89** Note 1 - Entité présentant les états financiers
  - 89** Note 2 - Déclaration de conformité
  - 89** Note 3 - Base de préparation
  - 89** Note 4 - Recours à des estimations et aux jugements
  - 90** Note 5 - Faits caractéristiques
  - 90** Note 6 - Le groupe Manutan : périmètre de consolidation
- 90-95** Note 7 - Principales méthodes comptables
- 95-113** Note 8 - Notes aux états financiers consolidés
  - 114** Note 9 - Sociétés formant le périmètre de consolidation
  - 114** Note 10 - Événements postérieurs à la clôture
  - 115** Note 11 - Récapitulatif des obligations et engagements
  - 115** Note 12 - Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

## LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE au 30 septembre 2010

- 116 #** Bilan
- 117 #** Compte de résultat
- 118 #** Notes aux états financiers de Manutan International
- 126 #** Renseignements concernant les filiales et les participations
- 128 #** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 129 #** Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices
- 130 #** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manutan International S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 3 de l'annexe concernant les évolutions des règles et méthodes comptables.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe aux états financiers mentionnent la méthode retenue pour effectuer des tests de dépréciation sur les goodwill. Les modalités de calcul de la valeur d'utilité d'une Unité Génératrice de Trésorerie, la présentation qui en est faite en annexe ainsi que les conséquences sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

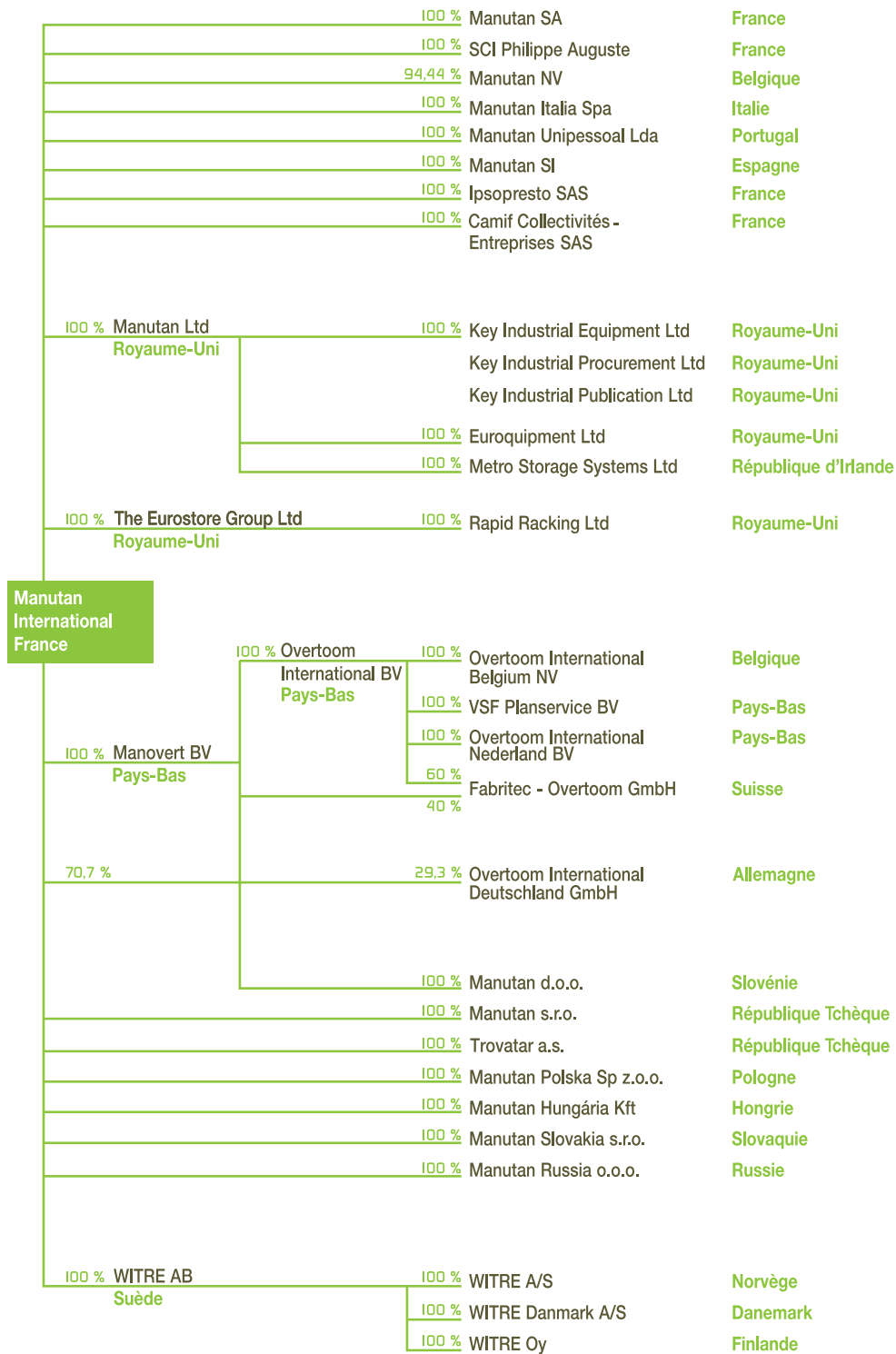
Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 21 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire

## ORGANIGRAMME AU 30 SEPTEMBRE 2010



### Zone sud



### Zone ouest



### Zone centre



### Zone est



### Zone nord



## Actif

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2008</b>
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	8.1	62 311	60 803	64 759
Autres immobilisations incorporelles	8.3	26 364	24 708	19 047
Immobilisations corporelles	8.3	79 665	40 141	44 339
Immeubles de placement	8.5	529	540	667
Actifs financiers non courants	8.6	3 712	17 648	998
Actifs d'impôts différés		3 052	2 668	2 391
		<b>175 633</b>	<b>146 508</b>	<b>132 201</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	8.7	31 398	28 135	33 349
Créances clients	8.7	116 538	108 564	95 801
Autres créances et comptes de régularisation	8.8	6 040	6 714	7 835
Créance d'impôt courant		1 674	6 514	285
Actifs courants de gestion de trésorerie	8.10	35 870	23 315	30 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.10	60 502	51 177	68 720
Actifs détenus en vue de la vente	8.11	502	0	0
		<b>252 524</b>	<b>224 418</b>	<b>236 383</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>428 157</b>	<b>370 926</b>	<b>368 584</b>

# Capitaux propres et passifs

En milliers d'euros	Notes	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
<b>Capitaux propres</b>				
Capital Social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		233 310	217 889	197 853
Résultat		24 387	19 705	39 129
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	8.12	<b>278 721</b>	<b>258 618</b>	<b>258 005</b>
Intérêts minoritaires		161	160	201
<b>Total capitaux propres</b>		<b>278 881</b>	<b>258 778</b>	<b>258 206</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Passifs financiers non courants	8.13-8.14	27 976	9 033	12 079
Provisions pour avantages du personnel	8.15	2 247	2 226	614
Passifs d'impôts différés		978	1 304	1 454
		<b>31 202</b>	<b>12 564</b>	<b>14 147</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions pour autres passifs	8.16	5 482	5 516	1 315
Passifs financiers courants	8.13-8.14	11 379	5 912	2 943
Dettes fournisseurs		67 092	60 144	61 436
Autres dettes et comptes de régularisation	8.17	30 675	26 875	27 259
Impôts courants dus		3 445	1 137	3 279
		<b>118 074</b>	<b>99 584</b>	<b>96 232</b>
<b>Total passifs</b>		<b>149 276</b>	<b>112 148</b>	<b>110 379</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>428 157</b>	<b>370 926</b>	<b>368 584</b>

## Compte de résultat consolidé exercice 2009/2010\*

En milliers d'euros	Notes	2009/2010	2008/2009	2007/2008
Chiffre d'affaires (HT)	8.2-8.25	563 017	488 640	502 457
Coût des ventes		-356 780	-306 993	-301 366
<b>Marge commerciale</b>	8.2	206 237	181 647	201 091
Charges administratives et commerciales	8.18	-170 284	-151 194	-150 379
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	8.2-8.25	35 953	30 453	50 712
Autres produits et charges opérationnels	8.20	-2 236	-2 030	1 361
<b>Résultat Opérationnel</b>		33 717	28 424	52 073
Produits financiers	8.21	1 553	2 749	4 979
Charges financières	8.21	-1 520	-2 077	-2 404
<b>Résultat avant impôt</b>		33 751	29 095	54 648
Impôt	8.22	-9 346	-9 392	-15 674
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	8.2	24 405	19 702	38 974
- Minoritaires		17	-3	-155
- Résultat part du Groupe		24 387	19 705	39 129
<b>Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues</b>				
- de base (en euros)	8.23	3,21	2,60	5,15
- dilué (en euros)	8.23	3,21	2,60	5,15

\*Compte tenu de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Camif Collectivités le 1<sup>er</sup> avril 2009, une information sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé hors contribution de cette filiale est présentée en note 8.2.

## État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	Notes	2009/2010	2008/2009	2007/2008
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	8.2	24 405	19 702	38 974
Écarts de conversion	8.12	3 448	-6 973	-4 759
Paievements en actions et assimilés	8.12	278		
Écarts actuariels nets sur engagement du personnel		95	257	724
Variation nette de juste valeur des instruments financiers		89	-256	-7
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>3 910</b>	<b>-6 972</b>	<b>-4 042</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		28 315	12 730	34 932
Attribuables aux :				
- Porteurs de capitaux propres de la société mère		28 297	12 733	35 087
- Intérêts minoritaires		17	-3	-155



## Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2010

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Titres de l'entreprise consolidante	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Au 30/09/07</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>175 384</b>	<b>39 065</b>	<b>-1 029</b>	<b>234 443</b>	<b>784</b>
Résultat :							
- affectation du résultat			39 065	-39 065			
- résultat de l'exercice				39 129		39 129	-155
Dividendes versés <i>(soit 1,52 euros par action)</i>			-11 525			-11 525	-31
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-4 042			-4 042	
Incidence des variations de périmètre							-397
<b>Au 30/09/08</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>198 882</b>	<b>39 129</b>	<b>-1 029</b>	<b>258 005</b>	<b>201</b>
Résultat :							
- affectation du résultat			39 129	-39 129			
- résultat de l'exercice				19 705		19 705	-3
Dividendes versés <i>(soit 1,52 euros par action)</i>			-11 520			-11 520	-38
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-6 972			-6 972	
Incidence des achats / ventes d'actions autodétenues					-600	-600	
<b>Au 30/09/09</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>219 519</b>	<b>19 705</b>	<b>-1 629</b>	<b>258 618</b>	<b>160</b>
Résultat :							
- affectation du résultat			19 705	-19 705			
- résultat de l'exercice				24 387		24 387	17
Dividendes versés <i>(soit 1,08 euros par action)</i>			-8 194			-8 194	-17
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			3 910			3 910	
Incidence des achats /ventes d'actions autodétenues							
<b>AU 30/09/10</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>234 940</b>	<b>24 387</b>	<b>-1 629</b>	<b>278 721</b>	<b>161</b>

## Tableau de flux de trésorerie consolidé exercice 2009/2010

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2009/2010	2008/2009	2007/2008
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture</b>		<b>48 860</b>	<b>66 715</b>	<b>105 999</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Capacité d'autofinancement	8.24-8.25	33 536	34 187	38 571
<i>Dont intérêts versés</i>		-1 068	-895	-731
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	8.24-8.25	7 490	-12 029	-12 489
<i>Dont décaissement d'impôt sur les sociétés</i>		-2 962	-8 316	-2 121
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>41 026</b>	<b>22 158</b>	<b>26 082</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.3	-6 221	-10 143	-7 799
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.3	-4 985	-6 918	-15 453
Acquisitions / Cessions d'immobilisations financières		-1 064	-5 437	0
Cessions d'immobilisations corporelles		82	14	1 749
Incidence des variations de périmètre	8.24	0	-7 368	-28 268
Autres opérations d'investissements		0	0	-228
Variation des dettes/créances sur immobilisations		286	-856	456
<b>Flux de trésorerie nécessités par les investissements</b>		<b>-11 902</b>	<b>-30 707</b>	<b>-49 542</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-8 194	-11 519	-11 525
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-17	-38	-31
Remboursement des dettes financières		-2 991	-4 705	-3 000
Augmentation des dettes financières		0	1 569	9 966
Achats et ventes de titres autodétenus		0	-600	0
Instruments financiers		0	-10	59
<b>Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement</b>		<b>-11 202</b>	<b>-15 303</b>	<b>-4 529</b>
<b>Variation des actifs courants de gestion de trésorerie</b>		<b>-12 555</b>	<b>7 078</b>	<b>-10 298</b>
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		0	0	0
Variation des écarts de conversion		499	-1 081	-995
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>5 866</b>	<b>-17 855</b>	<b>-39 284</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>		<b>54 725</b>	<b>48 860</b>	<b>66 715</b>
<b>Trésorerie disponible du Groupe à la clôture</b>				
	8.10	<b>90 595</b>	<b>72 175</b>	<b>97 108</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets		54 725	48 860	66 715
Actifs courants de gestion de trésorerie		35 870	23 315	30 393

## NOTE 1 Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2010, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, sis 17, rue Dumont D'Urville à Paris 16<sup>e</sup>, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

## NOTE 2 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptée par l'Union européenne. Il n'y a pas de différences avec le référentiel IASB.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Directoire en date du 14 décembre 2010 et n'ont pas appelé de remarque de la part du Conseil de Surveillance. Ils seront remis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 11 mars 2011.

## NOTE 3 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les états financiers annuels du Groupe au 30 septembre 2010 sont impactés par l'évolution normative suivante :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » qui introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté, soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit dans deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global. Le Groupe a retenu la deuxième méthode de présentation.

Les normes suivantes sont appliquées par le Groupe pour la première fois au 1<sup>er</sup> octobre 2009 mais n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers annuels du Groupe :

- IAS 27 révisée « États financiers consolidés »
- IAS 38 révisée « Immobilisations incorporelles »
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »
- IFRS 8 « secteurs opérationnels »
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »

À noter que les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers.

## NOTE 4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre des tests d'impairment, de la valorisation du montant des provisions pour autres passifs, des provisions pour dépréciations des stocks et des impôts différés actifs. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## NOTE 5 Faits caractéristiques

Les travaux de construction du futur Centre européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) basé à Gonesse dans le Val-d'Oise, débutés en juillet 2009, se sont poursuivis au cours de l'exercice. L'entrepôt a été livré comme prévu en juillet 2010. Au 30 septembre 2010, il est en cours d'aménagement et sera opérationnel en début d'année 2011. Le Centre européen « entrepôt et bureaux » sera totalement opérationnel fin 2011 offrant au Groupe un outil moderne et performant au service de sa croissance.

L'an dernier, le Groupe avait dû faire face à la crise économique et financière mondiale et avait connu une baisse de son chiffre d'affaires. L'exercice 2009/2010 marque le retour de la croissance organique, en particulier depuis le début de l'année civile 2010, avec notamment une hausse de plus de 5 % du chiffre d'affaires, à périmètre et change constants au dernier trimestre. Cette performance confirme la pertinence des choix stratégiques effectués pour lutter contre la crise. Le Groupe poursuivra ses efforts en matière de politique commerciale et de maîtrise des coûts afin d'assurer la croissance et la rentabilité futures.

## NOTE 6 Le groupe Manutan : périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires.

Le périmètre de consolidation est détaillé à la note 9.

## NOTE 7 Principales méthodes comptables

### 7.1 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

### 7.2 DATE DE CLÔTURE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2010, à l'exception de Manutan Russie o.o.o. dont l'exercice s'achève le 31 décembre, et pour laquelle une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010.

### 7.3 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ET DES OPÉRATIONS EN DEVICES

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode suivante :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période,
- les produits et charges d'une société à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

## 7.4 GOODWILL

La différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Le coût d'acquisition comprend l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé. Les frais relatifs à l'acquisition sont quant à eux comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwills. La valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle seule.

La valeur d'utilité des UGT est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. La période du plan d'affaires, généralement de trois années est complétée par deux années d'extrapolations et par une valeur terminale qui est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation retenu est le WACC calculé par UGT à la clôture de chaque exercice, selon une répartition dettes/capitaux propres correspondant à une moyenne des entreprises du même secteur.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an à la clôture de l'exercice.

## 7.5 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire sur une durée allant de 1 à 7 ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

Par ailleurs les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'identification d'indicateurs de perte de valeur.

## 7.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : 20 à 30 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : 10 à 15 ans ;
- matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériels et outillages, mobilier et matériel de bureau) : 5 ans.

## 7.7 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location-simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charge financière et amortissement du solde de la dette financière afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité.

## 7.8 IMMOBILIER DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## 7.9 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction de leur antériorité.

## 7.10 STOCKS

Les stocks sont évalués, en utilisant la méthode du Coût unitaire moyen pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- les articles périmés,
- les articles à faible rotation,
- les articles mis en exposition ou en consigne.

## 7.11 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en actifs/passifs « financiers courants ». Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi :

- la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace ;
- la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, aussi désignée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/pertes constatés sur la partie non efficace sont eux comptabilisés au compte de résultat en produits/charges financiers ;
- la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tel, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en produits/charges financiers.

## 7.12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Conformément à la norme IAS7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois.

Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre 3 et 12 mois sont présentés en « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Néanmoins, aux fins d'assurer une lecture exhaustive de ses disponibilités, le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Une analyse en ce sens est présentée en complément du « tableau des flux de trésorerie » et en annexe note 8.10 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

## 7.13 ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;
- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel ;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## 7.14 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS2 « paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « paiement en actions et assimilés » et en diminution du résultat dans le poste « charge du personnel ».

## 7.15 AVANTAGES DU PERSONNEL

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

### Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondent aux cotisations enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

### Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraites obligatoires.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

## 7.16 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et des services associés (tel que transport, montage...).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

## 7.17 RETOURS DE MARCHANDISES

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation ...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

## 7.18 DÉPENSES DE PROMOTION

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date de mise à disposition de ces derniers par l'imprimeur.

## 7.19 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Ils sont le fruit d'événements exceptionnels et décorrélés de l'activité courante du Groupe.

## 7.20 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers comprennent :

- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les plus-values sur cessions et gains sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les produits liés à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les gains de change sur les éléments non couverts.

Les charges financières comprennent :

- les charges d'intérêts sur les emprunts et concours bancaires ;
- le coût d'inefficacité sur les opérations de couverture de change ;
- les moins-values sur cessions et pertes sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- les charges liées à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les pertes de change.

## 7.21 IMPÔTS

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

### Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

### Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôts adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différés sont réduits s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégrée, qu'elle forme avec Manutan France, Ipsopresto et Camif Collectivités au sens de l'article 223-A du Code Général des Impôts.

## 7.22 RÉSULTAT COMPTABLE PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déductions faites des actions autodétenues.

## 7.23 INFORMATION SECTORIELLE

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays, alliant proximité des opérations, comparabilité des comportements clients et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations interzones, ainsi que les activités des entités non-opérationnelles (holding) sont présentées sur une ligne « Autres ».

Afin d'améliorer la lisibilité de la performance, le Groupe communique autour de 5 zones opérationnelles composant son périmètre.



Ces zones géographiques regroupent les pays suivants :

- Nord : Suède, Norvège, Danemark, Finlande ;
- Centre : Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Allemagne, Suisse ;
- Est : République tchèque, Slovaquie, Pologne, Hongrie, Russie ;
- Sud : France, Italie, Portugal, Belgique (Manutan), Espagne ;
- Ouest : Royaume-Uni, République d'Irlande ;
- Autres : holdings et éliminations opérations interzones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque Manutan perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres », afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

## NOTE 8 Notes aux états financiers consolidés

### 8.1 GOODWILL

En milliers d'euros	Date d'acquisition	30/09/09	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de change	Reclassement	30/09/10
<b>Valeur Nette</b>							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Ouest	(1)	26 274			1 509		27 782
UGT Est	(2)	1 933					1 933
<b>TOTAL</b>		<b>60 803</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 509</b>	<b>0</b>	<b>62 311</b>
<b>Dépréciation</b>							
UGT Centre		0					0
UGT Ouest		0					0
UGT Est		0					0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE</b>		<b>60 803</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 509</b>	<b>0</b>	<b>62 311</b>

(1) 2 opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999 et 2007/2008.

(2) 3 opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999, 2000/2001 et 2004/2005.

Au 30 septembre 2010, une hypothèse de croissance à l'infini, limitée à 2 % par an des cash-flows pour la valeur terminale, a été retenue. Le taux d'actualisation varie en fonction de l'UGT et du risque pays qui y est associé. Le taux appliqué en 2009/2010 est de 6,8 % pour l'UGT Centre, 7,2 % pour l'UGT Ouest, et 7,6 % pour l'UGT Est.

Les résultats de ces tests n'ont pas conduit à déprécier les valeurs résiduelles.

La sensibilité des tests de dépréciation à une variation des principales hypothèses a été analysée. L'hypothèse dont la variation est la plus sensible est le taux d'actualisation :

- Sur l'UGT Est, une variation de + 16.1 points du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable.
- Sur l'UGT Ouest, une variation de + 3.6 points du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable.
- Sur l'UGT Centre, une variation de + 9.1 points du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable.

### 8.2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le Groupe a procédé au 1<sup>er</sup> avril 2009, à l'acquisition de 100 % des titres de la société Camif Collectivités.

Afin de permettre une meilleure lecture des comptes du Groupe au 30 septembre 2010, le tableau ci-dessous présente la performance du Groupe en excluant la contribution de Camif Collectivités.

En millions d'euros	Groupe Manutan publié 30/09/2010	Groupe Manutan sans Camif Collectivités 30/09/2010	Groupe Manutan sans Camif Collectivités 30/09/2009
Chiffre d'affaires	563,0	431,4	420,0
Marge commerciale	206,2	173,4	166,0
Résultat opérationnel courant	36,0	35,2	30,1
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>24,4</b>	<b>23,0</b>	<b>17,4</b>

## 8.3 IMMOBILISATIONS

### Autres immobilisations incorporelles

#### Variations de l'exercice 2009/2010

En milliers d'euros	30/09/09	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/10
<b>Valeurs brutes</b>						
Logiciels	40 310	791	-6 747	5 496	170	40 019
Immobilisations en cours	16 634	5 430	-1 125	-5 496	3	15 445
Autres	438				62	500
<b>TOTAL</b>	<b>57 382</b>	<b>6 221</b>	<b>-7 872</b>		<b>235</b>	<b>55 965</b>
<b>Amortissements</b>						
Logiciels	-32 484	-3 321	6 676	1	-134	-29 263
Autres	-190	-85		-1	-62	-337
<b>TOTAL</b>	<b>-32 674</b>	<b>-3 406</b>	<b>6 676</b>		<b>-196</b>	<b>-29 600</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>24 708</b>	<b>2 814</b>	<b>-1 196</b>		<b>39</b>	<b>26 364</b>

Les dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant.

La nouvelle application commune au Groupe de « référencement et de publication » a été déployée avec succès sur les zones Sud et Centre au cours du second semestre de l'exercice écoulé.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le système d'information du Groupe, soit 15 445 milliers d'euros à fin septembre 2010, et à ce stade toujours en cours de développement :

- la nouvelle plateforme e-business qui permettra de supporter l'ensemble des sites web du Groupe avec les dernières fonctionnalités et technologies disponibles sur le marché ;
- l'application de gestion d'entrepôt qui permettra d'optimiser la gestion des principales plateformes du Groupe.

Ces applications seront déployées au cours de l'exercice 2010/2011.

#### Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/08	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/09
<b>Valeurs brutes</b>							
Logiciels	34 811	1 435	1 754	-1 261	3 656	-85	40 310
Immobilisations en cours	13 520	8 445	1 155	-2 813	-3 657	-16	16 634
Autres	200	263	9		5	-39	438
<b>TOTAL</b>	<b>48 531</b>	<b>10 143</b>	<b>2 918</b>	<b>-4 074</b>	<b>4</b>	<b>-140</b>	<b>57 382</b>
<b>Amortissements</b>							
Logiciels	-29 314	-2 745	-1 607	1 129		53	-32 484
Autres	-170	-50	-4		-4	37	-190
<b>TOTAL</b>	<b>-29 483</b>	<b>-2 795</b>	<b>-1 611</b>	<b>1 129</b>	<b>-4</b>	<b>90</b>	<b>-32 674</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>19 047</b>	<b>7 349</b>	<b>1 306</b>	<b>-2 944</b>		<b>-50</b>	<b>24 708</b>

## Immobilisations corporelles

### Variations de l'exercice 2009/2010

En milliers d'euros	30/09/09	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/10
<b>Valeurs brutes</b>						
Terrains	9 843	12 245			231	22 318
Constructions	41 331	26 256		-2 281	1 180	66 486
Installations et agencements	13 121	261	-394	-1 074	270	12 184
Matériels informatiques	12 449	992	-794		181	12 828
Autres immobilisations corporelles	6 954	4 651	-1 943		67	9 729
<b>TOTAL</b>	<b>83 698</b>	<b>44 405</b>	<b>-3 131</b>	<b>-3 355</b>	<b>1 928</b>	<b>123 546</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>						
Terrains						
Constructions	-19 348	-1 939		1 972	-591	-19 906
Installations et agencements	-9 584	-1 110	394	881	-241	-9 660
Matériels informatiques	-9 515	-1 466	791		-150	-10 340
Autres immobilisations corporelles	-5 111	-675	1 871		-59	-3 975
<b>TOTAL</b>	<b>-43 557</b>	<b>-5 190</b>	<b>3 055</b>	<b>2 853</b>	<b>-1 041</b>	<b>-43 880</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>40 141</b>	<b>39 215</b>	<b>-75</b>	<b>-502</b>	<b>887</b>	<b>79 665</b>

Le groupe Manutan finance le projet de Centre européen Manutan HQE (Haute qualité environnementale) par un crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années. Au 30 septembre 2009, l'ensemble immobilier composé de trois tranches distinctes était en cours de construction. La première tranche, correspondant à l'entrepôt, est comptabilisée en immobilisations corporelles pour un total de 38 millions d'euros (soit 12 millions d'euros pour le terrain et 26 millions d'euros pour le bâtiment) depuis sa livraison en juillet 2010 conformément à la norme IAS 17. Comme indiqué à la note 5, le bâtiment est en cours d'aménagement, il sera amorti sur la durée d'utilité de ses composants à compter de sa date de mise en service, à savoir le début de l'année 2011.

Les 502 milliers d'euros en total dans la colonne « reclassement » correspondent aux anciens locaux de la holding Manutan International, situés boulevard de Picpus à Paris, et reclassés au 30 septembre 2010 en actifs détenus en vue de la vente (cf. note 8.11).

### Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/08	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/09
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	9 999		163			-320	9 843
Constructions	39 156	1 743	1 879			-1 447	41 331
Installations et agencements	11 574	968	884	226	-16	-516	13 121
Matériels informatiques	11 368	1 778	739	-1 163		-272	12 449
Autres immobilisations corporelles	10 219	5 346	1 494	-10 038		-67	6 954
<b>TOTAL</b>	<b>82 316</b>	<b>9 835</b>	<b>5 159</b>	<b>-10 975</b>	<b>-16</b>	<b>-2 621</b>	<b>83 698</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>							
Terrains							
Constructions	-17 204	-2 046	-713			615	-19 348
Installations et agencements	-8 052	-1 009	-753	-232	16	447	-9 584
Matériels informatiques	-8 821	-1 469	-690	1 252		213	-9 515
Autres immobilisations corporelles	-3 901	-431	-1 005	176		50	-5 111
<b>TOTAL</b>	<b>-37 977</b>	<b>-4 955</b>	<b>-3 162</b>	<b>1 196</b>	<b>16</b>	<b>1 325</b>	<b>-43 557</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>44 339</b>	<b>4 880</b>	<b>1 998</b>	<b>-9 779</b>		<b>-1 297</b>	<b>40 141</b>

## 8.4 CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondants à des contrats de location financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

En milliers d'euros	30/09/09	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/10
<b>Valeurs brutes</b>						
Terrains		12 245				12 245
Constructions	6 901	26 231		-1 545	192	31 780
Installations et agencements	614				7	621
Matériels informatiques	1 019	75			1	1 095
Autres immobilisations corporelles	1 198	442	-407		-1	1 233
<b>TOTAL</b>	<b>9 732</b>	<b>38 993</b>	<b>-407</b>	<b>-1 545</b>	<b>200</b>	<b>46 974</b>
<b>Amortissements</b>						
Terrains						
Constructions	-4 066	-422		1 318	-92	-3 261
Installations et agencements	-674	-89			-8	-771
Matériels informatiques	-324	-318			0	-643
Autres immobilisations corporelles	-675	-322	383		0	-614
<b>TOTAL</b>	<b>-5 739</b>	<b>-1 152</b>	<b>383</b>	<b>1 318</b>	<b>-99</b>	<b>-5 288</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>3 993</b>	<b>37 842</b>	<b>-23</b>	<b>-227</b>	<b>100</b>	<b>41 685</b>

Les 227 milliers d'euros en total dans la colonne « reclassement » correspondent aux anciens locaux de la holding Manutan International, situés boulevard de Picpus à Paris, et reclassés au 30 septembre 2010 en actifs détenus en vue de la vente (cf. note 8.11).

## 8.5 IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	30/09/09	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/10
Immeubles de placement	1 301				75	1 376
Dépréciations Immeubles de placement	-761	-41			-44	-847
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT NET</b>	<b>540</b>	<b>-41</b>			<b>30</b>	<b>529</b>

Les immeubles de placement sont constitués :

- d'un terrain non utilisé (12 400 m<sup>2</sup>) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 1 605 milliers d'euros ;
- d'une partie des locaux de bureaux (2 628 m<sup>2</sup>) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par agents immobiliers à 1 404 milliers d'euros.

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à celles décrites pour les autres immobilisations corporelles.

Les produits locatifs s'élèvent sur la période à 149 milliers d'euros, les principales dépenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont quant à elles de 5 milliers d'euros.

## 8.6 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En milliers d'euros	30/09/09	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/10
<b>Valeurs brutes</b>						
Autres immobilisations financières	17 878	2 545	-1 481	-15 000		3 942
<b>TOTAL</b>	<b>17 878</b>	<b>2 545</b>	<b>-1 481</b>	<b>-15 000</b>		<b>3 942</b>
<b>Amortissements</b>						
Autres immobilisations financières	-230				0	-230
<b>TOTAL</b>	<b>-230</b>				<b>0</b>	<b>-230</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>17 648</b>	<b>2 545</b>	<b>-1 481</b>	<b>-15 000</b>	<b>0</b>	<b>3 712</b>

La baisse des autres immobilisations financières est la conséquence du reclassement de « l'avance preneur » de 15 millions d'euros (liée au financement de l'entrepôt du Centre européen du Groupe), suite à la livraison de l'entrepôt en juillet 2010, au débit du poste « dettes sur biens loués capitalisés » au 30 septembre 2010 (cf. note 8.13).

Parallèlement, au cours du mois de septembre 2010, une seconde « avance preneur » de 2,5 millions d'euros a été mise en place dans le cadre du financement de la partie tertiaire de l'ensemble immobilier.

Les cessions/diminutions pour 1,5 million d'euros correspondent à un reclassement des valeurs mobilières de placement détenues par Camif Collectivités, des actifs non courants vers les actifs courants suite à la levée du nantissement au cours de l'exercice.

## 8.7 VALEURS D'EXPLOITATION

### Stocks de marchandises

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Valeurs brutes	35 745	31 352	36 389
Provisions <sup>(1)</sup>	-4 347	-3 217	-3 039
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31 398</b>	<b>28 135</b>	<b>33 349</b>

(1) La variation des provisions pour dépréciation du stock entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010 se décompose en augmentation pour +1 226 milliers d'euros, en diminution pour - 151 milliers d'euros, et en variation de change pour +56 milliers d'euros.

### Créances clients

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Valeurs brutes	119 451	111 673	98 190
Provisions <sup>(1)</sup>	-2 913	-3 109	-2 389
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>116 538</b>	<b>108 564</b>	<b>95 801</b>

(1) La variation des provisions sur créances clients entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010 est due à une augmentation pour +214 milliers d'euros, à une diminution pour - 421 milliers d'euros, et à une variation de change pour +12 milliers d'euros.

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

### Exercice 2009/2010

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	119 451	113 695	2 107	1 269	2 380
Provisions	-2 913	-308	-469	-484	-1 652
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>116 538</b>	<b>113 387</b>	<b>1 638</b>	<b>786</b>	<b>728</b>

## Exercice 2008/2009

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	111 673	104 304	3 371	2 118	1 879
Provisions	-3 109	-381	-435	-804	-1 489
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>108 564</b>	<b>103 923</b>	<b>2 937</b>	<b>1 314</b>	<b>390</b>

L'analyse de la sensibilité du Groupe au risque de crédit et au risque de change relatif aux créances clients figure en note 8.26.

## 8.8 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Charges constatées d'avance	4 998	5 221	4 568
Autres créances	1 043	1 492	3 266
<b>TOTAL</b>	<b>6 040</b>	<b>6 714</b>	<b>7 835</b>

## 8.9 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES AUTRES ACTIFS

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Actifs évalués en juste valeur par résultat			Actifs détenus jusqu'à l'échéance			Prêts et créances			Juste valeur		
	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
<b>Actifs financiers non courants (note 8.6)</b>															
Prêts, cautionnements, autres créances	3 712	17 648	998							3 712	17 648	998	3 712	17 648	998
<b>Créances clients (note 8.7)</b>	116 538	108 564	95 801							116 538	108 564	95 801	116 538	108 564	95 801
<b>Autres créances et comptes de régularisation (note 8.8)</b>	6 040	6 714	7 835							6 040	6 714	7 835	6 040	6 714	7 835
<b>Actifs financiers courants</b>															
Actifs courants de gestion de trésorerie	35 870	23 315	30 393				35 870	23 315	30 393				35 870	23 315	30 393
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 8.10)</b>	60 502	51 177	68 720	60 502	51 177	68 720							60 502	51 177	68 720
<b>Autres actifs (actifs immobilisés, impôts et stocks)</b>	205 495	163 508	164 837										205 495	163 508	164 837
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>428 157</b>	<b>370 926</b>	<b>368 584</b>	<b>60 502</b>	<b>51 177</b>	<b>68 720</b>	<b>35 870</b>	<b>23 315</b>	<b>30 393</b>	<b>126 290</b>	<b>132 925</b>	<b>104 634</b>	<b>428 157</b>	<b>370 926</b>	<b>368 584</b>

## 8.10 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend :

- les disponibilités ;
- les équivalents de trésorerie c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance de moins de trois mois ;
- les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

Au 30 septembre 2010, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunérée. Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie » (i.e. à maturité comprise entre 3 et 12 mois).

En conséquence, le solde financier net est calculé par différence entre la trésorerie nette augmentée des « actifs courants de gestion de trésorerie » et les dettes financières :

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Comptes bancaires courants	31 683	28 465	23 877
Valeurs mobilières de placement	28 361	19 458	39 599
Dépôts	458	3 253	5 244
<b>Total trésorerie actif</b>	<b>60 502</b>	<b>51 177</b>	<b>68 720</b>
Concours bancaires courants	5 776	2 317	2 006
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>54 725</b>	<b>48 860</b>	<b>66 715</b>
Actifs courants de gestion de trésorerie	35 870	23 315	30 393
<b>Total trésorerie disponible</b>	<b>90 595</b>	<b>72 175</b>	<b>97 109</b>
Dettes financières	33 323	12 236	12 997
<b>SOLDE FINANCIER NET</b>	<b>57 272</b>	<b>59 939</b>	<b>84 111</b>

## 8.11 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En milliers d'euros	30/09/09	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/10
<b>Valeurs brutes</b>						
Terrains						0
Constructions				2 281		2 281
Autres immobilisations				1 074		1 074
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 355</b>	<b>0</b>	<b>3 355</b>
<b>Amortissements</b>						
Terrains						0
Constructions				-1 974		-1 974
Autres immobilisations				-879		-879
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 853</b>	<b>0</b>	<b>-2 853</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>502</b>	<b>0</b>	<b>502</b>

Les actifs liés aux anciens locaux de la holding Manutan International situés boulevard de Picpus à Paris ont été reclassés au 30 septembre 2010 en actifs détenus en vue de la vente.

## 8.12 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

### Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2010 est de 7 613 291 au nominal de 2 euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2009/2010. La part de capital détenue par le public est de 26,44 %.

### Actions autodétenues

25 562 actions autodétenues ont été imputées sur les capitaux propres du Groupe.

Un plan d'attribution d'actions gratuites courant sur les exercices 2008/2009 et 2009/2010 est en cours au 30 septembre 2010. Il est soumis aux critères de performance suivants :

- maintien du résultat opérationnel courant (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires ;
- maintien d'un résultat net bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Désignation du plan (en nombre d'actions)	30/09/2009	Attributions	Extinctions	Exercices	Extinctions suite à non exercices	30/09/2010	Exerçables
<b>Plan d'attribution gratuite d'actions n°2 janvier 2009</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- Date de décision d'attribution des actions : 15 janvier 2009.
- Date d'attribution effective : 15 janvier 2011.
- Date de première cession possible : 15 janvier 2013.
- Coût unitaire d'acquisition des actions par Manutan International sur le marché : 40 euros.
- Juste valeur de l'avantage à la date de décision d'attribution : 32,42 euros.
- La charge sur l'exercice (frais de personnel) est de 278 milliers d'euros, dont la contrepartie est enregistrée en capitaux propres.

### Incidence des variations de taux de change

L'incidence de la variation des taux de change sur les capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice correspond à :

- la différence entre les cours de clôture et d'ouverture des devises appliquée aux capitaux propres hors résultat (incidence nette positive de 3 391 milliers d'euros) ;
- la différence entre les cours de clôture et moyens des devises appliquée à la contribution des sociétés étrangères au résultat consolidé (incidence nette positive de 57 milliers d'euros).

## 8.13 PASSIFS FINANCIERS

### Analyse par catégorie de dettes

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 820	6 116	9 989
Dettes sur biens loués capitalisés	23 156	2 917	2 089
Concours bancaires			
Instruments financiers			
<b>PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>27 976</b>	<b>9 033</b>	<b>12 079</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 318	2 463	849
Dettes sur biens loués capitalisés	3 028	740	70
Concours bancaires	5 776	2 317	2 006
Instruments financiers	257	392	18
<b>PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>11 379</b>	<b>5 912</b>	<b>2 943</b>

Au 30 septembre 2010, suite à la livraison intervenue en juillet 2010, le Groupe a comptabilisé, en application de la norme IAS 17, pour la première fois dans ses comptes consolidés, une dette sur biens loués capitalisés relative au financement de l'entrepôt du Centre européen du Groupe réalisé au travers d'un crédit-bail immobilier à taux variable sur 12 ans avec une option d'achat de 1 euro.

L'« avance preneur » de 15 millions d'euros, versée au cours de l'exercice 2008/2009 avait été comptabilisée en actifs financiers non courants au 30 septembre 2009. Cette « avance preneur » est, depuis la date de livraison de l'entrepôt, remboursée par le prêteur sur 12 années au même rythme auquel Manutan rembourse sa dette. « L'avance preneur » et la dette de crédit-bail ne font qu'une seule et même opération, le Groupe présente donc une dette nette, au 30 septembre 2010, par reclassement de l'« avance preneur » de 15 millions d'euros du poste « actifs financiers non courant » au poste « dettes sur biens loués capitalisés ».

### Analyse par devise

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Couronne tchèque	471	686	92
Euro	36 792	11 965	12 317
GBP	2 080	2 280	2 611
Florin hongrois	12	14	0
<b>TOTAL</b>	<b>39 355</b>	<b>14 945</b>	<b>15 021</b>

Une évaluation de l'exposition du Groupe aux risques de taux et de change est donnée à la note 8.26 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers ».



## Dettes couvertes par des sûretés réelles

Les dettes couvertes par des sûretés réelles correspondent aux dettes sur biens loués capitalisés pour 26 184 milliers d'euros.

### 8.14 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Passifs évalués en juste valeur par résultat			Dettes fournisseurs et autres dettes			Passifs comptabilisés au coût amorti			Juste valeur		
	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
<b>Passifs financiers non courants</b>															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 820	6 116	9 989							4 820	6 116	9 989	4 820	6 116	9 989
Dettes sur biens loués capitalisés	23 156	2 917	2 089							23 156	2 917	2 089	23 156	2 917	2 089
<b>Passifs financiers courants</b>															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 318	2 463	849							2 318	2 463	849	2 318	2 463	849
Dettes sur biens loués capitalisés	3 028	740	70							3 028	740	70	3 028	740	70
Instruments financiers dérivés	257	392	18	257	392	18							257	392	18
<b>Dettes fournisseurs</b>	67 092	60 144	61 436				67 092	60 144	61 436				67 092	60 144	61 436
<b>Autres dettes</b>	30 675	26 875	27 259				30 675	26 875	27 259				30 675	26 875	27 259
<b>Concours bancaires courants</b>	5 776	2 317	2 006							5 776	2 317	2 006	5 776	2 317	2 006
<b>Autres passifs (Provisions et impôts)</b>	12 153	10 184	6 661										12 153	10 184	6 661
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS</b>	<b>149 276</b>	<b>112 148</b>	<b>110 379</b>	<b>257</b>	<b>392</b>	<b>18</b>	<b>97 767</b>	<b>87 019</b>	<b>88 695</b>	<b>39 101</b>	<b>14 553</b>	<b>15 004</b>	<b>149 276</b>	<b>112 148</b>	<b>110 379</b>

### Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

En milliers d'euros	Valeur au bilan			Moins d'un an			Entre un et cinq ans			Au-delà de cinq ans		
	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
<b>Passifs financiers</b>												
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	7 139	8 579	10 837	2 331	2 463	849	4 821	5 154	7 739		962	2 250
Dettes sur biens loués capitalisés	26 185	3 657	2 160	3 011	740	70	9 603	2 917	2 090	13 570		
Instruments financiers dérivés	257	392	18	257	392	18						
<b>Dettes fournisseurs</b>	67 092	60 144	61 436	67 092	60 144	61 436						
<b>Autres dettes</b>	30 675	26 875	27 259	30 675	26 875	27 259						
<b>Concours bancaires courants</b>	5 776	2 317	2 006	5 776	2 317	2 006						

### 8.15 LES AVANTAGES DU PERSONNEL

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Engagements de retraite	1 889	1 836	340
Médailles du travail	358	390	274
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>2 247</b>	<b>2 226</b>	<b>614</b>

L'estimation de la valeur des engagements de retraite au 30 septembre 2010 a été effectuée par un actuaire indépendant selon les recommandations de la norme IAS 19.

Le montant des engagements de retraite provisionnés correspond aux engagements contractuels des sociétés françaises qui prévoient le versement aux salariés d'une indemnité lors de leur départ en retraite.

Tous les coûts relatifs aux engagements de retraite sont présentés dans le poste « Frais de personnel », inclus dans les « charges administratives et commerciales » du compte de résultat, et comprennent le coût des services rendus pour 102 milliers d'euros (2008/2009 : 109 milliers d'euros) et le coût financier pour 88 milliers d'euros (2008/2009 : 95 milliers d'euros). Les écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres représentent un produit de 145 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues dans les calculs actuariels sont les suivantes :

Engagements de retraite en %	30/09/2010	30/09/2009
<b>Principales hypothèses actuarielles retenues</b>		
Taux actualisation*	4,59	Entre 4,50 et 5,13
Taux d'inflation	2,00	2,00
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)**	Entre 2,5 et 3	Entre 2,5 et 3
Âge départ en retraite : -cadres	64	63
-non cadres	62	62

\*en fonction de la durée résiduelle des engagements

\*\*en fonction de la catégorie socioprofessionnelle

Par ailleurs au 31 décembre 2007, le fonds de pension Overtoom International Nederland a été clôturé. Les fonds investis et obligations de couverture ont été transférés à un fonds de branche professionnelle qui gère désormais les engagements de retraite du personnel. Bien que s'agissant d'un fonds assurant le versement de prestations définies à ses adhérents, compte tenu des critères posés par IAS 19, d'une part, et des limitations quant aux informations disponibles auprès du fonds, d'autre part, celui-ci est comptabilisé comme relevant d'un régime à contributions définies, ainsi aucun engagement relatif à ce fonds n'est provisionné au 30 septembre 2010. Enfin, la direction de la filiale et du Groupe s'assure de manière régulière et au moins une fois par exercice que les actifs du fonds permettent de couvrir les engagements de ce dernier.

## 8.16 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

### Variations de l'exercice 2009/2010

En milliers d'euros	30/09/2009	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation de change	30/09/2010
Litiges salariaux	284	607	-109	-99	0	682
Retours marchandises	843	18	-119	0	2	744
Restructuration	3 554	1 942	-2 789	-190	0	2 518
Juridique et fiscal	159	50	-159	0	0	50
Financier	4	2	-1	0	0	4
Autres risques	673	917	-107	0	2	1 485
<b>TOTAL</b>	<b>5 516</b>	<b>3 536</b>	<b>-3 284</b>	<b>-289</b>	<b>4</b>	<b>5 482</b>

Les dotations aux provisions pour restructuration concernent pour majeure partie la zone Centre.

### Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/2008	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprises	Variation de change	30/09/2009
Litiges salariaux	423	167	-133	-417	244	0	284
Retours marchandises	379	38	-19	0	446	-2	843
Restructuration	82	3 507	-35	0	0	0	3 554
Juridique et fiscal	0	159	-6	-4	10	0	159
Financier	5	-1	0	0	0	0	4
Autres risques	425	118	-134	0	280	-17	673
<b>TOTAL</b>	<b>1 315</b>	<b>3 988</b>	<b>-327</b>	<b>-421</b>	<b>980</b>	<b>-18</b>	<b>5 516</b>

### Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

## 8.17 AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Fournisseurs immobilisations	905	534	1 361
Dettes fiscales et sociales	17 282	14 847	14 631
Taxe sur le chiffre d'affaires	5 804	5 509	4 530
Clients, avoir à établir	621	587	1 179
Provisions frais généraux	2 660	3 880	2 228
Autres dettes diverses	3 404	1 517	3 330
<b>TOTAL</b>	<b>30 675</b>	<b>26 875</b>	<b>27 259</b>

Au 30 septembre 2010, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures à 1 an.

## 8.18 CHARGES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES

Les provisions pour risques et charges sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel, et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 975 milliers d'euros en 2009/2010, pour 677 milliers d'euros en 2008/2009, et pour 1 433 milliers d'euros en 2007/2008.

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Autres achats externes	-70 228	-65 293	-66 411
Impôts et taxes	-4 039	-3 132	-3 625
Frais de personnel	-85 722	-73 032	-73 420
Dotations aux amortissements	-8 636	-7 788	-6 962
Dotations/reprises sur provisions	-669	207	759
Autres produits et charges	-990	-2 156	-720
<b>TOTAL</b>	<b>-170 284</b>	<b>-151 194</b>	<b>-150 379</b>

## 8.19 FRAIS DE PERSONNEL

<i>Répartition des effectifs moyens</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Employés	1 182	1 106	1 093
Cadres	406	385	277
<b>TOTAL</b>	<b>1 588</b>	<b>1 491</b>	<b>1 370</b>

<i>Analyse des effectifs par zone</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	65	63	61
Centre	324	350	369
Est	83	85	87
Sud	894	756	614
Ouest	168	184	192
Autres	54	51	46
<b>TOTAL</b>	<b>1 588</b>	<b>1 491</b>	<b>1 370</b>

Effectif Hommes	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	29	30	30
Centre	239	253	277
Est	40	37	38
Sud	384	341	289
Ouest	108	120	119
Autres	32	31	28
<b>TOTAL</b>	<b>833</b>	<b>812</b>	<b>781</b>

Effectif Femmes	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	36	33	31
Centre	85	98	91
Est	43	48	49
Sud	510	415	326
Ouest	59	64	73
Autres	21	20	18
<b>TOTAL</b>	<b>755</b>	<b>679</b>	<b>589</b>

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	8	6
Centre	11	37
Est	13	15
Sud	264*	126
Ouest	47	63
Autres	10	8
<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>255</b>

\* Les entrées sur la zone Sud sont pour 162 liées à l'acquisition de Camif Collectivités.

## Répartition des charges de personnel

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Employés	-48 377	-42 046	-42 706
Cadres	-37 345	-30 986	-30 713
<b>TOTAL</b>	<b>-85 722</b>	<b>-73 032</b>	<b>-73 420</b>

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de gestion de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élèvent à 1 513 203 euros en 2009/2010 et 1 284 845 euros en 2008/2009. Les jetons de présence et rémunérations versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 162 milliers d'euros pour l'exercice 2009/2010 et 161 milliers d'euros pour l'exercice 2008/2009.

## Chiffre d'affaires par effectif moyen

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	419	371	456
Centre	381	376	425
Est	220	213	328
Sud	401	368	399
Ouest	262	242	275
<b>TOTAL</b>	<b>355</b>	<b>328</b>	<b>367</b>

## 8.20 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Plus-value sur vente actifs non courants	0	935	1 087
Clôture du fonds de pension - Hollande	0	0	1 576
Coûts de restructuration	-2 236	-5 441	-1 302
Badwill sur acquisition Camif Collectivités	0	2 476	0
<b>TOTAL</b>	<b>-2 236</b>	<b>-2 030</b>	<b>1 361</b>

Les coûts de restructuration enregistrés sur l'exercice correspondent à des coûts sociaux.

## 8.21 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	640	1 264	4 090
Gains de change	771	725	793
Autres produits financiers	143	760	96
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 553</b>	<b>2 749</b>	<b>4 979</b>
Coûts de l'endettement financier brut	-633	-775	-731
Pertes de change	-887	-1 302	-1 285
Autres charges financières	0	0	-388
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>-1 520</b>	<b>-2 077</b>	<b>-2 404</b>

## 8.22 IMPÔT

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôt) s'analyse ainsi :

En %	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Impôt selon le taux théorique	34,43	34,43	34,43
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	-0,52	-0,48	-0,78
Pertes non activées	1,18	2,66	1,38
Utilisation des pertes	-2,60	-0,29	-0,97
Écarts de taux d'imposition	-4,80	-4,04	-5,36
<b>TAUX RÉEL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ</b>	<b>27,69</b>	<b>32,28</b>	<b>28,70</b>

Compte tenu du caractère incertain de leur récupérabilité à la date de clôture des comptes, les actifs nets d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables, d'amortissements réputés différés ou de moins-values à long terme non imputées représentent un actif potentiel de l'ordre de 8 432 milliers d'euros au 30 septembre 2010.

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 9 346 milliers d'euros, dont 10 110 milliers d'euros d'impôt exigible et 764 milliers d'euros de produit d'impôt différé.

## 8.23 RÉSULTAT PAR ACTION

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	24 387	19 705	39 129
Nombre d'actions en circulation	7 587 729	7 591 479	7 602 729
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)</b>	<b>3,21</b>	<b>2,60</b>	<b>5,15</b>
Effet dilutif des options de souscription	0	0	0
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)</b>	<b>3,21</b>	<b>2,60</b>	<b>5,15</b>

## 8.24 TABLEAU DE FINANCEMENT

### Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Bénéfice consolidé de l'exercice	24 405	19 702	38 974
Amortissements et provisions d'exploitation (net)	8 505	7 789	6 604
Perte de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	133	0	0
Autres provisions (net)	-696	3 610	-6 660
Produits des cessions d'actifs	-82	-14	-2 868
Valeur comptable des actifs cédés	1 271	3 100	2 521
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>33 536</b>	<b>34 187</b>	<b>38 571</b>

### Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Ressources (+)	Emplois (-)	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Stocks (net)			-2 798	8 704	-1 505
Créances clients (net)			-6 490	7 815	-4 480
Autres créances			-83	1 742	-1 153
Dettes fournisseurs (net)			1 268	-17 019	-6 389
Dettes et créances d'impôt société			7 088	-8 316	-2 121
Autres dettes			8 506	-4 955	3 160
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>			<b>7 490</b>	<b>-12 029</b>	<b>-12 489</b>
<b>VARIATION DES DETTES / CRÉANCES SUR IMMOBILISATIONS</b>			<b>286</b>	<b>-856</b>	<b>456</b>

Il est à noter qu'un reclassement de 6,8 millions d'euros a été effectué cette année entre les « autres dettes » et les « dettes fournisseurs ». Sans ce reclassement, la variation des fournisseurs serait de + 8 023 milliers d'euros et la variation des autres dettes de + 1 751 milliers d'euros au 30 septembre 2010 vs respectivement + 1 268 milliers d'euros et + 8 506 milliers d'euros.

### Incidence des variations de périmètre

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
<b>Prix de cession dont :</b>			1 119
Société Bott			1 119
<b>Prix d'acquisition dont :</b>		-3 116	-27 801
Société Rapid Racking			-27 801
Société Camif Collectivités		-3 116	
<b>Trésorerie des filiales acquises ou cédées dont :</b>		-4 252	-1 586
Société Bott			-2 359
Société Rapid Racking			773
Société Camif Collectivités		-4 252	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-7 368</b>	<b>-28 268</b>

## 8.25 INFORMATIONS SECTORIELLES

### Chiffre d'affaires - ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2010	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2009	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2008	Dont transactions avec d'autres zones
Nord	27 253	268	23 493	253	27 867	323
Centre	123 579	6 705	131 674	5 744	156 964	6 424
Est	18 361	0	18 120	0	28 686	0
Sud	358 648	1 685	278 259	1 405	244 717	1 835
Ouest	43 933	98	44 555	60	52 860	55
Autres	-8 756	0	-7 462	0	-8 637	0
<b>TOTAL</b>	<b>563 017</b>	<b>8 756</b>	<b>488 640</b>	<b>7 462</b>	<b>502 457</b>	<b>8 637</b>

<i>En %</i>	30/09/2010		30/09/2009		30/09/2008	
Nord	4,8	3,1	4,8	3,4	5,5	3,7
Centre	21,9	76,6	26,9	77,0	31,2	74,4
Est	3,3	0,0	3,7	0,0	5,7	0,0
Sud	63,7	19,2	56,9	18,8	48,7	21,2
Ouest	7,8	1,1	9,1	0,8	10,5	0,6
Autres	-1,6	0,0	-1,5	0,0	-1,7	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Résultat opérationnel courant - ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	3 438	3 023	3 761
Centre	14 392	16 374	22 536
Est	1 254	-378	3 751
Sud	25 427	20 131	29 749
Ouest	2 064	1 365	1 997
Autres	-10 623	-10 061	-11 081
<b>TOTAL</b>	<b>35 953</b>	<b>30 453</b>	<b>50 712</b>

<i>En %</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	9,6	9,9	7,4
Centre	40,0	53,8	44,4
Est	3,5	-1,2	7,4
Sud	70,7	66,1	58,7
Ouest	5,7	4,5	3,9
Autres	-29,5	-33,0	-21,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Résultat opérationnel - ventilation par zone géographique

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	3 438	2 843	3 761
Centre	12 555	13 443	24 057
Est	1 254	-378	3 751
Sud	25 328	22 230	29 749
Ouest	2 064	1 066	1 104
Autres	-10 923	-10 779	-10 348
<b>TOTAL</b>	<b>33 717</b>	<b>28 424</b>	<b>52 073</b>

En %	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	10,2	10,0	7,2
Centre	37,2	47,3	46,2
Est	3,7	-1,3	7,2
Sud	75,1	78,2	57,1
Ouest	6,1	3,8	2,1
Autres	-32,4	-37,9	-19,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Actifs non courants et courants, passifs non courants et courants

### Actifs non courants

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	3 145	2 867	3 213
Centre	44 561	45 950	46 995
Est	13 428	13 695	14 351
Sud	12 344	9 846	4 269
Ouest	34 816	33 447	38 034
Autres	67 339	40 704	25 339
<b>TOTAL</b>	<b>175 633</b>	<b>146 508</b>	<b>132 201</b>

### Actifs courants

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	10 788	9 793	9 684
Centre	34 748	34 102	32 270
Est	7 028	6 688	11 289
Sud	113 718	105 680	81 389
Ouest	19 497	16 614	25 591
Autres	66 745	51 541	76 160
<b>TOTAL</b>	<b>252 524</b>	<b>224 418</b>	<b>236 383</b>

### Passifs non courants

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	0	1	24
Centre	1 555	1 886	2 254
Est	13	30	61
Sud	2 261	2 285	317
Ouest	1 173	1 460	2 584
Autres	26 200	6 902	8 907
<b>TOTAL</b>	<b>31 202</b>	<b>12 564</b>	<b>14 147</b>



## Passifs courants

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	3 682	3 643	4 174
Centre	16 532	17 191	19 257
Est	2 114	1 584	2 863
Sud	69 090	62 829	47 647
Ouest	8 914	5 975	12 332
Autres	17 742	8 361	9 959
<b>TOTAL</b>	<b>118 074</b>	<b>99 584</b>	<b>96 232</b>

## Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2010				30/09/2009				30/09/2008			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	2 837	2 451	389	-3	2 616	2 235	399	-18	3 305	2 865	471	-31
Centre	10 841	8 933	1 702	206	13 486	10 040	1 841	1 605	16 836	17 741	1 671	-2 576
Est	1 385	869	479	37	-270	-912	635	8	2 890	2 461	422	7
Sud	22 422	21 031	1 787	-397	21 171	18 520	1 376	1 276	24 961	23 674	1 227	60
Ouest	2 407	1 456	923	29	1 519	522	1 090	-93	1 665	898	782	-15
Autres	-6 357	-10 334	3 225	753	-4 335	-10 701	2 448	3 918	-11 086	-8 665	2 030	-4 451
<b>TOTAL</b>	<b>33 536</b>	<b>24 405</b>	<b>8 505</b>	<b>625</b>	<b>34 187</b>	<b>19 702</b>	<b>7 789</b>	<b>6 694</b>	<b>38 571</b>	<b>38 974</b>	<b>6 604</b>	<b>-7 006</b>

En %	30/09/2010				30/09/2009				30/09/2008			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	8,5	10,0	4,6	-0,5	7,7	11,3	5,1	-0,3	8,6	7,4	7,1	0,4
Centre	32,3	36,6	20,0	33,0	39,4	51,0	23,6	24,0	43,6	45,5	25,3	36,8
Est	4,1	3,6	5,6	5,9	-0,8	-4,6	8,2	0,1	7,5	6,3	6,4	-0,1
Sud	66,9	86,2	21,0	-63,5	61,9	94,0	17,7	19,1	64,7	60,7	18,6	-0,9
Ouest	7,2	6,0	10,8	4,7	4,4	2,6	14,0	-1,4	4,3	2,3	11,8	0,2
Autres	-19,0	-42,3	37,9	120,5	-12,7	-54,3	31,4	58,5	-28,7	-22,2	30,7	63,5
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Investissements industriels et de production<sup>(1)</sup>

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	334	197	191
Centre	317	876	2 507
Est	67	231	9 493
Sud	5 118	1 770	2 215
Ouest	324	454	500
Autres	44 466	13 533	8 346
<b>TOTAL</b>	<b>50 626</b>	<b>17 061</b>	<b>23 252</b>

En %	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Nord	0,7	1,2	0,8
Centre	0,6	5,1	10,8
Est	0,1	1,4	40,8
Sud	10,1	10,4	9,5
Ouest	0,6	2,7	2,2
Autres	87,8	79,3	35,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Ces montants incluent les immobilisations financées par voie de location financière

## 8.26 OBJECTIF ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### Risque de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en bourse, 26,78 % au 30 septembre 2010, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

### Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Au 30 septembre 2010, les disponibilités du Groupe s'établissent à 54 725 milliers d'euros, 90 595 milliers d'euros en incluant les placements financiers courants à plus de 3 mois, alors que les dettes financières se montent à 39 356 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,14.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2010 pour 63 961 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 30 septembre 2010. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long terme et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant En milliers d'euros	Échéance			Couverture	Devise
			< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans		
Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux variable	457	457	0	0	Non	CZK
	Taux variable	581	581	0	0	Non	GBP
	Taux variable	6 357	1 536	4 821	0	Oui	EUR
Dettes de crédit-bail	Taux fixe	14	8	6	0	Non	CZK
	Taux fixe	12	4	8	0	Non	HUF
	Taux variable	1 500	327	972	201	Non	GBP
	Taux fixe	1 510	734	776	0	Non	EUR
	Taux variable	23 150	1 956	7 825	13 369	Non	EUR
Concours bancaires courants	Taux variable	5 776	5 776	0	0	Non	EUR
<b>TOTAL</b>		<b>39 356</b>	<b>11 379</b>	<b>14 408</b>	<b>13 570</b>		

### Risque de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant des instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2010, le Groupe a valorisé un instrument dérivé de swap de taux :

En milliers d'euros	Date d'opération	Date d'échéance	Valeur au 30/09/2010	Couverture IFRS	Impact brut sur résultat	Impact sur réserve
Swap de taux : 4,5 M€ amortissables sur 7 ans ; emprunteur du taux fixe à 4,56 % vs Euribor 3 M	27/05/2008	01/06/2015	-234	Efficace		-234
Swap de taux : 4,5 M€ amortissables sur 2 ans ; emprunteur du taux fixe à 3,97 % vs Euribor 3 M	10/10/2008	01/12/2010	-24	Efficace		-24
<b>TOTAL</b>			<b>-258</b>			<b>-258</b>

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 30 septembre 2010 se présente ainsi :

En millions d'euros	Total	À moins d'1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	96,4	96,4		
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	38,9	11,4	14,4	13,6
Position nette	57,4	85,0	-14,4	-13,6

(1) Titres de créances négociables, autres actifs financiers, prêts et avances.

(2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année notamment par le département trésorerie Groupe hébergé par la holding. L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de +/- 1 % sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins d'1 an, est de l'ordre de +/- 574 milliers d'euros.

### Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'auto-couverture. Ainsi la gestion des transactions intra-groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et Groupe.

L'exposition nette au risque de change du Groupe est présentée par devises :

En millions d'euros	Livre sterling	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Euro	Autres devises*	Totaux
Actifs monétaires	11,5	2,9	3,6	1,7	2,5	0,6	2,9	25,7
Passifs monétaires	6,4	1,7	0,3	0,1	1,1	0,8	0,6	10,9
Exposition nette	5,1	1,2	3,3	1,6	1,4	-0,1	2,3	14,8

\* Autres = USD, CHF, HUF, PLN, RUB.

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités.

Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

L'analyse du risque a conduit à la conclusion suivante sur les besoins de couvertures de change :

- achats en dollars US;
- achats en euros vs livres sterling, couronnes tchèques et suédoises;
- ventes de NOK, DKK vs SEK;
- ventes de HUF et PLN vs CZK.

La politique de couverture est menée conjointement entre les Directions Financières et Achats, au 30 septembre 2010, les instruments de change du Groupe ont été valorisés comme suit :

En milliers euros	Cours d'exercice	Date d'échéance	Valeur au 30/09/2010	Couverture IFRS	Impact brut sur résultat	Impact sur réserve
Boosted forward contract Achat 375 milliers d'euros vs GBP	0,9346	27/10/10	-1,4	Non efficace	-1,4	
Boosted forward contract Achat 375 milliers d'euros vs GBP	0,9346	26/11/10	+2,9	Non efficace	+2,9	
Boosted forward contract Achat 375 milliers d'euros vs GBP	0,9346	29/12/10	+8,4	Non efficace	+8,4	
Fixed forward contract Achat 300 milliers d'euros vs GBP	0,8547	27/01/11	-7,9	Non efficace	-7,9	
Fixed forward contract Achat 300 milliers d'euros vs GBP	0,8547	24/02/11	-7,9	Non efficace	-7,9	
Fixed forward contract Achat 300 milliers d'euros vs GBP	0,8547	29/03/11	-7,9	Non efficace	-7,9	
<b>TOTAL</b>			<b>-13,8</b>		<b>-13,8</b>	

Volumétrie annuelle des enjeux :

Sur l'exercice, la volumétrie totale des flux à couvrir s'élève à 27,5 millions d'euros, soit 7,7 % du coût d'achat des marchandises vendues par le Groupe : une variation des parités de change aurait un impact limité sur le compte de résultat du Groupe.

## Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé. Ces actions autodétenues sont au nombre de 25 562 au 30 septembre 2010 (cf. note 8.11 « Variation des capitaux propres du Groupe »).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

## Risque de crédit

Bien que par nature de l'activité du Groupe le risque crédit est limité car l'ensemble du poste « Clients » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

## 8.27 PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les sociétés mères, les filiales et les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de Manutan International.

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010 (les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) se décomposent ainsi :

- Avantage court terme : 1 675 064 euros en 2009/2010, 1 446 727 euros en 2008/2009;
- Avantage postérieur à l'emploi : NA;
- Autres avantages à long terme : NA;
- Indemnités de fin de contrat : NA;
- Paiements en actions : NA.

## NOTE 9 Sociétés formant le périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International SA (France)		
Camif Collectivités Entreprises SAS (France)	100,00	100,00
Euroequipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Fabritec - Overtoom GmbH (Suisse)	100,00	100,00
Ipsopresto SAS (France)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan d.o.o (Slovénie)	100,00	100,00
Manutan Hungaria kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Italy Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	94,44	94,44
Manutan Polska sp-z.o.o. (Pologne)	100,00	100,00
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan SI (Espagne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia sro (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o. (République tchèque)	100,00	100,00
Manutan Russia o.o.o (Russie)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)	100,00	100,00
Overtoom International Belgium NV (Belgique)	100,00	100,00
Overtoom International BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Overtoom International Nederland BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
Rapid Racking (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Trovatar (République tchèque)	100,00	100,00
VSF Planservice BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
WITRE A/S (Norvège)	100,00	100,00
WITRE AB (Suède)	100,00	100,00
WITRE Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
WITRE Oy (Finlande)	100,00	100,00

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés Efficia et Partenio, filiales de Camif Collectivités ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de Camif Collectivités au 1<sup>er</sup> octobre 2009. Ainsi ces deux filiales ne font plus parties du périmètre de consolidation au 30 septembre 2010.

## NOTE 10 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence financière significative ou de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à mentionner à la date d'arrêté des comptes consolidés du Groupe.

## NOTE 11 Récapitulatif des obligations et engagements

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Lignes de crédits confirmées non utilisées	63 961	74 053	74 358
Lettres de crédit <sup>(2)</sup>	2 461	2 409	1 136
Liés aux contrats de location simple	5 321	8 692	9 369
Liés aux contrats de location financière	0	0	0

### ÉCHÉANCIER DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

En application de la recommandation AMF de janvier 2003, les tableaux ci-dessous récapitulent les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe. Les engagements reçus sont présentés précédés d'un signe [-].

Obligations contractuelles Engagements donnés et reçus En milliers d'euros	Total au 30/09/2010	Montant des engagements par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédits <sup>(1)</sup>	-65 000	-40 000	-25 000	0
Lettres de crédit <sup>(2)</sup>	2 461	2 461	0	0
Obligations en matière de location-simple	5 321	3 902	1 419	0
Option de change	0			
Emprunts auprès des établissements de crédits	12 928	8 109	4 821	0
Obligations en matière de location-financement <sup>(3)</sup>	26 186	3 029	9 587	13 570
Instruments financiers	258	258	0	0
Obligations d'achat irrévocables	0			
Autres obligations à long terme	0			
Achat de devises à terme	0			
Swap de taux	-3 054	-643	-2 411	0
Garanties	0			
Obligation de rachat	0			
Autres engagements commerciaux	0			
<b>TOTAL</b>	<b>-20 901</b>	<b>-22 885</b>	<b>-11 584</b>	<b>13 570</b>

(1) Lignes de crédits confirmées dont dispose le Groupe.

(2) Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

(3) Contrats de location-financement dont le Groupe a l'usage.

## NOTE 12 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

En milliers d'euros	KPMG						MAZARS					
	Montant			%			Montant			%		
	2009/2010	2008/2009	2007/2008	2009/2010	2008/2009	2007/2008	2009/2010	2008/2009	2007/2008	2009/2010	2008/2009	2007/2008
<b>Audit</b>												
Commissariat aux Comptes et certification des comptes annuels et consolidés	458	404	451				255	257	227			
Missions accessoires	2	2	2									
<b>Sous-total</b>	<b>460</b>	<b>406</b>	<b>453</b>	<b>84</b>	<b>61</b>	<b>77</b>	<b>255</b>	<b>257</b>	<b>227</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>94</b>
<b>Autres prestations</b>												
Juridique, fiscal, social	74	158	135				15	15	8			
Autres	14	102	2				3	0	5			
<b>Sous-total</b>	<b>89</b>	<b>261</b>	<b>136</b>	<b>16</b>	<b>39</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>549</b>	<b>666</b>	<b>589</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>272</b>	<b>272</b>	<b>241</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les valeurs reportées dans la rubrique « Autres » sur l'exercice 2008/2009 concernent des due-diligence.

## Bilan

En milliers d'euros		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
<b>ACTIF</b>	<i>Notes</i>	<b>Brut</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Immobilisations incorporelles	1	34 686	12 884	21 802	21 447	17 985
Immobilisations corporelles	2	3 076	2 385	691	679	654
Immobilisations financières	3	231 837	16 789	215 048	214 231	220 000
		<b>269 599</b>	<b>32 058</b>	<b>237 541</b>	<b>236 357</b>	<b>238 639</b>
<b>Actif circulant</b>						
Stocks		0	0	0	0	0
Clients	4	6 995	0	6 995	6 528	6 063
Autres créances et comptes de régularisation	4	38 106	121	37 985	43 847	2 362
Valeurs mobilières	5	26 250	0	26 250	19 228	37 128
Disponibilités		36 491	0	36 491	25 424	33 615
		<b>107 842</b>	<b>121</b>	<b>107 721</b>	<b>95 027</b>	<b>79 168</b>
Écart de conversion actif	9			19	17	
<b>TOTAL ACTIF</b>				<b>345 281</b>	<b>331 401</b>	<b>317 807</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>Capitaux propres</b>	6					
Capital				15 227	15 227	15 227
Prime d'émission				66 776	66 776	66 776
Réserves				85 033	85 033	85 034
Report à nouveau				12 467	3 264	16
Résultat				16 211	17 397	14 781
Provisions réglementées				908	593	333
				<b>196 622</b>	<b>188 290</b>	<b>182 167</b>
Provisions pour risques et charges	7			329	732	350
<b>DETTES</b>						
Emprunts et dettes financières	8.1			139 801	137 690	126 527
Fournisseurs	8.2			2 959	2 540	3 131
Autres dettes et comptes de régularisation	8.2			5 452	2 020	5 367
				<b>148 212</b>	<b>142 250</b>	<b>135 025</b>
Écart de conversion passif	9			118	129	265
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>345 281</b>	<b>331 401</b>	<b>317 807</b>

# Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
<b>Chiffres d'affaires (HT)</b>	10	<b>10 782</b>	<b>11 241</b>	<b>11 343</b>
Coût d'achat des marchandises vendues				
<b>Marge commerciale</b>				
Autres achats externes		-12 381	-11 542	-13 305
Impôts et taxes		-489	-521	-588
Frais de personnel	11	-8 170	-6 170	-7 140
Dotation aux amortissements		-2 808	-2 152	-1 953
Dotation aux provisions		0	0	0
Autres produits/charges	12	13 937	10 412	12 871
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>871</b>	<b>1 268</b>	<b>1 228</b>
Résultat financier	13	15 668	18 157	16 761
<b>Résultat courant</b>		<b>16 539</b>	<b>19 425</b>	<b>17 989</b>
Résultat exceptionnel		-1 556	-2 428	-1 578
Participation des salariés				
Impôts société		1 228	400	-1 630
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>16 211</b>	<b>17 397</b>	<b>14 781</b>

## Faits caractéristiques de l'exercice

La société a déménagé le 6 septembre 2010. La nouvelle adresse de Manutan International est : 17, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris.

## Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers sont détaillés ci-après.

### NOTE 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de 3 à 7 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux opérations (sites e-business, gestion du contenu et de la publication...) des sociétés du Groupe. Ces logiciels utilisant les dernières technologies disponibles, remplacent les précédents, totalement amortis, qui sont donc mis au rebut.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre (i) du projet de changement de progiciel de gestion intégré pour le Groupe et pour la part restant en développement, (ii) divers projets et travaux relatifs à l'amélioration permanente du système d'information. Les diminutions sont en grande partie la conséquence de la mise en service des nouvelles applications au cours de l'exercice.

En milliers d'euros	Mouvements			30/09/2010
	30/09/2009	Augmentation	Diminution	
<b>Valeur brute</b>				
Brevets, licences	661			661
Logiciels	22 066	5 516	5 836	21 746
Immobilisations en cours	14 769	3 959	6 449	12 279
<b>Total</b>	<b>37 496</b>	<b>9 475</b>	<b>12 285</b>	<b>34 686</b>
<b>Amortissements</b>				
Brevets, licences	- 445	- 72		- 517
Logiciels	- 15 604	- 2 599	5 836	- 12 367
<b>Total</b>	<b>- 16 049</b>	<b>- 2 671</b>	<b>5 836</b>	<b>- 12 884</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>21 447</b>			<b>21 802</b>

### NOTE 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

- Constructions : sur 25 ans.
- Installations agencements : sur 10 ans.
- Matériel informatique : sur 3 ou 5 ans.



● Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 6 ans :

- matériel de transport,
- matériels et outillage,
- mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

En milliers d'euros	30/09/2009	Mouvements		30/09/2010
		Augmentation	Diminution	
<b>Valeur brute</b>				
Terrains	210			210
Constructions	736			736
Installations agencements	1 047	27		1 074
Matériel informatique	537	127	2	662
Autres immobilisations	457		63	394
<b>Total</b>	<b>2 987</b>	<b>154</b>	<b>65</b>	<b>3 076</b>
<b>Amortissements</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-640	- 16		-656
Installations agencements	-837	- 41		-878
Matériel informatique	-439	- 61	2	-498
Autres immobilisations	-392	- 20	59	-353
<b>Total</b>	<b>-2 308</b>	<b>- 138</b>	<b>61</b>	<b>2 385</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>679</b>			<b>691</b>

### NOTE 3 Immobilisations financières et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes : actif net réestimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

#### PARTICIPATIONS / IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	30/09/2009	Augmentation	Diminution	30/09/2010
Participations	222 721	3 165	6	225 880
Autres titres (Manutan International)	1 465			1 465
Dépôts, caution	411	61	56	416
<b>Total</b>	<b>224 597</b>	<b>3 226</b>	<b>62</b>	<b>227 761</b>
Provisions	-11 501	-1 943	107	-13 337
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>213 096</b>			<b>214 424</b>

#### CRÉANCES – PRÊTS

En milliers d'euros	30/09/2009	Augmentation	Diminution	30/09/2010	Dont à + 1 an
Créances et prêts	5 680	608	-2 213	4 075	3 755
Provisions	-4 545		1 093	-3 452	-3 405
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>			<b>623</b>	<b>350</b>

## Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le « Tableau des filiales et participations » annexé aux présents comptes annuels.

Au cours de l'exercice, Manutan International a procédé aux opérations suivantes affectant la valeur des titres de participation, des créances et prêts :

- Augmentation du capital de Camif Collectivités pour un montant de 2 400 000 euros par compensation de créances ;
- Augmentation du capital d'Ipsopresto.com pour un montant de 500 000 euros par compensation de créances ;
- Réduction du capital de la SCI Philippe Auguste de 5 633 euros portant le total à 345 000 euros ;
- Accord à certaines de ses filiales au cours de l'exercice d'abandons de créances à caractère commercial et/ou financier, ainsi que des subventions d'exploitation. Les abandons de créances à caractère financier, ainsi que les subventions, ont été comptabilisés en augmentation de la valeur des participations concernées dès lors qu'ils étaient assimilables à des suppléments d'apports.

Il en résulte les impacts suivants :

- Manutan Italia: augmentation de la valeur de la participation de 184 000 euros ;
- Manutan SL: augmentation de la valeur de la participation de 59 000 euros ;
- Manutan ooo: augmentation de la valeur de la participation de 22 000 euros.

Par ailleurs, Manutan International a accordé les prêts suivants à ses filiales :

- Manutan ooo (Russie), pour 600 000 euros, portant le total à 1 800 000 euros.

Et enregistré les remboursements suivants de ses filiales :

- Manutan ooo (Russie), pour 1 600 000 euros.

## Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Des provisions pour dépréciation des titres de participation et des prêts ont été dotées, en application des principes généraux d'évaluation, pour 1 943 251 euros, ainsi qu'il suit :

- Manutan Italia: provision complémentaire de 1 040 251 euros, soit un total en fin d'exercice de 5 663 000 euros ;
- OID: provision complémentaire de 222 000 euros, soit un total de 3 918 000 euros ;
- Ipsopresto.com : provision complémentaire de 681 000 euros, soit un total de 2 878 000 euros.

La provision sur les titres autodétenus diminue de 107 291 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 390 706 euros (sur la base du cours moyen de l'action en septembre 2010).

Des reprises de provisions ont été comptabilisées sur les sociétés suivantes :

- Manutan ooo: reprise de la provision sur le prêt et ses intérêts de 1 064 553 euros, soit un total en fin d'exercice de 205 294 euros ;
- Manutan doo: reprise de la provision sur le prêt et ses intérêts de 28 052 euros, soit un total en fin d'exercice de 46 992 euros.

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

## NOTE 4 Actif circulant

L'ensemble du poste clients est constitué par des créances sur les sociétés du groupe Manutan.

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2010
<b>Valeur brute</b>		
Créances clients	6 528	6 995
Avances et acomptes versés sur commandes	41	102
Autres créances	43 878	36 669
Charges constatées d'avance	1 227	1 335
<b>Total</b>	<b>51 674</b>	<b>45 101</b>
<b>Provision</b>	<b>-1 299</b>	<b>-121</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>50 375</b>	<b>44 980</b>

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents, pour 35 063 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International. La diminution des autres créances sur l'exercice est principalement due au remboursement de la créance sur les impôts pour 4 402 milliers d'euros et à l'augmentation de capital de Camif Collectivités par compensation de créances pour 2 400 milliers d'euros.

Les filiales de Camif Collectivités, Partenio et Efficia ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à leur maison mère. Les provisions sur leurs comptes courants ont ainsi été reprises pour 1 178 milliers d'euros portant la provision en fin d'exercice à un montant de 121 milliers d'euros.

## NOTE 5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurant au bilan pour leur valeur d'acquisition sont gérées selon la méthode FIFO. Elles sont composées principalement de SICAV et FCP émis par des établissements bancaires et de crédit.

Au 30 septembre 2010, l'analyse de la valeur marché des valeurs mobilières n'a conduit à aucune dépréciation.

## NOTE 6 Composition du capital social

Le capital est constitué au 30 septembre 2010 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros soit un total de 15 226 582 euros.

La part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,44 %.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	
<b>Capitaux propres d'ouverture</b>	<b>188 290</b>
<b>Variations en cours d'exercice</b>	
Résultat net de l'exercice	16 211
Distribution de dividendes	- 8 222
Affectation au report à nouveau	28
Autres réserves	0
Dotations aux provisions réglementées	315
<b>CAPITAUX PROPRES DE CLÔTURE</b>	<b>196 622</b>

## PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Un plan d'attribution d'actions gratuites, au bénéfice des dirigeants du Groupe, a été mis en place au cours de l'exercice 2008/2009. L'attribution de ces actions est soumise à des conditions cumulatives de présence, d'ancienneté et d'objectifs de performance.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- mise en place : 15 janvier 2009,
- attribution des actions : 15 janvier 2011,
- nombre d'actions : 20 000.

Suite au départ de dirigeants au cours d'exercice 2008/2009, le nombre d'actions attribuable est de 10 000 au 30 septembre 2010. Le coût pour la société des actions gratuites acquises par les bénéficiaires est de 309 777 euros au 30 septembre 2010.

## NOTE 7 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	Dotations	Reprises provisions sans objet	Reprises provisions utilisées	30/09/2010
Provision pour perte de change	17	19		17	19
Provision pour impôts	160	0	11	148	0
Autres provisions pour risques et charges	555	310	39	516	310
<b>TOTAL</b>	<b>732</b>	<b>329</b>	<b>50</b>	<b>681</b>	<b>329</b>

Les autres provisions pour risques et charges concernent la valorisation du plan d'actions gratuites.

## NOTE 8 Passifs

### 8.1 DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	Montant brut			Entreprises liées	Dont	
	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans		Charges à payer	Effets à payer hors Groupe
Dettes auprès des établissements de crédit*	8 073	3 252	4 821	0	23	0
Dettes financières : intra-groupe	131 728	131 728	0	131 728	106	0
<b>TOTAL</b>	<b>139 801</b>	<b>134 980</b>	<b>4 821</b>	<b>131 728</b>	<b>129</b>	<b>0</b>

\* Dont : emprunt de 11 250 milliers de CZK, soit 457 milliers d'euros, emprunt de 500 milliers de GBP, soit 581 milliers d'euros, emprunt auprès de la banque CIC, pour un montant de 6 107 milliers d'euros.

Les dettes financières intra-groupe sont relatives aux fonds gérés par Manutan International pour le compte de filiales du Groupe, dans le cadre de la centrale de trésorerie qu'elle anime.

### 8.2 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut			Entreprises liées	Charges à payer
	Total	- 1 an	+ 1 an		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 959	2 959		253	1 525
Dettes fiscales et sociales	4 590	4 590			2 146
Dettes sur immobilisations	823	823		113	129
Autres dettes	39	39			
<b>TOTAL</b>	<b>8 411</b>	<b>8 411</b>	<b>0</b>	<b>366</b>	<b>3 800</b>

## NOTE 9 Écarts de conversion

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du 30 septembre 2010. La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif pour 117 786 euros et en écart de conversion actif pour 19 421 euros.

## NOTE 10 Chiffre d'affaires

Ce poste comprend des managements fees pour 2 819 milliers d'euros et des prestations intra-groupe pour 7 963 milliers d'euros.

## NOTE 11 Personnel

L'effectif moyen a été de 54 personnes au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2010, l'effectif est de 59 personnes.

La répartition en est la suivante :

	30/09/2010	30/09/2009
Cadres	51	52
Non cadres	8	4
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>56</b>

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros.

Les rémunérations versées durant l'exercice aux organes de Direction s'élèvent à 867 479 euros.

Les engagements de retraite sont constitués des indemnités de départ en retraite. Ils ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel conforme aux recommandations du CNC, à partir des hypothèses suivantes :

- âge de départ volontaire à la retraite : cadres 64 ans, employés 62 ans ;
- taux de rotation du personnel : 5 % (taux moyen) ;
- taux de progression des salaires : 2,5 % (inflation incluse) ;
- taux d'actualisation : 4,59 %.

Manutan International a externalisé ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. La prime afférente comptabilisée sur l'exercice s'élève à 8 619 euros.

La Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 a institué un droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés. En application des dispositions de l'avis rendu par le comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au DIF n'a été comptabilisée au 30 septembre 2010. À cette date, les droits acquis par les salariés de Manutan International au titre du DIF étaient de 2 630 heures.

## NOTE 12 Autres produits et charges

Ce poste comprend la redevance de marque versée par les filiales Manutan France, Belgique, Portugal, Italie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Espagne, Russie, Ipsopresto.com pour un montant total de 10 301 987 euros.

## NOTE 13 Résultat financier

### 13.1 LE RÉSULTAT FINANCIER NET RESSORT À 15 667 576 EUROS ET SE DÉCOMPOSE AINSI:

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009
Produits/charges nets liés aux participations <sup>(1)</sup>	15 579	17 254
Produits/charges nets de gestion de trésorerie	74	1 280
Différences de change	17	- 359
Provision actions autodétenues	0	0
Autres – Provision perte de change	-2	-17
<b>TOTAL</b>	<b>15 668</b>	<b>18 157</b>

(1) Ventilation.

Au 30 septembre 2009:

- + 21 146 981 euros de revenus des titres de participation,
- 2 066 821 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des titres de participations,
- 1 825 671 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la société à court terme.

Au 30 septembre 2010:

- + 18 492 396 euros de revenus nets des titres de participation,
- + 434 707 euros de reprise nette aux provisions pour dépréciation des titres de participations,
- 3 347 950 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la société à court terme.

### 13.2 COUVERTURE DE CHANGE

Manutan International a recours à des instruments financiers dérivés, tels que des options de change, pour se prémunir contre le risque de change.

En application des dispositions comptables prévues par le régulateur français, ces instruments sont évalués à la clôture en comparant leur valeur historique à leur valeur de marché à cette date. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

### 13.3 COUVERTURE DE TAUX

Le 27 mai 2008, Manutan International avait mis en place un financement de 9 millions d'euros, pour une durée de 7 ans, indexé sur l'Euribor 3 mois. Cet emprunt était destiné à financer l'acquisition des titres de la société Trovatar as.

Afin de se prémunir contre le risque d'évolution défavorable des taux d'intérêts, Manutan International avait souscrit sur l'exercice 2007/2008 à un swap de taux pour la moitié du montant de l'emprunt, transformant ainsi le taux variable en taux fixe. Le swap suit la courbe d'amortissement du nominal de l'emprunt et les dates de fixing sont adossées à celles de l'emprunt. La juste valeur de l'instrument financier au 30 septembre 2010 est de - 234 102 euros.

Suite à une détente des taux, Manutan International a complété sa couverture en début d'exercice 2008/2009 pour l'autre moitié du financement sur une durée de 2 ans à 3,97%. La juste valeur de cette couverture s'élève à - 23 758 euros au 30 septembre 2010.

Au 30 septembre 2010, le coût du financement ressort à 4,26% + marge jusqu'à décembre 2010, date d'échéance du deuxième swap de taux.

## NOTE 14 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à - 1 556 milliers d'euros et s'analyse ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	30/09/2010	30/09/2009
Produits nets sur cessions immobilisations incorporelles et corporelles	24	3
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-1 130	-1 828
Produits nets sur cession produits financiers		
Abandon de créances, subvention	-146	
Rappel d'impôts	11	- 154
Remboursement perte SCI Philippe Auguste		- 189
Indemnités diverses		
Dotation provision réglementée	-315	-260
<b>TOTAL</b>	<b>-1 556</b>	<b>-2 428</b>

## NOTE 15 Intéressement

Un accord d'intéressement est en vigueur sur Manutan International et applicable à toutes les catégories de personnel. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction de différents critères tels que : l'atteinte d'un objectif de résultat avant impôt Groupe, le respect de budgets de fonctionnement sur Manutan International...

L'accord d'intéressement est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Le montant provisionné au titre de l'intéressement dans les comptes est de 346 800 euros au 30 septembre 2010.

## NOTE 16 Impôt

Manutan International est la société « tête de pont » du Groupe fiscalement intégré qu'elle forme avec Manutan SA, Ipsopresto.com SAS et Camif Collectivités au sens de l'art. 223 A du CGI. Suite à la transmission universelle de patrimoine à Camif Collectivités de sa filiale Efficia, cette dernière est sortie du périmètre d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties, conduisent à répartir l'impôt entre les filiales comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé par Manutan International, pour le compte du Groupe intégré, s'élève à 3 929 014 euros. Manutan International est solidaire du paiement de l'impôt sur le résultat du Groupe, pour la somme de 3 929 014 euros. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 75 578 euros.

## NOTE 17 Engagements hors bilan

### 17.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
<b>Engagements donnés</b>							
Découvert bancaire	1 061 358		1 061 358				
Cautions	1 200 000		1 200 000				
Crédit documentaire	200 000		200 000				
<b>TOTAL</b>	<b>2 461 358</b>		<b>2 461 358</b>				
<b>Engagements réciproques</b>							
CIC	15 000 000					15 000 000	
BNP Paribas	25 000 000					25 000 000	
HSBC	25 000 000					25 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>65 000 000</b>					<b>65 000 000</b>	
<b>Instruments financiers</b>							
Swap de taux CIC <sup>(1)</sup>	3 053 571					3 053 571	
Swap de taux CIC <sup>(2)</sup>	3 053 571					3 053 571	
<b>TOTAL</b>	<b>6 107 142</b>					<b>6 107 142</b>	

(1) Swap de taux CIC n° 1 : notional amortissable au trimestre sur 7 ans : jambe prêteuse à Euribor 3 mois, jambe emprunteuse à 4,56 %.

(2) Swap de taux CIC n° 2 : notional amortissable au trimestre sur 2 ans : jambe prêteuse à Euribor 3 mois, jambe emprunteuse à 3,97 %.

## 17.2 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

### Concerne les personnes physiques et les personnes morales

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		Néant	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

## 17.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement	1 194 080	625 178	568 902	
Engagement de retraite	66 744			66 744
Contrats de location simple				
Obligations d'achat irrévocable				
Autres obligations à long terme				
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 824</b>	<b>625 178</b>	<b>568 902</b>	<b>66 744</b>

Autres engagements commerciaux	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit				
Garanties			Néant	
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
<b>TOTAL</b>				

## NOTE 18 Lien avec les filiales

Manutan International, en tant que société holding du groupe Manutan, a une activité d'animation du Groupe en termes de management, de mise à disposition de moyens et d'expertise. Au cours de l'exercice écoulé, ses services ont été rémunérés de la manière suivante:

- Management fees: 2 819 milliers d'euros
- Redevances de marque: 10 302 milliers d'euros
- Prestations intra-groupe autres: 10 710 milliers d'euros

Les filiales du Groupe ont, en outre, refacturé à Manutan International certaines prestations, pour un montant total de 1 016 milliers d'euros.

Les facturations intra-groupe sont effectuées à des conditions normales, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

## NOTE 19 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence financière significative ou de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à mentionner à la date d'arrêt des comptes de Manutan International.

# #3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	En milliers de devises locales		En milliers d'euros			En %
	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Total capitaux propres	
<b>Filiales et participations</b>						
Witre Sweden AB (SEK) <sup>(1)</sup>	8 000	54 863	874	6 002	6 876	100
Manutan Polska Sp z.o.o (PLN) <sup>(1)</sup>	850	741	184	215	399	100
Manutan Hungária Kft (HUF) <sup>(1)</sup>	3 000	47 026	12	170	181	100
Trovatar a.s. (CZK) <sup>(1)</sup>	71 000	3 254	2 706	6 464	9 170	100
Manutan Slovakia s.r.o (EUR)	7	725	7	725	732	100
Manutan Czk s.r.o (CZK) <sup>(1)</sup>	19 300	96 738	613	4 104	4 717	100
Overtoom International Deutschland GmbH (EUR)	1 788	-937	1 788	-937	851	71
Rapid Racking Ltd (GBP) <sup>(1)</sup>	153	1 077	205	1 277	1 483	100
Manutan Ltd (GBP) <sup>(1)</sup>	5 825	9 444	8 636	9 120	17 756	100
Manutan SA (EUR)	16 073	87 495	16 073	87 495	103 568	100
Manutan Belgium NV (EUR)	63	2 847	63	2 847	2 910	94
Manutan Spain SL (EUR)	3	56	3	56	59	100
Manutan Italia Spa (EUR)	140	16	140	16	156	100
Manutan Portugal Unipessoal Lda (EUR)	100	1 475	100	1 475	1 575	100
Manutan Russia o.o.o (RUB) <sup>(1)</sup>	10 350	6 383	296	153	449	100
Ipsopresto SAS (EUR)	1 223	-686	1 223	-686	536	100
Manovert BV (EUR)	18	126 967	18	126 967	126 985	100
SCI Philippe Auguste (EUR)	345	72	345	72	417	100
Camif Collectivités-Entreprises SAS (EUR)	7 560	522	7 560	522	8 082	100

(1) Taux de clôture au 30/09/10 : GBP : 0,8599 - HUF : 275,7500 - SEK : 9,1421 - PLN : 3,9847 - CZK : 24,6000 - RUB : 41,6923.

(2) Chiffres non communiqués pour raison de confidentialité.



Valeur comptable des titres détenus			En milliers d'euros			Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	En milliers de devises locales		Observations
Brute	Provision	Nette	Prêts et avances consentis et non encore remboursés				Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	
Brute	Provision	Nette	Brute	Provision	Nette				
1 236	0	1 236	0	0	0	189 580	22 817	2 108	
110	0	110	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
56	0	56	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
8 822	0	8 822	162	0	162	(2)	(2)	(2)	
22	0	22	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
5 138	0	5 138	458	0	458	343 684	25 765	314	
4 769	3 918	851	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
28 014	0	28 014	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
14 393	0	14 393	0	0	0	0	935	4 062	
75 237	0	75 237	0	0	0	205 347	7 139	4 390	
30	0	30	0	0	0	9 128	313	283	
62	3	59	3 200	3 200	0	(2)	(2)	(2)	
5 847	5 663	184	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
100	0	100	0	0	0	6 192	265	0	
506	484	22	200	200	0	(2)	(2)	(2)	Exercice clos le 31/12/2009
3 414	2 878	536	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
72 071	0	72 071	0	0	0	0	6 908	7 500	
345	0	345	0	0	0	75	-1 031	0	
5 708	0	5 708	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
<b>225 880</b>	<b>12 946</b>	<b>212 934</b>	<b>4 020</b>	<b>3 400</b>	<b>620</b>				

# #3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manutan International S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes sociaux mentionne en note 3 la méthode retenue par votre Société pour apprécier la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 21 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire

# RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
<b>I. Capital en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
a) Capital social	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 613 291 à 2 euros	7 613 291 à 2 euros	7 613 291 à 2 euros	7 613 291 à 2 euros	7 613 291 à 2 euros
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– Par conversion d'obligations					
– Par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	10 782	11 241	11 343	8 390	9 229
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 119	21 697	18 789	11 801	14 811
c) Impôts sur les bénéfices	-1 228	-400	1 630	623	544
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 211	17 397	14 781	7 197	6 207
f) Résultat distribué	9 136	8 222	11 572	11 572	8 222
<b>III. Résultats par action</b> (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,41	2,90	2,25	1,47	1,87
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,13	2,29	1,94	0,95	0,82
c) Dividende attribué à chaque action	1,20	1,08	1,52	1,52	1,08
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	54	52	47	40	41
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	5 583	4 317	5 097	4 216	4 844
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	2 587	1 853	2 044	1 692	1 835

# #3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

## Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## 1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 CONVENTION CONCLUE AVEC DEUX MEMBRES DU DIRECTOIRE - AVENANT À LEUR CONTRAT DE TRAVAIL

#### Personnes concernées

Monsieur Xavier Guichard, monsieur Pierre-Olivier Brial.

#### Nature et objet

Votre Société a procédé à la modification du contrat de travail, par la signature d'un avenant n°4, de deux membres du Directoire, Messieurs Xavier Guichard et Pierre-Olivier Brial, afin de préciser les nouvelles missions dont ils sont en charge, et de fixer les modalités de leur rémunération, à savoir une rémunération fixe mensuelle brute de 3 000 euros sur 12 mois, au titre de leur mandat de membre du Directoire.

#### Modalités

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 30 octobre 2009.

### 1.2 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ MANUTAN SI (ESPAGNE) - ABANDON PARTIEL DE CRÉANCE

#### Personne concernée

Monsieur Hervé Guichard.

#### Nature et objet

Votre Société a accordé à sa filiale Manutan SI (Espagne) un abandon partiel de créance d'un montant de 500 000 euros. Suite à cette opération, le solde de la créance s'élève à 400 000 euros.

Cet abandon partiel de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune applicable dès la réalisation, pour les exercices clos à compter du 30 septembre 2011, d'un résultat fiscal positif. En conséquence, Manutan SI s'engage à payer à Manutan International ou à porter au crédit du compte de cette dernière, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, une somme égale à 50 % du résultat fiscal positif jusqu'à apurement complet de la créance abandonnée.

#### Modalités

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 septembre 2010.

### 1.3 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ MANUTAN ITALIA SPA - SUBVENTION

#### Personne concernée

Monsieur Hervé Guichard.

#### Nature et objet

Votre Société a accordé à sa filiale Manutan Italia Spa une subvention d'un montant de 330 000 euros, afin de lui permettre de poursuivre son développement et de préserver ainsi les intérêts du groupe Manutan en Italie.

#### Modalités

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 septembre 2010.

### 1.4 CONVENTION CONCLUE AVEC UN MEMBRE DU DIRECTOIRE - RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE VERSEMENT D'INDEMNITÉS DE DÉPART

#### Personne concernée

Madame Brigitte Auffret.

#### Nature et objet

Votre Société a renouvelé l'engagement pris au bénéfice de Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale, membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues en raison de la rupture de son contrat de travail.

Le versement de cette indemnité est soumis à condition de performance, conformément aux dispositions de la Loi Tepas du 21 août 2007, et suivant les recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

#### Modalités

Le montant des indemnités contractuelles est fixé à 21 mois de salaire (montant annuel de la rémunération –fixe et bonus– prévue au contrat de travail et hors gratifications exceptionnelles) et le versement des indemnités est conditionné à la réalisation des deux conditions de performance suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires,
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions sont fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 30 avril 2010.

## 2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 CONVENTION CONCLUE AVEC UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

#### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a autorisé votre Société dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions qui a été adopté par le Directoire en date du 15 janvier 2009 après consultation du Comité des Rémunérations, a attribué gratuitement 2 500 actions à chacun des membres du Comité Exécutif dont l'un des bénéficiaires est Madame Brigitte Auffret en sa qualité de membre du Directoire.

Le délai d'acquisition est de deux ans, à compter du jour de la décision du Directoire, délai à l'expiration duquel les actions seront définitivement attribuées à la bénéficiaire.

Le délai de conservation est de deux ans, à compter de la date d'attribution effective des actions, délai à l'expiration duquel la bénéficiaire pourra céder librement les actions.

L'attribution des actions est soumise aux conditions suivantes :

- condition générale d'attribution: la bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions à l'expiration de la période d'acquisition de deux ans susvisée, qu'à la condition que le mandat social liant la bénéficiaire à la Société soit en vigueur à la date de l'expiration de cette période,
- condition d'attribution spécifique: la bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions que si les conditions cumulatives suivantes sont respectées:
  - maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires,
  - et maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Il est précisé que ces deux conditions cumulatives de performance seraient fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes des exercices clos aux 30 septembre 2009 et 30 septembre 2010, tels qu'arrêtés par le Directoire et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

#### Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 15 décembre 2008.

### 2.2 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ MANUTAN NV (BELGIQUE): CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE

#### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

#### Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 136 920 euros.

### 2.3 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ MANUTAN UNIPessoal LDA (PORTUGAL): CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE

#### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan Unipessoal Lda [Portugal] pour une durée de 10 ans à compter du 2 avril 2000 et renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan Unipessoal Lda s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

### Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 92 880 euros.

## **2.4 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ MANUTAN SA (FRANCE) : CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE**

### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 18 mars 1999 a autorisé votre Société à concéder un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan SA pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999 et renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan SA s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 5 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes.

### Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 9 594 021 euros.

## **2.5 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ IPSOPRESTO (FRANCE) : CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE**

### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 26 octobre 2006 a autorisé votre Société à concéder pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006 un contrat de licence de marque à sa filiale Ipsopresto.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Ipsopresto s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 0,25 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007, ainsi que pour les suivants jusqu'à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et clos le 30 septembre 2010.

Cette redevance annuelle a été portée à 0,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et clos le 30 septembre 2011 ainsi que pour les autres exercices.

### Modalités

La redevance facturée par votre Société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 13 162 euros.

## **2.6 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ MANUTAN S.R.O. (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE) : CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE**

### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 11 juillet 2006 a autorisé votre Société à concéder, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan s.r.o.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan s.r.o. s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007.

Cette redevance a été portée à 1,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et clos le 30 septembre 2008 ainsi que pour les exercices suivants.

### Modalités

La redevance facturée par votre Société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 143 069 euros.

# #3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

## 2.7 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ TROVATAR A.S. (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE) : PRÊT

### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 13 janvier 2009 a autorisé votre Société à souscrire à une augmentation de capital de la société Trovatar a.s. par incorporation partielle, à hauteur de 69 millions de CZK, du prêt accordé par Manutan International à Trovatar a.s. le 21 avril 2008 pour un total de 76 millions de CZK.

De ce fait, le montant du prêt accordé par votre Société à Trovatar a.s. s'élevait à 7 millions de CZK à compter du 2 mars 2009.

Par ailleurs, la nouvelle échéance de ce prêt est le 3 septembre 2012, les autres conditions du contrat de prêt restent inchangées, à savoir que le prêt est consenti moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 6 mois + 0,40 %.

### Modalités

Le montant des intérêts facturés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 4 482 euros.

## 2.8 CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ MANUTAN O.O.O. (RUSSIE) : PRÊTS

### Nature et objet

Les Conseils de Surveillance des 29 octobre 2008, 13 janvier 2009, 10 mars 2009, 10 juillet 2009 et 15 septembre 2009 ont autorisé cinq prêts à sa filiale Manutan o.o.o. sous la forme de facilités de trésorerie, pour un montant total de 900 000 euros. Ces prêts ont été faits aux fins de financement et du développement de Manutan o.o.o.

Le remboursement de ces prêts s'effectue sur deux ans renouvelables, moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 3 mois + 0,40 % et les intérêts sont payables chaque année à la date anniversaire des contrats.

### Modalités

Le montant des intérêts facturés au titre des prêts autorisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 9 486 euros. Ces prêts ainsi que les intérêts facturés ont fait l'objet d'un abandon partiel de créance au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010 d'un montant de 969 847 euros, ce qui porte le solde de la créance à 302 292 euros.

Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 21 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire



# Renseignements **DE CARACTÈRE GÉNÉRAL**

- 136 #** Renseignements de caractère général concernant l'émetteur
- 141 #** Renseignements de caractère général concernant le capital
  - 147 #** Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions
  - 148 #** Répartition du capital et des droits de vote
  - 151 #** Dividendes
- 152 #** Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
- 154 #** Renseignements divers
- 156 #** Tableau de concordance du document de référence

## Dénomination et siège social [articles 3 et 4 des statuts]

Dénomination sociale : Manutan International

Siège social : 17 rue Dumont d'Urville – 75116 Paris

## Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance soumise aux dispositions du Code de Commerce.

## Législation

Législation française

## Date de constitution et d'expiration

La Société a été constituée le 25 avril 1966 pour une durée de 60 ans. Sauf prorogation ou dissolution, elle prendra fin le 24 avril 2025.

## Objet social [article 2 des statuts]

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;
- l'achat, la vente, la fabrication de tous matériels destinés aux entreprises et collectivités ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial.

## Registre du Commerce

662 049 840 RCS Paris

Code NAF : 7010Z

## Consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société et, en particulier ses statuts et ses comptes, peuvent être consultés au siège social dans les conditions légales.

## Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il comprend 12 mois.

## Répartition statutaire des bénéfices [article 22 des statuts]

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé, en tout ou en partie, au capital.

L'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, des dividendes et des acomptes sur dividende.

## Assemblées Générales (article 17 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire, propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée, peut participer aux Assemblées Spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux des Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'Assemblée, sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales.

## Droit de vote double (article 9 des statuts)

Chaque action ordinaire donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions fixées par la Loi et les statuts. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent être cotées sur la même ligne, la Société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la Société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y aura pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

## Franchissement de seuil statutaire

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

## Titres au porteur identifiables (article 8 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi et les règlements.

La Société est autorisée à demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements, prévus par la Loi, relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La Société est, en outre, en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de Commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs, dont l'identité lui a été révélée, sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale, propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

## Directoire (article 12 des statuts)

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de sept au plus.

Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance. Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la Direction Générale de la Société. Les réunions du Directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Le vote par représentation est interdit. Les procès-verbaux des délibérations du Directoire, lorsqu'il en est dressé, sont établis sur un registre spécial et signés du Président et d'un autre membre. Les copies, ou extraits de ces procès-verbaux, sont valablement certifiés par le Président ou un Directeur Général.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Il ne peut toutefois, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance :

- procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération ;
- procéder à des emprunts supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros), assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;
- procéder, pour des montants supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros), par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participation sous toutes formes et dans toutes sociétés et entreprises ;
- procéder aux investissements et désinvestissements supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) ;
- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger.

Le Président du Directoire représente seul la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. La Présidence et la Direction Générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Une fois par trimestre au moins le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée annuelle.

## Conseil de Surveillance (article 13 des statuts)

Un Conseil de Surveillance, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres sont nommés pour six années par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre est rééligible.

Les fonctions d'un membre de Conseil de Surveillance prennent fin dès que celui-ci a atteint l'âge de 88 ans.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques.

Le Conseil élit éventuellement un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

La modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 des statuts de la Société « Conseil de Surveillance » sera proposée à l'Assemblée Générale du 11 mars 2011, afin de ramener la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance à quatre (4) années au lieu de six (6) années.

## Délibérations du Conseil de Surveillance (article 14 des statuts)

Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Président ou le Vice-Président.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil présent ou représenté disposant d'une voix, et chaque membre du Conseil présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, un rapport sur la marche des affaires sociales.

## Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (article 15 des statuts)

Le Conseil de Surveillance peut allouer une rémunération à son Président et à son Vice-Président.

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit ces rémunérations entre ses membres comme il l'entend. Le Conseil peut en outre allouer à certains de ses membres, des rémunérations pour des missions ou mandats à eux confiés. Aucune autre rémunération permanente ou non ne peut être versée aux membres du Conseil de Surveillance.

## Opérations avec des apparentés

- Rôle de la Société mère vis-à-vis de ses filiales - voir page 40 du présent document.
- Filiales du Groupe et implantation juridique - voir pages 83 et 114 du présent document.
- Organigramme juridique du Groupe et fonctions des dirigeants de la Société mère dans les principales filiales voir pages 52 et 83 du présent document.
- Présentation de l'activité des soldes intermédiaires de gestion pertinents des filiales, et indication des actifs économiques stratégiques détenus par celles-ci - voir page 41 du présent document ainsi que l'annexe des comptes consolidés présentée en page 109 du présent document.
- Flux financiers et nature de ces flux entre la Société mère et les filiales - voir page 40 du présent document.
- Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés page 130 du présent document.

## Document d'information annuel établi conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Thème	Date de publication	Support
Bilan semestriel du contrat de liquidité	11 janvier 2010	Information réglementée
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2009/2010	15 janvier 2010	Information réglementée
Honoraires des Commissaires aux Comptes exercice 2008/2009	3 février 2010	Information réglementée
Publication document d'informations annuel	3 février 2010	Information réglementée
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale annuelle	5 février 2010	Information réglementée BALO n° 15
Diffusion rapport financier annuel 2008/2009	12 février 2010	Information réglementée
Avis de convocation à l'Assemblée Générale annuelle	16 février 2010	Journal d'annonces légales Les Petites Affiches n° 33
Communiqué sur mise à disposition des documents préalables à l'Assemblée Générale annuelle	25 février 2010	Information réglementée
Descriptif du programme de rachat d'actions	10 mars 2010	Information réglementée
Compte-rendu de l'Assemblée Générale annuelle	15 mars 2010	Information réglementée
Communiqué sur la mise à disposition du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne	16 mars 2010	Information réglementée
Déclaration des droits de vote suite à l'Assemblée Générale annuelle	18 mars 2010	Euronext
Dépôt des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2009	19 mars 2010	Grefe du Tribunal de Commerce de Paris
Publication de l'approbation des comptes annuels 2008/2009 par l'Assemblée Générale	24 mars 2010	BALO n° 36
Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2009/2010	16 avril 2010	Information réglementée
Résultats semestriels 2009/2010	31 mai 2010	Information réglementée Les Échos
Diffusion du rapport financier semestriel 2009/2010	31 mai 2010	Information réglementée
Communiqué sur mise à disposition du rapport financier semestriel 2009/2010	1 <sup>er</sup> juin 2010	Information réglementée
Bilan 1 <sup>er</sup> semestre 2010, du contrat de liquidité	2 juillet 2010	Information réglementée
Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2009/2010	16 juillet 2010	Information réglementée
Chiffre d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre 2009/2010	15 octobre 2010	Information réglementée
Résultats annuels 2009/2010	16 décembre 2010	Information réglementée Les Échos
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010/2011	17 janvier 2011	Information réglementée

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées régulièrement à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2009/2010.

## Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

## Capital social

Au 31 janvier 2011, le capital social est de 15 226 582 euros divisé en 7 613 291 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

## Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

## Capital autorisé non émis

### DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2009 a autorisé, dans sa onzième résolution, le Directoire à augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant vingt-six (26) mois à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 5 millions d'euros. Ce montant n'inclut pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2011.

### DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉES AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2009 a autorisé, dans sa douzième résolution, le Directoire à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires pendant vingt-six (26) mois, à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Par ailleurs, ce montant s'imputerait sur le montant nominal global des actions émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Par ailleurs, le montant nominal des valeurs mobilières, représentatives de créance sur la Société, susceptibles d'être émises, sur la base de cette délégation, ne pourra être supérieur à deux millions d'euros.

Le Directoire a la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Conformément à la Loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de la Société ou de toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2011.

### DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ, PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (OFFRE AU PUBLIC)

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2009, dans sa treizième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de l'Assemblée, à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par « appel public à l'épargne ». L'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, a supprimé la notion d'appel public à l'épargne qui est remplacé par celle d'offre au public.

Le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation est de 2 millions d'euros, étant précisé que, ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

## #3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Par ailleurs, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société, susceptibles d'être émises sur la base de cette délégation, ne pourra être supérieur à 2 millions d'euros.

Le Directoire a la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2011.

### DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR PLACEMENT PRIVÉ

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2010, dans sa neuvième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois, à compter de la date de l'Assemblée à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation est de 2 millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

L'émission sans droit préférentiel de souscription peut être réalisée par une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier (placement privé).

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R225-119 du Code de Commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Le renouvellement de ces délégations sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2011.

### AUTORISATION D'ATTRIBUER DES STOCK-OPTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2010, dans sa dixième résolution, a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, pendant trente-huit (38) mois à compter de la date de l'Assemblée, des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société, dans la limite de 1 % du capital social, au bénéfice d'une part, des salariés ou de certains d'entre eux et d'autre part, des mandataires sociaux définis par la Loi.

Cette autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et sera utilisée dans les conditions légales et selon les modalités prévues par la Loi et la réglementation en vigueur.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

Cette autorisation n'a pas encore été utilisée par la Société et reste valable jusqu'au 11 mai 2013.

### AUTORISATION D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2008, dans sa sixième résolution, a autorisé le Directoire à procéder, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne peut dépasser 1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

Cette autorisation a été donnée pour une période de trente-huit (38) mois.

Faisant application de cette autorisation, le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 20 000 actions existantes au bénéfice de certains salariés et mandataires de la Société et des filiales.

Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2011.



## DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE)

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2010, dans sa onzième résolution, a autorisé le Directoire, dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social réservé aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE), pendant vingt-six (26) mois à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 160 000 euros.

Cette autorisation n'a pas encore été utilisée par la Société et reste valable jusqu'au 11 mai 2012.

Le renouvellement de cette délégation sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2011.

### TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS

	Assemblée Générale Extraordinaire	Échéance	Montant autorisé	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 30/09/2010	Montant résiduel au 01/10/2010
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	11 mars 2010	11 mai 2013	1 % du capital social	0	0	1 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre**	13 mars 2008	12 mai 2011	1 % du capital social	20 000***	0	112 264 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital réservé aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise**	11 mars 2010	11 mai 2012	160 000 euros	0	0	160 000 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**	13 mars 2009	12 mai 2011	2 millions d'euros*	0	0	2 millions d'euros*
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes et bénéfices**	13 mars 2009	12 mai 2011	5 millions d'euros	0	0	5 millions d'euros
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**	13 mars 2009	12 mai 2011	2 millions d'euros*	0	0	2 millions d'euros*
Délégation en vue d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**	13 mars 2009	12 mai 2011	10 % du capital social	0	0	10 % du capital social
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**	11 mars 2010	12 mai 2011	2 millions d'euros	0	0	2 millions d'euros

\* Plafond commun.

\*\* Le renouvellement de ces délégations de compétence sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2011.

\*\*\* Attribution de 20 000 actions gratuites par décision du Directoire du 15 janvier 2009.

## Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant

### Capital potentiel

Aucune option de souscription d'actions, et aucune action gratuite à émettre n'ont été consenties.

Il n'existe aucun autre instrument financier du capital dilutif.

## Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 11 mars 2010 a autorisé le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, à opérer en bourse sur ses propres actions.

Les objectifs du programme sont :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- assurer la couverture de plans d'option d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'Entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires, du 11 mars 2010, dans sa huitième résolution à titre extraordinaire.

Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 100 euros.

Le nombre d'actions pouvant être achetées par la Société est au plus égal à 5 % du nombre d'actions composant le capital.

La Société n'a fait usage de cette autorisation que dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec la Société Oddo Corporate Finance.

Le Directoire a en outre été autorisé, pour vingt-quatre (24) mois, par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2010, à réduire le capital social dans les conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachat.

Les actions achetées au nom de la Société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010, au titre du programme de rachat sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles n'ont été utilisées que dans l'objectif d'animation du cours de l'action, dans le cadre du contrat de liquidité.

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	16 155	16 628
Cours moyen de la transaction (en euros)	41,62	41,77
Montant (en euros)	672 369	694 472

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées régulièrement à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2009/2010.

## Autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la Société, ainsi qu'il est mentionné dans les propositions du Directoire (voir page 48 du présent document).

## Contrat de liquidité

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 11 mars 2010, la Société a reconduit, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) auquel elle intervient en qualité d'apporteur de liquidités.

La société Oddo Corporate Finance a procédé aux opérations suivantes sur l'exercice 2009/2010:

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice:	16 155
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice:	16 628
Cours moyen des achats:	41,62 euros
Cours moyen des ventes:	41,77 euros
Montant des frais de négociation:	*
Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2010:	3 297

\* Les frais de négociations sont inclus dans la rémunération annuelle de l'intermédiaire.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

## Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 11 mars 2011. L'avis préalable de convocation sera publié au BALO le 2 février 2011, et l'avis de convocation sera publié au BALO le 23 février 2011.

### RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DÉTENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT DESCRIPTIF

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte: 7 761 représentant 0,10 % du capital social de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif:

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI: 2 761;
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés: 5 000;
- Opérations de croissance externe: N/A;
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions: N/A;
- Annulation: N/A.

### NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- Autorisation du programme: Assemblée Générale du 11 mars 2011.
- Titres concernés: actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé: 5 % (soit 380 664 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 7 761 (soit 0,10 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 753 715 actions (soit 9,90 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- Prix maximum d'achat: 100 euros.
- Montant maximal du programme: 38 066 455 euros.
- Modalités des rachats: ces achats d'actions, pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

# #3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

## Objectifs

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF);
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions;
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires, du 11 mars 2010, dans sa huitième résolution, à caractère extraordinaire;
- Durée de programme : dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée Générale du 11 mars 2011, soit jusqu'au 10 septembre 2012.

## Nantissement, garantie ou sûreté sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société, aucun nantissement, aucune garantie ni sûreté n'ont été consentis sur les titres de la Société.

**TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL** (en euros et en francs)

Année	Opération		Variation du capital	Prime d'émission de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Situation au 01/10/1993		<i>En euros</i> <i>En francs</i>			2 750 952 18 045 060	1 804 506	10
1993/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	2 750 952 18 045 060		5 501 903 36 090 120	3 609 012	10
1994/1995							10
1995/1996	Augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	5 672 921 37 211 920	1 387 341 9 100 360	11 174 824 73 302 040	7 330 204	10
1996/1997	Augmentation de capital en numéraire	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	131 381 861 800	1 011 630 6 635 860	11 306 205 74 163 840	7 416 384	10
1997/1998	Augmentation de capital en numéraire, fusion	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	98 127 643 670	3 060 737 20 077 118	11 404 331 74 807 510	7 480 751	10
08/01/1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	<i>En euros</i>	3 557 171		14 961 502	7 480 751	2
30/09/1999	Augmentation de capital en numéraire	<i>En euros</i>	46 000	259 011	15 007 502	7 503 751	2
30/09/2000	Augmentation de capital en numéraire <sup>(1)</sup>	<i>En euros</i>	219 080	1 233 756	15 226 582	7 613 291	2

[1] Dans le cadre de la levée d'option.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 30 septembre 2000.

# Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions

## Assemblée Générale du 11 mars 2011 (L.225-197-4 du Code de Commerce)

### 1. ÉTAT DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer: nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action* (en euros)
Plan n° 1 d'actions gratuites	25 février 2005	12 juillet 2005	2 000	Existantes	12 juillet 2007	39,76
Plan n° 2 d'actions gratuites	13 mars 2008	15 janvier 2009	20 000	Existantes	15 janvier 2011	32,61

\* Cette valeur correspond à la moyenne pondérée du cours des trois dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution par le Directoire.

### 2. ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Néant.

## Répartition du capital social et des droits de vote

À la date d'établissement du présent document, le capital de la Société est composé de 7 613 291 actions. Le nombre de droits de vote théoriques (en ce compris les droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote) est, à la même date, de 11 377 259 et de 11 341 135 droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire.

### À LA CONNAISSANCE DU DIRECTOIRE, LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES, AU 30 NOVEMBRE 2010, SONT LES SUIVANTS:

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	Total du nombre de droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Guichard André et Hélène	1 823 861	1 823 860	1	1 823 862	23,96 %	16,13 %
Guichard André	258 312		258 312	516 624	3,39 %	4,57 %
Guichard Hélène	588 276		588 276	1 176 552	7,73 %	10,41 %
Guichard Jean-Pierre	449 196		449 196	898 392	5,90 %	7,95 %
Guichard Claudine	37 114		37 114	74 228	0,49 %	0,66 %
M.T. Finance*	2 417 581		2 417 581	4 835 162	31,75 %	42,78 %
Lazard Frères Gestion**	415 000	380 664		380 664***	5,45 %	3,37 %
Actions autodétenues au nominatif pur****	29 553				0,39 %	
Autres nominatifs	80 661	77 735	2 926	83 587	1,06 %	0,74 %
Financière de l'Échiquier	552 546	552 546		552 546	7,26 %	4,89 %
Public	961 191	961 191		961 191	12,62 %	8,50 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 613 291</b>	<b>3 795 996</b>	<b>3 753 406</b>	<b>11 302 808</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Actions détenues indirectement par la famille Guichard. \*\* Actions détenues pour le compte de fonds et de SICAV.

\*\*\* Déduction faite des actions privées automatiquement du droit de vote à hauteur de la fraction excédant les 5 % non déclarée dans les délais.

\*\*\*\* Dont 10 562 actions provenant de la fusion avec Manupar

15 000 actions autodétenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et affectées à l'objectif d'actionariat salarié

3 991 actions autodétenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au titre du contrat de liquidité.

Les actions autodétenues n'ont pas de droits de vote.

Par courrier reçu le 16 novembre 2010, complété par un courrier reçu le 17 novembre 2010, la Société par action simplifiée Lazard Frères Gestion (11, rue d'Argenson, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31 mai 2010, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et SICAV, 380 749 actions Manutan International représentant autant de droits de vote, soit 5 % du capital et 3,35 % des droits de vote de la Société.

Il est précisé que Lazard Frères Gestion, contrôlée par la Société par action simplifiée Compagnie Financière Lazard Frères, agit dorénavant pour le compte de FCP et SICAV, ces dernières ayant délégué l'exercice des droits de vote à Lazard Frères Gestion, dans les conditions posées aux articles L 233-9 II du Code de Commerce et 223-12, 223-12-1 du Règlement Général.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Manutan International sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, au 15 novembre 2010, 415 000 actions Manutan International, représentant autant de droits de vote, soit 5,45 % du capital et 3,65 % des droits de vote de cette Société. (Avis AMF N°210C1176 du 18 novembre 2010).

Il n'y a pas eu d'autre évolution du nombre d'actions et du nombre de droits de vote théoriques et exerçables depuis le 30 septembre 2010.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

## DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES NU-PROPRIÉTAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
Guichard Hervé	93 386	186 772	1,65
Guichard Xavier	93 386	186 772	1,65
Guichard Jean-Pierre	659 816	1 319 632	11,68

## DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES USUFRUITIERS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
Guichard André	258 312	516 624	4,57
Guichard Héléne	588 276	1 176 552	10,41

## Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par la famille Guichard selon les modalités décrites ci-dessus. Toutefois, la Société a pris un certain nombre de mesures en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive, notamment :

- l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance,
- la présence de membres indépendants au sens du Code AFEP/MEDEF au sein du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit à hauteur de la moitié des membres et du Comité des rémunérations à proportion du tiers.

## Pacte d'Actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions n'ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## Directoire et Conseil de Surveillance

Les actions et les droits de vote détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance se ventilent de la manière suivante :

Au 30/09/2010	Nombre d'actions	en %	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote exerçables
Directoire	451 196	5,93	902 392	7,98
Conseil de Surveillance	4 537 239	59,60	7 250 620	64,15

\* pour une Assemblée Générale ordinaire.

La part du capital détenue par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

## Modification de répartition du capital au cours des trois dernières années

en %	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Famille Guichard*	73,22	73,22	73,22
Public et autres nominatifs	26,44	26,44	26,64
Actions autodétenues au nominatif pur **	0,34	0,34	0,14
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* dont directement ou indirectement à travers une société.

\*\* soit 25 562 actions autodétenues, provenant, à hauteur de 10 562 actions, de la fusion absorption de la Holding Manupar par Manutan Internationale et par le rachat, par la Société, de 15 000 de ses propres actions.

Sous réserve du franchissement de seuil présenté ci-dessus (Cf. Répartition du capital et des droits de vote, page 148 du présent document), il n'y a pas eu d'autre évolution du nombre d'actions et du nombre de droits de vote théoriques et exerçables depuis le 30 septembre 2010.

## Engagement collectif de conservation de titres de la société Manutan International

Les membres du Groupe familial Guichard, actionnaires de la société Manutan International, ont signé, en date du 28 août 2006, un engagement collectif de conservation de titres, conformément à l'article 787B du Code Général des Impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 1 812 898 actions Manutan International, représentant 23,85 % des droits financiers et 31,94 % des droits de vote attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre (24) mois qui commence à courir à compter de son enregistrement soit à compter du 28 août 2006. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres un mois avant le terme de la période en cours.

L'engagement collectif de conservation a été signé par :

- Monsieur André Guichard, Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Hélène Juliard, épouse de Monsieur André Guichard,
- Monsieur Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire,
- Madame Claudine Laffont, épouse de Monsieur Jean-Pierre Guichard,
- Monsieur Xavier Guichard,
- Monsieur Hervé Guichard,
- la société MT Finance dont le capital est intégralement détenu par les membres de la famille Guichard ci-dessus désignés.



## Dividendes

En euros	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Résultat net	24 404 749	19 702 403	38 974 083	39 121 366	26 954 201
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Dividende en masse distribuée	9 135 949	8 222 354	11 572 202	11 572 202	8 222 354
Cours	45,50	39,60	42,60	58,50	48,85
Résultat net par action <sup>(1)</sup>	3,21	2,60	5,15	5,14	3,54
Dividende net par action	1,20	1,08	1,52	1,52	1,08
Avoir fiscal et/ou réfaction de 40 % <sup>(2)</sup>	0,48	0,43	0,61	0,61	0,43
Taux de distribution [%]	37,5	42	30	30	31
Rendement brut global [%] <sup>(3)</sup>	3,96	3,81	5,00	3,64	3,09

(1) Résultat net part du Groupe par action, calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours dudit exercice.

(2) Avoir fiscal et/ou réfaction de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(3) Sur la base du cours au 30 septembre de chaque exercice fiscal.

Sur les cinq derniers exercices, le dividende distribué a été compris entre 30 et 42 % du résultat net consolidé.

Il est ainsi proposé un taux de distribution à 37,5 % du résultat net consolidé, soit un dividende en valeur de 1,20 euro par action, au titre de cet exercice.

Délai de prescription des dividendes : 5 ans.

Attribution des dividendes non réclamés : Direction Nationale Domaniale - 17 Rue Scribe - 75009 Paris.

# #3 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

## Responsable du document de référence

Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire.

## Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 38, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2010, et les comptes annuels de la Société mère clos le 30 septembre, figurant respectivement en pages 84 et 116 du présent document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés contient une observation. »

## Responsables du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### Mazars SA

*Représenté par Monsieur Simon Beillevaire*

Exaltis

61 rue Henri Régnauld - 92400 Courbevoie

Date du premier mandat: 14 mars 2003

Durée d'exercice: mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014.

#### KPMG SA

*Représenté par Monsieur Laurent Prévost*

Immeuble Le Palatin

3 cours du Triangle - 92939 Paris la Défense Cedex

Date du premier mandat: 4 mars 2004

Durée d'exercice: mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

#### Monsieur Philippe Bouillet

Exaltis

61 rue Henri Régnauld - 92400 Courbevoie

Date du premier mandat: 14 mars 2003

Durée d'exercice: mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014.

## **KPMG Audit IS SAS**

Immeuble Le Palatin

3 cours du Triangle - 92939 Paris la Défense Cedex

Date du premier mandat : 18 mars 1998

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

Par ailleurs, il est convenu que l'Assemblée Générale annuelle de la Société, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, prévoit dans la septième résolution :

L'Assemblée Générale annuelle, après avoir constaté la démission de Monsieur Philippe Bouillet, en sa qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, du Commissaire aux Comptes titulaire Mazars SA, décide de nommer en son remplacement Monsieur Jean-Maurice El Nouchi, né le 5 avril 1965 à Dugny (93), de nationalité Française, et demeurant 7 rue de Florence - 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, à tenir dans l'année 2015, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

## **Responsable de l'information financière**

### **BRIGITTE AUFFRET**

Directrice Générale

Tél. : 01 73 79 58 61

Fax : 01 73 79 58 72

e-mail : [brigitte.auffret@manutan.com](mailto:brigitte.auffret@manutan.com)

## **Plan de communication des résultats pour l'exercice 2010/2011**

### **CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS**

1 <sup>er</sup> trimestre :	lundi 17 janvier 2011
2 <sup>e</sup> trimestre :	lundi 18 avril 2011
3 <sup>e</sup> trimestre :	lundi 18 juillet 2011
4 <sup>e</sup> trimestre :	lundi 17 octobre 2011

**COMPTES SEMESTRIELS :** 31 mai 2011

**COMPTES ANNUELS :** 16 décembre 2011

### **DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'acte constitutif et les statuts de la Société, ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices peuvent être consultés au siège social de la Société :

Manutan International - 17 rue Dumont d'Urville - 75116 Paris - France

Le site Internet [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com) met également à disposition du public les principaux communiqués de presse et documents publiés par la Société.

Le calendrier de communication des résultats est disponible et régulièrement mis à jour sur le site [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com).

## Société mère

### MANUTAN INTERNATIONAL

17 rue Dumont d'Urville  
75116 PARIS  
Tél.: + 33 (0) 1 73 79 58 58  
Fax: + 33 (0) 1 73 79 58 72  
www.manutaninternational.com  
e-mail: info@manutan.com  
N° TVA: FR 36 662 049 840  
N° Siren: 662 049 840  
Président du Directoire:  
Jean-Pierre Guichard

## Liste des filiales

### SCI PHILIPPE AUGUSTE

17 rue Dumont d'Urville  
75116 Paris  
Tél.: + 33 (0) 1 73 79 58 58  
Fax: + 33 (0) 1 73 79 58 72  
N° Siren: 319 087 110  
Cogérants: André Guichard  
Jean-Pierre Guichard

### MANUTAN SA

16 rue Ampère  
95506 Gonesse Cedex  
Tél.: + 33 (0) 1 34 53 35 35  
Fax: + 33 (0) 1 39 85 31 32  
www.manutan.fr  
e-mail: info@manutan.fr  
N° TVA: FR 17 334 668 852  
N° Siren: 334 668 852  
Président-Directeur Général:  
Hervé Guichard

### IPSOPRESTO SAS

29 rue Planchat  
75020 Paris  
Tél.: + 33 (0) 1 40 09 42 10  
Fax: + 33 (0) 1 40 09 42 21  
www.ipsopresto.com  
e-mail: info@ipsopresto.com  
TVA: FR 64 431 715 945  
Siren: 431 715 945  
Président: Pierre-Olivier Brial  
Directeur Général salarié  
(non mandataire social): Jérôme Braud

### CAMIF COLLECTIVITÉS- ENTREPRISES

ZA Le Génêteau-Chauvray  
79074 Niort Cedex 9  
Tél.: + 33 (0) 5 49 34 62 00  
Fax: + 33 (0) 800 34 30 30  
e-mail: contact@camif-collectivites.fr  
TVA: FR 55 402 673 560  
Siren: 402 673 530  
Président: Hervé Guichard  
Directeur Général salarié:  
Pascal Dupenloup

### MANUTAN UNIPessoAL Lda

Avenida Do Forte 3  
Edifício Suecia IV – piso 2  
2794-042 Carnaxide (Portugal)  
Tél.: + 351 21 424 10 60  
Fax: + 351 21 416 08 15  
www.manutan.pt  
e-mail: info@manutan.pt  
N° TVA: PT 504 779 079  
Directeur Général:  
Bertrand Soucadauch

### MANUTAN ITALIA Spa

Via Paisiello 110  
20092 Cinisello Balsamo (Italie)  
Tél.: + 39 02 660 10 823  
Fax: + 39 02 660 11 616  
www.manutan.it  
e-mail: info@manutan.it  
N° TVA: IT 02 097 170 96  
Président: Hervé Guichard  
Directeur Général: Raffaele Mauro

### MANUTAN NV

19 rue de Douvres  
1070 Bruxelles (Belgique)  
Tél.: + 32 2 524 0118  
Fax: + 32 2 520 2611  
www.manutan.be  
e-mail: info@manutan.be  
N° TVA: BE 414 595 123  
Administrateur Délégué:  
Hervé Guichard  
Directeur Général:  
Ghislaine Duymelings

### MANUTAN SI

Edificio Conata II  
C/Fructuós Gelabert, 6-8, Planta 2º  
08970 Sant Joan Despí  
Barcelona (Espagne)  
Tél.: + 34 93 477 60 00  
Fax: + 34 93 477 34 94  
www.manutan.es  
e-mail: info@manutan-es.com  
N° TVA: ES B63632913  
Gérant: Hervé Guichard

### MANOVERT B.V.

Elandlaan 2  
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)  
Tél.: + 31 (0) 30 229 62 11  
Fax: + 31 (0) 30 229 41 73  
Administrateurs: Jean-Pierre Guichard  
Brigitte Auffret

### OVERTOOM INTERNATIONAL B.V.

Elandlaan 2  
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)  
Tél.: + 31 (0) 30 229 62 11  
Fax: + 31 (0) 30 229 41 73  
www.overtoom.nl  
e-mail: info@overtoom.nl  
N° BTW: NL 803 764 790B02  
Mandataires sociaux: Pierre-Olivier Brial  
Alexander Bours

### OVERTOOM INTERNATIONAL NEDERLAND B.V.

Elandlaan 2  
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)  
www.overtoom.nl  
e-mail: info@overtoom.nl  
N° BTW: NL 803 764 790B02  
Tél.: + 31 (0) 30 229 62 11  
Fax: + 31 (0) 30 229 41 73  
Administrateurs: Pierre-Olivier Brial  
Alexander Bours

### OVERTOOM INTERNATIONAL BELGIUM NV

Industrielaan 30  
1740 Ternat (Belgique)  
Tél.: + 32 2 583 01 01  
Fax: + 32 2 582 63 00  
www.overtoom.be  
e-mail: sales@overtoom.be  
N° TVA: BE 0414 642 831  
Directeur Général:  
Ghislaine Duymelings

### FABRITEC-OVERTOOM GmbH

Hirsrütiweg  
4303 Kaiseraugst (Suisse)  
Tél.: + 41 61 815 96 00  
Fax: + 41 61 815 96 15  
www.fabritec.ch  
e-mail: info@fabritec.ch  
N° MWST: CH 246 093  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
Pascal Weber

### OVERTOOM INTERNATIONAL DEUTSCHLAND GmbH

Benzstrasse 56  
71272 Renningen (Allemagne)  
Tél.: + 49 71 59 9350  
Fax: + 49 71 59 935 254  
www.overtoom.de  
VAT-ID-N° 146 018 450  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
Pascal Weber

### MANUTAN s.r.o

Provozní 5493/5  
722 00 Ostrava – Trebovice  
(République tchèque)  
Tél.: + 42 (0) 595 697 111  
Fax: + 42 (0) 596 614 800  
www.manutan.cz  
e-mail: manutan@manutan.cz  
Directeur Général: Premysl Pela

### **MANUTAN POLSKA SP z.o.o.**

ul. Domaniewska 41  
Bud. Neptun – 02-672 Warszawa  
(Pologne)  
Tél.: + 48 [0] 22 874 32 65  
Fax: + 48 [0] 22 874 32 66  
www.manutan.pl  
e-mail: manutan@manutan.pl  
Country Manager: Krzysztof Wisniewski  
Cogérants: Xavier Guichard  
Premysl Pela

### **TROVATAR a.s.**

Provozní 5493/5  
722 00 Ostrava – Trebovice  
(République tchèque)  
Tél.: + 42 [0] 595 697 111  
Fax: + 42 [0] 596 614 800  
Directeur Général: Xavier Guichard

### **MANUTAN SLOVAKIA s.r.o.**

L'anová 8 – 821 01 Bratislava  
(Slovaquie)  
Tél.: + 421 [0]2 436 343 06  
Fax: + 421 [0]2 434 208 54  
www.manutan.sk  
e-mail: manutan@manutan.sk  
Country Manager: Jana Krajcikova  
Cogérants: Xavier Guichard  
Premysl Pela

### **MANUTAN HUNGÁRIA Kft**

Malomkö út 5 – Airport Retail Park  
H-2040 Budaörs (Hongrie)  
Tél.: + 36 [23] 445 980  
Fax: + 36 [23] 445 984  
www.manutan.hu  
e-mail: manutan@manutan.hu  
Country Manager: Albert Mathé  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
Premysl Pela

### **MANUTAN d.o.o.**

Veroskova 72  
1000 Ljubljana (Slovénie)  
Tél.: + 386 4 080 13 99  
Fax: + 386 4 01 307 82 24  
manutan@manutan.si  
Country Manager: Albert Mathé  
Cogérants: Xavier Guichard  
Premysl Pela

### **MANUTAN o.o.o.**

Wilis Latsis Street,  
House 27, Building 1  
125480 Moscow (Russie)  
Tél.: + 7 495 956 40 38  
Manager: Orlin Efremov

### **MANUTAN Ltd**

Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT (Royaume-Uni)  
Tél.: + 44 1202 825 311  
Fax: + 44 1202 812 761  
Directeur du Conseil d'Administration:  
Jean-Pierre Guichard  
Secrétaire: Pierre-Olivier Brial

### **KEY INDUSTRIAL EQUIPMENT Ltd**

Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT – (Royaume-Uni)  
Tél.: + 44 1202 825 311  
Fax: + 44 1202 812 761  
www.keyind.co.uk  
e-mail: sales@keyind.co.uk  
N° VAT: GB 32 360 86 72  
Directeur Général salarié  
(non mandataire social):  
Martin Luddington

### **KEY INDUSTRIAL PROCUREMENT Ltd**

Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT – (Royaume-Uni)  
Tél.: + 44 1202 825 311  
Fax: + 44 1202 812 761  
www.keyind.co.uk  
e-mail: sales@keyind.co.uk  
N° VAT: GB 32 360 86 72  
Président: Jean-Pierre Guichard  
Administrateur: Pierre-Olivier Brial

### **KEY INDUSTRIAL PUBLICATIONS Ltd**

Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT – (Royaume-Uni)  
Tél.: + 44 1202 825 311  
Fax: + 44 1202 812 761  
www.keyind.co.uk  
e-mail: sales@keyind.co.uk  
N° VAT: GB 32 360 86 72  
Président: Jean-Pierre Guichard  
Administrateur: Pierre-Olivier Brial

### **METRO STORAGE SYSTEMS Ltd**

Unit 4 – Belgard Industrial Estate  
Dublin 24 – (République d'Irlande)  
Tél.: + 353 1 461 0666  
Fax: + 353 1 461 0088  
N° VAT: IE 3330669H  
www.metro.ie  
e-mail: metro@indigo.ie  
Président: Jean-Pierre Guichard  
Secrétaire: Pierre-Olivier Brial

### **RAPID RACKING Ltd**

Kemble Enterprise Park  
Kemble – Cirencester,  
Gloucestershire GL7 6BQ  
(Royaume-Uni)  
Tél.: +44 1285 686868  
www.rapidracking.com  
N° VAT: GB 728 8889 59  
Administrateurs: John Allan Cummings  
Mark Hobbs

### **WITRE AB**

Argogatan 5  
431 53 Mölndal (Suède)  
Tél.: + 46 31 706 10 80  
Fax: + 46 31 706 10 10  
www.witre.se  
e-mail: sales@witre.se  
N° VAT: SE556354522601  
Directeur Général: Marcus Rasmusson

### **WITRE A/S**

Postboks 235  
NO-1752 Halden (Norvège)  
Tél.: + 47 69 17 87 00  
Fax: + 47 69 17 87 10  
www.witre.no  
e-mail: sales@witre.no  
N° VAT: NO 933 249 352MVA  
Président: Pierre-Olivier Brial  
Directeur Général: Tove Buras

### **WITRE DANMARK A/S**

Jernbanegade 24.1  
DK-6000 Kolding (Danemark)  
Tél.: + 45 75 50 00 50  
Fax: + 45 75 50 03 10  
www.witre.dk  
e-mail: sales@witre.dk  
N° VAT: DK 18 99 47 98  
Directeur Général: Marcus Rasmusson

### **WITRE OY**

PL 3980  
FIN-00002 Helsinki (Finlande)  
Tél.: + 358 9 45 42 800  
Fax: + 358 9 45 42 80 80  
www.witre.fi  
e-mail: sales@witre.fi  
N° VAT: FI 1517 425-7  
Directeur Général: Marcus Rasmusson

# #3 TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

Informations	Document de référence	
	§	Pages
<b>1 Personnes responsables</b>		
1.1 Personnes responsables des informations		152
1.2 Attestation du responsable		152
<b>2 Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1 Coordonnées		152
2.2 Changements		76
<b>3 Informations financières sélectionnées</b>		
3.1 Informations des périodes		2 <sup>e</sup> de couv.
3.2 Informations intermédiaires		N/A
<b>4 Facteurs de risque</b>		72
<b>5 Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1 Histoire et évolution de la Société		23
5.1.1 Raison sociale		136
5.1.2 Enregistrement		136
5.1.3 Date de création et durée		136
5.1.4 Siège social		136
5.1.5 Événements importants		31
5.2 Principaux investissements		39
5.2.1 Réalisés		39
5.2.2 En cours		39
5.2.3 Programmés		39
<b>6 Aperçu des activités</b>		
6.1 Principales activités		8
6.1.1 Opérations et principales activités		8
6.1.2 Nouveaux produits		N/A
6.2 Principaux marchés		9
6.3 Événements exceptionnels		N/A
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats		N/A
6.5 Concurrence		13
<b>7 Organigramme</b>		
7.1 Synoptique		20
7.2 Liste des filiales		154-155

Informations	Document de référence	
	§	Pages
<b>8 Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées		39, 96
8.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations		18
<b>9 Examen de la situation financière et résultat consolidés</b>		
9.1 Situation financière		39
9.2 Résultat d'exploitation		38
9.2.1 Événements importants		31
9.2.2 Modifications		31
9.2.3 Influences extérieures		N/A
<b>10 Trésorerie et capitaux</b>		
10.1 Capitaux		87, 101
10.2 Flux de trésorerie		88, 108
10.3 Conditions de financement		112
10.4 Conditions restrictives		N/A
10.5 Sources de financement		102
<b>11 Recherche et développement brevets et licences</b>		N/A
<b>12 Information sur les tendances</b>		
12.1 Tendances		32
12.2 Incertitudes sur les tendances		32
<b>13 Prévisions ou estimations de bénéfices</b>		
13.1 Hypothèses		N/A
13.2 Rapport des Commissaires aux Comptes		N/A
<b>14 Organes d'administration, de Direction et de Surveillance et Direction Générale</b>		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction de la Société		52
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale		61
<b>15 Rémunération et avantages</b>		
15.1 Rémunérations versées		52
15.2 Provisions		52
<b>16 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>		
16.1 Mandats		52
16.2 Contrats de service		N/A
16.3 Comités		21
16.4 Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise		20

# #3 TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Informations	Document de référence	
	§	Pages
<b>17 Salariés</b>		
17.1 Répartition des effectifs		16
17.2 Participations et stock-option		16, 142
17.3 Accord de participation au capital		N/A
<b>18 Principaux actionnaires</b>		
18.1 Répartition du capital		148
18.2 Droits de vote multiples		148
18.3 Contrôle		148
18.4 Accords d'actionnaires		148
<b>19 Opération avec des apparentés</b>		139
<b>20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>		
20.1 Informations financières historiques		4
20.2 Informations financières pro-forma		N/A
20.3 États financiers – comptes sociaux		84-116
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles		4
20.4.1 Déclarations		N/A
20.4.2 Autres informations vérifiées		N/A
20.4.3 Autres informations non vérifiées		N/A
20.5 Dates des dernières informations financières		140
20.6 Informations financières intermédiaires et autres		140
20.7 Politiques et distribution de dividendes		151
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage		N/A
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		N/A
<b>21 Informations complémentaires</b>		
21.1 Capital social		141
21.1.1 Capital souscrit et autorisé		141
21.1.2 Actions non représentatives du capital		141
21.1.3 Autodétention et autocontrôle		145
21.1.4 Valeurs mobilières		N/A
21.1.5 Conditions d'acquisition		N/A
21.1.6 Options ou accords		N/A
21.1.7 Historique du capital		146
21.2 Actes constitutifs et statuts		136



Informations	Document de référence	
	§	Pages
21.2.1	Objet social	136
21.2.2	Règlement organes de gestion et de contrôle	137
21.2.3	Droits et privilèges des actions	137
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires	137
21.2.5	Assemblées Générales	137
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	137
21.2.7	Seuils de participation	137
21.2.8	Conditions régissant les modifications statutaires	N/A
<b>22</b>	<b>Contrats importants</b>	N/A
<b>23</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1	Déclaration d'expert	N/A
23.2	Autres déclarations	N/A
<b>24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	153
<b>25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	126



**MANUTAN**  
*International*

17 rue Dumont d'Urville - 75116 Paris  
Téléphone : 01 73 79 58 58  
[www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com)  
e-mail : [info@manutan.com](mailto:info@manutan.com)